

RAPPORT ANNUEL 2019



# DES OCCASIONS À EXPLORER



# FINANCES ET EXPLOITATION

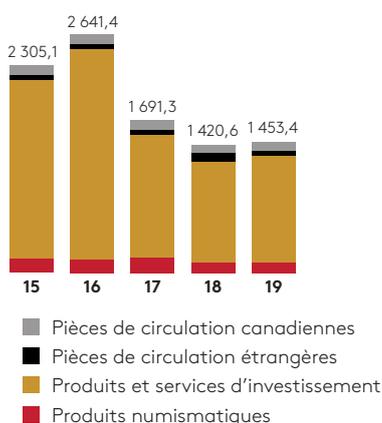
## POINTS SAILLANTS

	2019	2018	variation en %
<b>Principales données financières (en millions de \$)</b>			
Produits des activités ordinaires	<b>1 453,4</b>	1 420,6	2
Marge brute	<b>142,9</b>	134,5	6
Résultats avant impôts et autres éléments <sup>1</sup>	<b>42,3</b>	46,0	(8)
Résultats de l'exercice	<b>34,8</b>	35,1	(1)
Dividendes versés	<b>40,0</b>	10,0	300
Total de l'actif	<b>429,9</b>	397,8	8
Capitaux propres	<b>150,2</b>	156,5	(4)
Dépenses en immobilisations	<b>11,5</b>	15,3	(25)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>57,1</b>	39,7	44
Rendement des capitaux propres <sup>2</sup>	<b>28 %</b>	29 %	

### Principales données d'exploitation

Pièces de circulation canadiennes produites (en millions d'unités)	<b>385,3</b>	369,0	4
Produits d'investissement en or (en milliers d'onces) <sup>3</sup>	<b>483,0</b>	523,0	(8)
Produits d'investissement en argent (en millions d'onces) <sup>3</sup>	<b>22,8</b>	18,4	24
Nombre d'employés (au 31 décembre)	<b>1 099</b>	1 196	(8)

### Produits des activités ordinaires par programme et par ligne commerciale<sup>4</sup> (en millions de \$)



<sup>1</sup> Un rapprochement des résultats avant impôts et autres éléments figure à la page 30.

<sup>2</sup> Données calculées en fonction des résultats avant impôts et autres éléments.

<sup>3</sup> Les résultats sont exprimés en chiffres bruts.

<sup>4</sup> Les chiffres de l'exercice 2015 ont été revus en fonction du retraitement et des reclassements décrits à la note 3 des états financiers consolidés audités pour l'année se terminant le 31 décembre 2016.

## TABLE DES MATIÈRES

2	Message de la présidente de la monnaie	39	Rapport de l'auditeur indépendant
4	Des occasions à explorer	41	État consolidé de la situation financière
12	Responsabilité sociale d'entreprise	45	Notes annexes aux états financiers consolidés
14	Nos employés	99	Statistiques
16	Message de la présidente du Conseil d'administration	100	Dirigeants
17	Gouvernance		
18	Conseil d'administration		
20	Dans la lignée du Plan d'entreprise		
21	Rapport de gestion		
38	Déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière		

COUVERTURE : La ville d'Auckland brillant de tous ses feux. La Nouvelle-Zélande a souligné le 100<sup>e</sup> anniversaire de la signature de l'Armistice par l'émission de pièces de circulation commémoratives produites par la Monnaie royale canadienne. En 2019, la pièce de 50 cents consacrée au jour du Souvenir s'est vu décerner le prix de la pièce commémorative par excellence par l'International Association of Currency Affairs, consolidant la position de chef de file mondial de la Monnaie dans l'industrie du monnayage.

## 4 CONQUÉRIR ET AGRANDIR DES MARCHÉS



## 6 LE CLIENT D'ABORD



## 8 SUSCITER LE DIALOGUE



## 10 PRATIQUES DURABLES



# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE LA MONNAIE



C'est une époque formidable pour l'industrie du monnayage, qui évolue à vive allure partout dans le monde. En 2019, la Monnaie royale canadienne s'est montrée une fois de plus capable de rendement, de prévoyance et de persévérance en atteignant ses buts et en dépassant ses objectifs financiers. Toutes nos lignes commerciales ont été rentables, grâce à une intense collaboration entre nos vaillantes équipes.

L'équipe des Produits et services d'investissement a dû redoubler d'efforts pour absorber une hausse soudaine de la demande de pièces en argent, tandis que le marché de l'or a été plus faible. La demande de services d'entreposage a continué d'augmenter, tout comme les livraisons d'argent aurifère à affiner. Les ventes de lingots ont été fortes, avec une demande accrue tant pour l'or que pour l'argent.

L'automne dernier, la Ligne des pièces de circulation étrangères a eu le bonheur de voir l'International Association of Currency Affairs couronner de deux prix la pièce de 50 cents sur l'Armistice que la Monnaie a produite pour la Nouvelle-Zélande, dont celui de la meilleure nouvelle pièce de circulation commémorative. Le monde du monnayage continue aussi de saluer nos innovations en monnaie de circulation, en primant cette fois la technologie avancée de notre éprouve trimétallique. La Ligne commerciale a obtenu 11 nouveaux contrats en 2019 et elle exploite des occasions dans plusieurs autres marchés.

La Ligne des produits numismatiques a retrouvé la voie de la rentabilité grâce à l'efficacité de notre stratégie, qui demeure résolument axée sur les clients, et qui tient à faire vivre à nos fervents clients une expérience impeccable et gratifiante. L'éventail des produits est plus restreint, mais les thèmes sont plus pertinents et plus proches du fait canadien.

L'équipe du Programme de pièces de circulation canadiennes déploie des moyens perfectionnés pour suivre de près et prédire l'approvisionnement du pays en pièces. Ce programme produit des pièces sûres et durables qu'il distribue de telle sorte que les Canadiens puissent en disposer au moment où ils en ont besoin. Si l'argent comptant se fait plus rare dans la société, les pièces gardent leur importance parce qu'elles protègent la vie privée et favorisent l'inclusion : avec elles, personne n'est laissé pour compte et tout le monde a accès à un mode de paiement efficace.

Deux importantes pièces commémoratives ont été mises en circulation en 2019. En avril, le dollar « Égalité » marquait 50 années de promotion des droits de la communauté LGBTQ2 du Canada. Je n'oublierai jamais le lancement de cette pièce, le premier auquel je participais à titre de présidente, et surtout les conversations subséquentes sur les droits de la personne. En mai, la Monnaie dévoilait fièrement une pièce de 2 \$ en commémoration du jour J, un hommage à nos braves concitoyens qui ont tout risqué pour assurer le succès du débarquement de juin 1944 sur les plages de Normandie. L'équipe des médailles s'est surpassée pour concevoir et produire la magnifique nouvelle médaille de l'Ordre du Yukon, constituée des armoiries du territoire entourées des pétales rose vif de l'épilobe. La commissaire du Yukon l'a décernée aux premiers récipiendaires de l'Ordre en janvier 2020.

Grâce à son bilan de sécurité, à sa diversité et à sa pleine adhésion à l'économie circulaire par le recyclage de pièces et la récupération des alliages, la Monnaie s'est à nouveau classée parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada, selon le palmarès établi par Corporate Knights. Le nouvel équipement dont elle a doté son affinerie en 2019 devrait réduire de 70 % l'utilisation de chlore, ce qui est bon pour l'environnement et plus sûr pour le milieu de travail. Les projets pilotes de recyclage et de compostage menés par les employés ont été des réussites et sont là pour rester.

Pour apporter de la stabilité à son équipe de direction, la Monnaie s'est adjoint les services de Tom Froggatt, premier dirigeant commercial principal de l'entreprise, et de Jean-Laurent Rousset, vice-président, Opérations. Je tiens aussi à remercier les directeurs principaux Scott Ingham et Pierre Justino, ainsi que le directeur général Lorne Whitmore, d'avoir si bien rempli leurs fonctions de vice-présidents intérimaires durant la période de transition. L'équipe de direction est soudée autour de l'objectif commun d'une Monnaie performante, sécuritaire et soucieuse de ses employés, de ses clients et de ses lignes commerciales.

En 2020, la Monnaie entend redoubler d'efforts pour assurer la santé et la sécurité de ses employés, et se préparer à un avenir où l'argent comptant se fera plus rare, mais où elle continuera d'être gage de valeur, de rendement et d'apport financier pour le Canada et pour sa population.

La présidente de la Monnaie,

Marie Lemay

## PRODUITS ET SERVICES D'INVESTISSEMENT

Des placements pour l'avenir

## PRODUITS NUMISMATIQUES

Cadeaux et pièces de collection



### Expérience

Mettre notre savoir-faire au service les uns des autres



### Collaboration

Travailler ensemble pour exceller dans nos tâches

# Une MONNAIE

Un mandat principal et des lignes commerciales qui travaillent ensemble, profitant des forces de chacune

### Intégration

Conjuguer nos efforts pour renforcer la Monnaie



À même nos connaissances spécialisées, trouver de nouvelles façons de s'entraider

### Savoir-faire



## PIÈCES DE CIRCULATION ÉTRANGÈRES

La monnaie d'autres pays

## PIÈCES DE CIRCULATION CANADIENNES

Notre monnaie de tous les jours



- 1 L'Allemagne a été un excellent marché de croissance en 2019 pour les produits d'investissement de la Monnaie. Berlin (ci-dessus) accueille aussi chaque année la World Money Fair, où la Monnaie dévoile régulièrement de grandes innovations comme la technologie ADN pour produits d'investissement et la protection de surface VIGIMONNAIE<sup>MC</sup>.
- 2 Des lingots d'or de 400 oz répondant aux critères de bonne livraison de la LBMA sont empilés dans la chambre forte de la Monnaie, qui a vu grandir encore son service d'entreposage sûr de métaux précieux.
- 3 Cette pièce de circulation colorée de 1 balboa fait partie d'une série commémorative créée en l'honneur de la Journée mondiale de la jeunesse au Panama. Le motif a été choisi par voie de concours organisé par l'archidiocèse du Panama, dans le cadre des activités de la Journée.



# CONQUÉRIR ET AGRANDIR DES MARCHÉS

Grâce à la qualité de ses produits, à une longue tradition d'innovation et aux relations stratégiques qu'elle cultive, la Monnaie est un solide concurrent dans l'arène mondiale des produits d'investissement, des pièces de circulation étrangères et des produits numismatiques. Tout au long de l'année, elle a misé sur ces atouts pour accroître sa présence sur les marchés européens et asiatiques des produits d'investissement, créer conjointement un épatant produit numismatique et remporter de nouveaux contrats de pièces de circulation étrangères.

Ses produits d'investissement ont occupé des parts dominantes du marché mondial de l'argent et de l'or en 2019<sup>1</sup>. Grâce à ses vastes réseaux de distribution, la Monnaie a su profiter d'une hausse de la demande de pièces d'investissement en argent en Europe et en Asie, augmentant du coup sa part du marché mondial et préservant sa position de chef de file. Elle a aussi vu augmenter ses ventes de lingots chez la clientèle boursière et institutionnelle.

En juillet, la Monnaie royale canadienne et la United States Mint ont lancé l'ensemble de deux pièces édition limitée *Fiers emblèmes de deux pays*, présentant des versions uniques de leurs pièces d'investissement distinctives en argent. Cette collaboration a permis d'initier les collectionneurs américains aux pièces canadiennes, et vice-versa. L'écoulement rapide de 110 000 ensembles a mis au jour un potentiel de futurs partenariats avec des Monnaies souveraines.

La Monnaie continue de cultiver des relations de confiance avec les clients d'autres pays. Tout en gérant de nombreux contrats étrangers, l'usine de Winnipeg a produit plus d'un milliard de flans et de pièces. Elle a encore reçu d'importantes commandes de l'Asie du Sud-Est. Toujours à l'affût de nouvelles occasions, elle a remporté 11 nouveaux contrats en 2019, et d'autres partenariats s'annoncent pour 2020.

<sup>1</sup> Ces résultats excluent l'Afrique, qui n'est pas un marché exploitable.



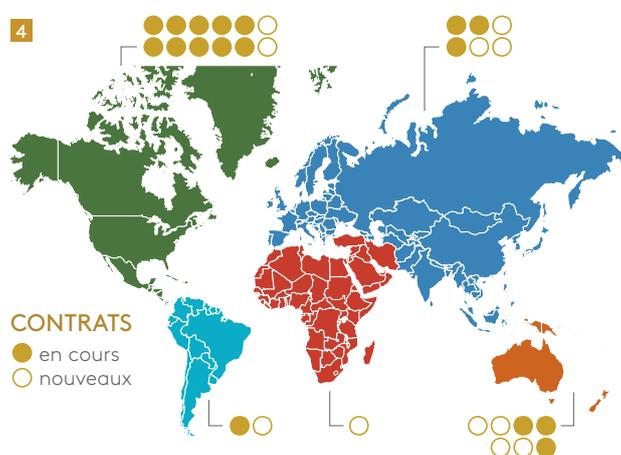
1



3



2



- 1 L'usine de Winnipeg de la Monnaie a produit plus d'un milliard de flans et de pièces de circulation pour le compte de clients étrangers en 2019.
- 2 Un opérateur de l'Affinerie coule un lingot d'or à Ottawa. Grâce à de nouveaux débouchés en Asie et en Europe, la Monnaie a augmenté ses ventes de lingots et de pièces d'investissement.
- 3 L'ensemble de deux pièces *Fiers emblèmes de deux pays* présente des versions uniques, ayant chacune leur fini particulier, des pièces d'investissement distinctives de la Monnaie et de la US Mint : la Feuille d'érable en argent et l'American Eagle.
- 4 Misant sur son savoir-faire pour étendre sa présence dans le monde, la Monnaie a obtenu 11 nouveaux contrats de pièces de circulation étrangères en 2019.



- 1 La chef principale des ventes, Solutions d'entreposage et d'affinage, Produits d'investissement, fait passer les clients en premier. En insistant sur un service personnalisé et l'offre d'expériences valorisantes, la Monnaie a su répondre à une forte demande de produits d'investissement.
- 2 En l'honneur du 175<sup>e</sup> anniversaire de naissance du Métis Louis Riel, fondateur du Manitoba, la Monnaie a fièrement reproduit sur une pièce le portrait évocateur qu'en a réalisé l'artiste métis David Garneau.
- 3 Des employés arborent le dollar « Égalité » lors d'un échange de pièces au Défilé de la fierté. Commémorant 50 ans de promotion des droits de la communauté LGBTQ2 du Canada, de telles activités ont été d'excellentes occasions pour le public de se procurer cette pièce historique.



## LE CLIENT D'ABORD

La Monnaie a pris plusieurs initiatives afin de procurer aux acheteurs de produits numismatiques une expérience plus réussie et enrichissante, s'appliquant notamment à schématiser le parcours du client afin de mieux prévoir et satisfaire ses besoins. Elle a étudié à fond les commentaires reçus des clients et elle a simplifié son portefeuille de produits pour s'en tenir à des thèmes plus pertinents, purement canadiens, auxquels ils sont fidèles.



1

De grands efforts ont été faits pour mieux adapter les interactions entre la Monnaie et ses clients. Le contenu Web et les courriels aux clients deviennent plus pointus et personnalisés. Les courriels et les visites sur le site de la Monnaie offrent maintenant des recommandations de produits conformes aux intérêts de chacun.

La Monnaie a su simplifier le processus d'achat et le rendre plus efficace. Elle a mis sur pied une équipe de soutien chargée expressément de régler les problèmes et elle s'est donné les moyens de calculer plus précisément les dates de livraison. Une analyse plus poussée des habitudes d'achat l'aide aussi à mettre au point des produits pertinents et attrayants.

Comme les questions ayant trait à la livraison étaient en augmentation constante, la Monnaie a révisé ses méthodes d'expédition en 2019. Elle a réduit considérablement les ruptures de stock et elle prend les devants en communiquant aux clients les dates approximatives de livraison. Depuis qu'elle atteint un rendement de 98,5 % dans la justesse de ses prévisions, la Monnaie reçoit moins d'appels au sujet des livraisons et voit grimper sa cote de satisfaction auprès de la clientèle, mesurée d'après le taux de recommandation net.



2



3



4

- 1 Une préposée à l'expédition et à l'emballage à l'établissement d'Ottawa emballe soigneusement les commandes de pièces, scelle les boîtes et applique les étiquettes d'adresse.
- 2 Une employée de la boutique de Winnipeg explique à des clients les caractéristiques d'une pièce de collection.
- 3 Un amateur d'art a déboursé 120 000 \$ pour une banane scotchée sur un mur. La Monnaie a présenté une version adaptée de l'œuvre sur ses réseaux sociaux, en y ajoutant une pièce de 2 \$. Prix suggéré : 120 002 \$.
- 4 Les employés du Centre au service du client de la Monnaie sont toujours prêts à s'entretenir avec nos précieux clients. Ils ont répondu à plus de 78 000 appels en 2019.

# SUSCITER LE DIALOGUE

La Monnaie aime particulièrement exploiter des thèmes qui tournent autour de l'histoire, de la culture et des valeurs du Canada. En 2019, elle a souligné le 50<sup>e</sup> anniversaire des réformes juridiques qui allaient donner naissance à une véritable campagne en faveur de l'égalité des droits et de l'acceptation des personnes LGBTQ2 au pays. Le dollar de circulation commémoratif « Égalité » se veut une expression tangible de l'inclusion si chère à la population canadienne. Si certains ont pu soulever des objections, de nombreux Canadiens ont accueilli la pièce avec enthousiasme. Les employés de la Monnaie sont fiers d'avoir contribué à diffuser le message de l'égalité.

À la veille du 75<sup>e</sup> anniversaire du jour J, la Monnaie a émis une pièce de circulation qui rappelle le service rendu et le sacrifice consenti par les anciens combattants du Canada. La pièce commémorative de 2 \$ du jour J rend hommage aux braves soldats qui ont débarqué en Normandie, en France, le 6 juin 1944. Jamais nous n'oublierons le rôle qu'ils ont joué dans un des événements les plus marquants de l'histoire militaire canadienne, événement qui a mené à la libération de l'Europe de l'Ouest.

En octobre, la Monnaie a dévoilé un dollar éprouve numismatique édition spéciale marquant le 175<sup>e</sup> anniversaire de naissance de Louis Riel, un homme qui a beaucoup fait pour le Manitoba et le Canada et qui s'est porté sans relâche à la défense des Métis. Outre qu'elle présente un portrait évocateur du fondateur du Manitoba, la pièce de collection est la première à porter une inscription en michif, la langue officielle de la Nation des Métis.

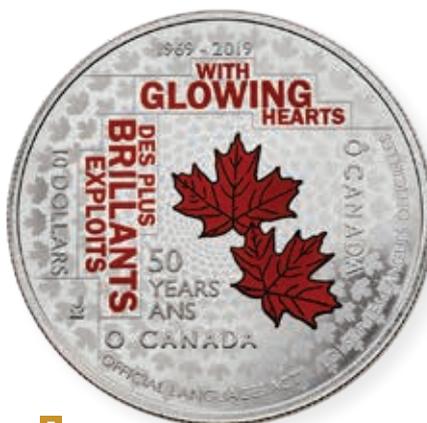
- 1 C'est l'artiste de Vancouver Joe Average qui a dessiné le motif de la pièce « Égalité », montrée ici dans sa version numismatique en couleur. Diagnostiqué séropositif en 1984, il a consacré sa vie à l'art. Le motif de la pièce est une célébration stylisée de l'égalité.
- 2 L'ancien combattant du Nouveau-Brunswick Alphonse Vautour était simple soldat dans la 37<sup>e</sup> Brigade du North Shore Regiment lorsqu'il a débarqué avec 14 000 braves Canadiens en Normandie (France) le 6 juin 1944. Il a été le premier à recevoir la pièce commémorative de 2 \$ émise en l'honneur des soldats du jour J, lors d'une cérémonie de dévoilement tenue à Moncton.
- 3 Cette pièce de collection novatrice souligne le 50<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*. Les paroles de la version bilingue de l'hymne national du Canada sont microgravées sur le cordon.



1



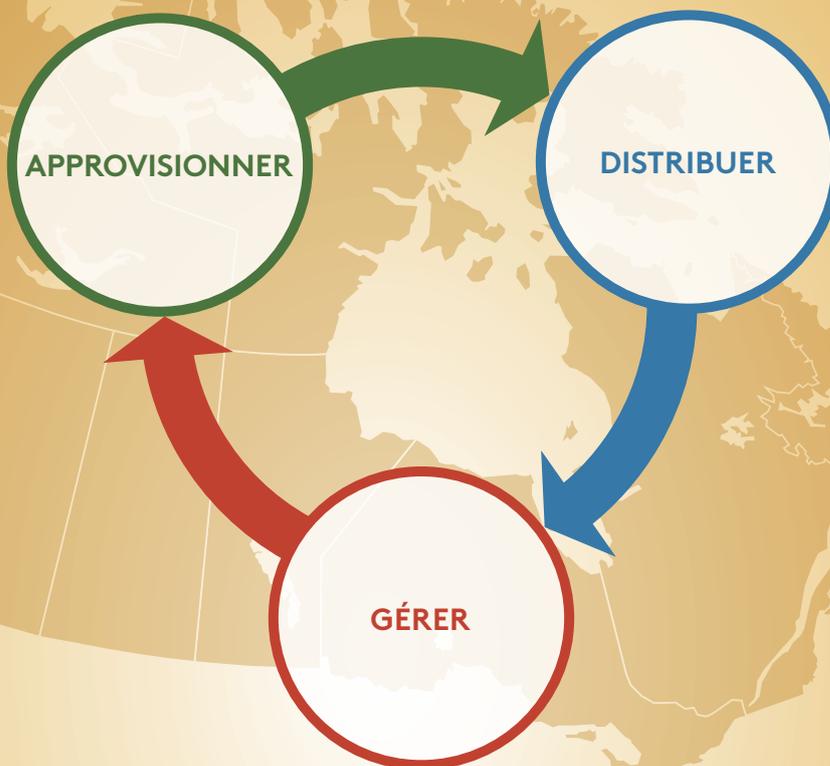
2



3

# LA GESTION DU SYSTÈME DE MONNAYAGE DU CANADA

La Monnaie royale canadienne ne fait pas que produire des pièces : elle gère le cycle d'approvisionnement, de mise en circulation et de redistribution des pièces en fonction des besoins du Canada.



## APPROVISIONNER

Nous fournissons les pièces à la population canadienne



### FRAPPER LES PIÈCES

Nous travaillons assidûment à produire les meilleures pièces au monde...

### TROUVER LES MATÉRIAUX

... en repérant les matériaux à meilleur prix dans notre chaîne d'approvisionnement diversifiée...



### RÉCUPÉRER LES MÉTAUX



... et en récupérant les métaux des pièces usées grâce à notre Programme de récupération des alliages.

## DISTRIBUER

Nous acheminons les pièces dans tout le pays par notre système exclusif

### CONSEILLER LE GOUVERNEMENT

Nous donnons des conseils sur les tendances en matière de pièces et les volumes requis...



### DISTRIBUER LES LIVRAISONS

... nous aiguillons les stocks vers les zones de forte demande...



### REDISTRIBUER LES PIÈCES

... et nous remettons les pièces en circulation dans tout le réseau.

## GÉRER

Avec le Comité national des pièces, nous gérons le système de distribution

### CONTRÔLER LA MONNAIE

Nous suivons de près, continuellement, la monnaie qui circule au Canada...



### VÉRIFIER LES STOCKS

... en vérifiant les stocks pour assurer l'intégrité du système...

### PRÉVOIR LES BESOINS

... et en faisant un millier de prévisions par semaine pour être sûrs de répondre aux besoins du commerce.





1

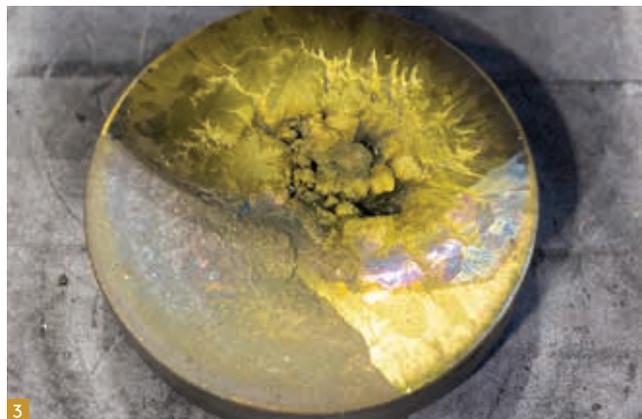
1 Un nouveau procédé d'affinage de pointe utilisé pour extraire l'argent de l'or, la séparation sans acide, réduit la consommation d'eau et le recours à des produits chimiques comme le chlore gazeux.

2 Cette nouvelle technique exploite la différence entre les températures d'ébullition des métaux pour les séparer. Elle est plus durable et comporte moins de risques pour les employés.

3 La billette d'or, qui pèse environ 40 kg, est le résultat obtenu par la séparation sans acide, un procédé d'affinage qui isole l'argent des dépôts d'or.



2



3

# PRATIQUES DURABLES

La viabilité de l'environnement fait partie intégrante des activités de la Monnaie et est un souci constant de son exploitation. La Monnaie est déterminée à améliorer ses façons de faire et à privilégier l'innovation pour réduire au minimum son incidence sur l'environnement.

La plus grande acquisition de 2019 a été l'équipement de séparation sans acide, un procédé d'affinage tout à fait novateur. Depuis longtemps, les affineurs s'en remettent uniquement au chlore gazeux pour extraire l'or, l'argent et le cuivre des matières premières. Cette méthode est courante dans l'industrie, mais elle laisse des résidus chimiques qu'il faut encore traiter pour les éliminer. La séparation sans acide permet d'isoler l'argent plus rapidement, grâce à la température d'ébullition du métal, sans l'ajout de produits chimiques toxiques.

L'adoption de ce procédé a permis de réduire la consommation d'eau et d'électricité, et l'exposition au chlore gazeux. C'est une bonne nouvelle pour l'environnement, les employés et les sous-traitants. On estime que son ajout au processus d'affinage pourrait réduire de 70 % l'utilisation totale de chlore gazeux dans l'entreprise.

La transition ne s'est pas faite du jour au lendemain puisqu'il fallait construire la machine sur mesure, suivant les spécifications et les exigences d'excellence de la Monnaie. Après un certain temps et de nombreux ajustements, le produit fini a pu être installé en juin 2019.

Les grands projets obligent souvent les sociétés à choisir entre rentabilité et viabilité environnementale. La mise en œuvre du procédé de séparation sans acide est un exemple d'initiative qui contribue à la fois à l'exploitation durable et au résultat net comptable.



- 1 Un groupe d'employés a saisi les occasions d'encourager les pratiques d'exploitation durable en améliorant des méthodes internes et en créant des initiatives écoresponsables avec l'appui de la direction. C'est ainsi qu'il a réussi à détourner des dépotoirs 2 000 boîtes pleines de papier, 128 sacs d'articles en acrylique et 205 sacs d'articles en plastique.
- 2 Le programme de recyclage mené par les employés a élargi l'éventail des matières recyclables et initié plus de gens aux meilleures pratiques dans ce domaine. Signe que la volonté est là, « l'équipe verte » de la Monnaie a reçu depuis sa création en avril 2019 des idées de différents services sur les moyens d'améliorer le bilan de l'organisation en matière de recyclage.
- 3 Parmi les nouveaux articles pouvant maintenant être recyclés, mentionnons les capsules en acrylique (à droite), les menus papiers comme les reçus, et l'équipement de protection individuel comme les bouchons d'oreille et les lunettes de protection.



# RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

La Monnaie royale canadienne tient à fonctionner d'une manière responsable, utile à ses gens et aux collectivités où elle œuvre. En 2019, elle s'est classée une fois de plus parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada, selon le palmarès de Corporate Knights, qui reconnaît ainsi son bilan de sécurité, la diversité qui règne au Conseil d'administration et à la direction, son leadership et son excellence en matière d'énergie, de carbone et de déchets.

## L'ENVIRONNEMENT

La Monnaie adhère entièrement à l'économie circulaire, qui réduit au minimum les déchets et tire le maximum des ressources en place, ainsi qu'au principe des revenus bons pour l'environnement (*Clean Revenue*), qu'elle applique en récupérant les alliages et en recyclant les pièces. En 2019, elle a maintenu ses records de faible consommation d'eau et d'électricité, réduisant même les taux de 2 % dans les deux cas. L'éclairage aux diodes lumineuses adopté à Winnipeg a réduit à lui seul la consommation d'énergie de 37 000 kWh.

Grâce à une initiative de recyclage menée par des employés d'Ottawa, plus de 2 000 boîtes en carton pleines de papier et plus de 300 gros sacs d'articles en acrylique et en plastique ont échappé au dépotoir. Un projet pilote a aussi permis de recycler plus de 210 kg d'équipement de protection individuel comme des bouchons d'oreille et des lunettes de protection. En tout, la Monnaie a recyclé 35 % de ses déchets solides en 2019. Les établissements d'Ottawa et de Winnipeg se sont aussi mis au compostage à l'automne.



- 1 Par un matin pluvieux de septembre, des employés et d'autres bénévoles se sont réunis pour planter des arbres sur le terrain de la Monnaie à Winnipeg. En coentreprise avec la Manitoba Forestry Association et Nature's Real Estate, la Monnaie embellit ses espaces verts.
- 2 Des employés de la Monnaie ont planté 135 semis. À terme, un rideau d'arbres servira d'abri pour la faune et rehaussera la qualité de l'air.

## PRÉSENCE DANS LA COLLECTIVITÉ

En 2019, des employés bénévoles ont planté 135 arbres sur le terrain de l'établissement de Winnipeg afin de créer une bande boisée et d'embellir le vaste espace vert. Fidèle à sa tradition, l'équipe des *Royal Dragons - In Mint Condition* de la Monnaie a pris part au festival annuel des bateaux-dragons de FMG, qui recueille de l'argent pour les fondations de Cancer Care Manitoba et de l'Hôpital pour enfants. En août, l'équipe *Roll for Change* s'est réunie à nouveau pour faire l'aller-retour Ottawa-Cornwall dans le cadre du Vélotour SP, qui recueille des fonds pour la Société canadienne de la sclérose en plaques.

En novembre, la Monnaie a organisé des échanges de pièces lors de matchs à domicile des équipes de hockey des 67 d'Ottawa et du Moose du Manitoba. Les amateurs ont fait la queue pour obtenir des laissez-passer gratuits à la Monnaie et ont échangé plus de 2 300 pièces de 2 \$ courantes contre la pièce commémorative de 2 \$ du jour J.

À l'approche des Fêtes, le personnel de la Monnaie ne se fait pas prier pour venir en aide aux démunis. En 2019, il a contribué à la Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa, à la Montagne de jouets de l'Armée du Salut, au refuge pour femmes Harmony House d'Ottawa et à Moisson Winnipeg.

## LES GENS

Le bien-être des employés a été au cœur des préoccupations de la Monnaie, qui a renforcé sa culture de santé et sécurité par une fervente adhésion à l'objectif de zéro blessure au travail. La présidente Marie Lemay a donné le ton à cet engagement lors de l'assemblée d'automne des employés en lançant le slogan *Chaque étape. Chaque fois. Chaque personne.*





Il s'agit notamment de dénoncer les pratiques dangereuses avant qu'une blessure se produise. La direction et les représentants syndicaux ont établi de concert un nouvel indice de sécurité afin d'augmenter les signalements de risques et de quasi-accidents, de sorte que chacun joue un rôle proactif dans la poursuite de l'objectif zéro blessure.

La Monnaie a investi et elle a préconisé de nouvelles méthodes afin de réduire les dangers d'ordre ergonomique. L'installation d'un système d'aide au levage manuel au service d'emballage de Winnipeg a permis de ramener de cinq à zéro le nombre de blessures à signaler. Les usines d'Ottawa et de Winnipeg se sont dotées d'une technologie de réduction du bruit afin de protéger les employés contre les effets à long terme d'un milieu de travail bruyant.

La santé mentale est demeurée une priorité, le groupe de travail insistant dans ses efforts de sensibilisation sur la résilience et la capacité d'adaptation. Plus de 1 000 employés ont reçu de l'information utile sur des sujets allant de l'importance du sommeil à la gestion de la charge de travail.

La Monnaie a aussi dispensé à 155 responsables de personnel une formation sur la sensibilisation aux préjugés conscients et inconscients, et 50 employés ont suivi un cours donné par l'American Sign Language afin de mieux communiquer avec leurs collègues ayant une déficience auditive.



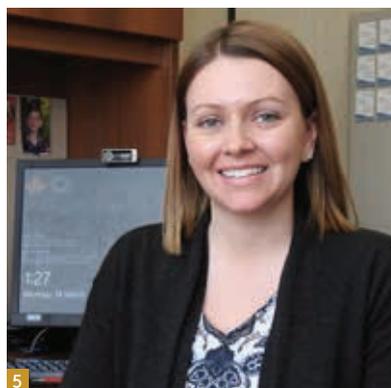
- 1 L'équipe des *Royal Dragons - In Mint Condition* de Winnipeg pose avec des pagaies rouges, dont chacune représente 1 000 \$ amassés au profit de la fondation Cancer Care Manitoba lors du festival annuel de bateaux-dragons.
- 2 L'équipe du bateau-dragon de la Monnaie en pleine action sur la rivière Rouge, pendant le festival qui dure une fin de semaine.
- 3 L'équipe *Roll for Change* d'Ottawa a pris part en août au Vélotour SP, tenu au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques.
- 4 Le 13 septembre, des employés de la Monnaie posent devant le Lockheed C-130 Hercules qu'ils viennent de tirer pour la campagne de Centraide à Winnipeg, lors du concours annuel de traction d'avion organisé pour recueillir des fonds.

# NOS EMPLOYÉS



Plus de 1 000 personnes font marcher la Monnaie chaque jour. Voici un échantillon d'employés qui représente bien l'application, la diligence et le savoir-faire dont fait preuve l'effectif tout entier.

- 1 Aziz Khan (opérateur, Production, Ottawa)
- 2 Équipe SCRUM – Matt Bowen (graveur), Pascal Clément (programmeur en CNC), Lianne Kilfoyl (coordonnatrice principale, LNP), Virginia Gaffney (chef principale, Communications marketing intégrées), Howard Lam (ingénieur de produit), Jamie Desrochers (chef de produits et responsable de collection), Erica Maga (chef de produits), Alex Tirabasso (graveur)
- 3 Martha Martinez (aide, Emballage, Winnipeg)
- 4 Nicole Brewer (analyste financière, Stocks et revenus, Opérations comptables complexes) et Nigel Nilsson (chef, Stocks et opérations, Opérations comptables complexes)
- 5 Ashleigh Bell (généraliste, Ressources humaines, Winnipeg)
- 6 Roberto Adina (aide, Emballage, Winnipeg)





1



2



3



4



5



7



6

- 1 Iain Brooks (chef principal, Recherche technologique)
- 2 Bhavna Radia (opératrice, Production, Ottawa)
- 3 Hadikin Liongs (affineur, Électrolyse)
- 4 Sanaz Boyd (représentante de compte, Vente de produits numismatiques par appels sortants)
- 5 Reid Napier (agent des Services de protection, Winnipeg)
- 6 Leanne Grenier (opératrice, Production, Winnipeg)
- 7 Martin Pharand (opérateur, Opérations - Affinerie) et Christian Plouffe (affineur principal, Opérations - Affinerie)
- 8 Dariyan Khastar (apprenti essayeur, Opérations - Essais) et Pascal Ladrie (essayeur principal, Opérations - Essais)



8

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Je suis heureuse de faire rapport sur la gouvernance de la Monnaie royale canadienne en ma qualité de présidente du Conseil d'administration. Ce fut un plaisir de travailler avec mes collègues administrateurs, qui apportent à la table une diversité de points de vue. Dans le rôle d'intendance que leur confie l'actionnaire, le gouvernement du Canada, ils travaillent de concert avec la direction pour mettre la Monnaie sur la voie d'un avenir prospère et durable. Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres, M. Barry Rivelis et M<sup>me</sup> Pina Melchionna. L'esprit de collaboration qui règne au Conseil étant aussi un legs des prédécesseurs des membres actuels, je tiens à remercier ses administrateurs sortants M<sup>me</sup> Carol Skelton et M. William C. Ross.

Nommée en février 2019, la présidente de la Monnaie Marie Lemay s'est vite imposée comme un chef dynamique, proche des gens et à l'aise auprès de tous les échelons de l'entreprise. Elle a également à cœur de tisser des liens solides avec les clients et les intervenants externes, dont le Conseil d'administration. Le Conseil tient ici à remercier la vice-présidente principale et chef de la direction financière Jennifer Camelon, qui a su tenir la barre de l'entreprise durant l'intérim.

Le rôle premier de la Monnaie est de veiller à la bonne marche quotidienne du commerce intérieur, même si les modes de paiement évoluent. Le Conseil s'efforce de trouver une stratégie à long terme pour que la Monnaie puisse encore être gage de valeur et que personne ne soit laissé pour compte dans ce contexte. Son exploitation continue de profiter au Canada et à sa population puisqu'elle est rentable et procure au gouvernement du Canada des dividendes qui dépassent les prévisions.

Le Conseil a fait un excellent usage de ses comités pour établir des processus, des mandats et des plans de travail solides. S'il est toujours aussi efficace, c'est parce qu'il dispose ainsi d'une robuste fondation sur

laquelle s'appuyer. Nous dirigeons des exercices en vue d'une approche globale de la gestion des risques. Avec la participation enthousiaste de la direction, nous fixons l'objectif le plus ambitieux qui soit en matière de santé et sécurité au travail : zéro blessure. Nous avons pu constater directement à quel point la Monnaie se passionne pour la qualité et l'innovation, et tient à être source de valeur pour ses clients. Il n'est pas étonnant qu'elle se soit bâti une réputation mondiale aussi enviable.

De nombreux membres du Conseil ont pu mesurer l'impact social des programmes de pièces de circulation et de collection de la Monnaie aux lancements publics qu'elle organise un peu partout au Canada. Ce fut un honneur de participer au lancement du dollar « Égalité » au centre communautaire 519 de Toronto, en plein cœur du « Village ».

Le Conseil a été enchanté de l'accueil que lui a réservé le CN à son centre national de formation à Winnipeg, lors de l'assemblée publique annuelle de la Monnaie. En ajoutant un dévoilement de pièces au compte rendu annuel du rendement de l'entreprise, nous avons pu rassembler des employés et des retraités du CN, de fervents numismates et d'autres invités dans une fête soulignant le centenaire d'un chemin de fer dont l'histoire se confond avec celle du pays lui-même. De semblables manifestations de fierté ont marqué d'autres événements mémorables à Calgary, à Montréal et à St. John's.

Le Conseil d'administration voit bien de quelles multiples façons la Monnaie est présente dans le tissu même de la vie canadienne et auprès de ses clients de par le monde. Nous allons continuer de l'aider à s'acquitter de son mandat public et à poursuivre en même temps les occasions qui se présentent dans les nombreux domaines où s'exercent son leadership et sa pérennité.

La présidente du Conseil,

A handwritten signature in black ink that reads "Phyllis Clark". The signature is fluid and cursive.

**Phyllis Clark**

# GOUVERNANCE

La Monnaie royale canadienne (la « Monnaie ») s'est dotée d'un solide cadre de gouvernance afin de baliser son leadership dans l'industrie mondiale du monnayage, de préserver et de promouvoir ses valeurs d'entreprise, et d'assurer sa viabilité à long terme comme société d'État fédérale.

## VEILLER À LA BONNE MARCHÉ DU COMMERCE INTÉRIEUR

Constituée en société en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la Monnaie rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Elle est régie par cette loi, ainsi que par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les autres lois et règlements applicables aux sociétés d'État fédérales.

Notre mandat principal est de produire et de distribuer les pièces de circulation nécessaires au commerce intérieur du Canada, avec un grand souci de sécurité, de qualité et de rentabilité. Nous adhérons aux plus hautes normes de conduite commerciale dans la poursuite de notre vision, qui consiste à « être symbole d'excellence... grâce à nos activités axées sur le client, à nos employés talentueux et à la valeur que nous offrons au Canada et à sa population ». Notre Code de conduite et d'éthique vise à encadrer le comportement des employés dans des circonstances bien définies et énonce les valeurs principales – honnêteté, respect, fierté et passion – qui guident notre travail. Ces valeurs représentent l'âme de la Monnaie et font la force de sa culture. C'est dans cet esprit que les employés suivent une formation en ligne obligatoire en matière de conduite et d'éthique. En 2019, la Monnaie a aussi lancé une nouvelle plateforme indépendante, gérée par un tiers et confidentielle, où les employés et les sous-traitants peuvent signaler tout acte répréhensible présumé.

## ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE

Le Conseil d'administration supervise la gestion de l'ensemble des activités de la Monnaie conformément aux lois et règlements qui s'y appliquent, en fonction de l'intérêt supérieur de la Société et des intérêts à long terme du gouvernement du Canada.

Conformément à ses responsabilités d'administration, le Conseil établit et approuve l'orientation stratégique de la Monnaie dans un plan d'entreprise quinquennal, et examine et approuve ses principales initiatives et stratégies. Il s'acquitte de son devoir de diligence raisonnable en évaluant les risques et les possibilités, surveille le rendement financier, assure l'intégrité des résultats financiers et produit des rapports au gouvernement du Canada dans les délais requis.

À la fin de 2019, le Conseil comptait 11 administrateurs, dont la présidente de la Monnaie. Les administrateurs viennent d'un peu partout au Canada, et sept d'entre eux sont des femmes. Tous ces postes sont indépendants de la haute direction, sauf celui de président de la Monnaie. Le Conseil et ses comités tiennent des séances à huis clos, en sa présence et en son absence.

Le Conseil a tenu sept réunions en 2019. Trois comités permanents l'aident à s'acquitter de ses responsabilités : le Comité de vérification, le Comité de régulation et des candidatures et le Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail. Ces comités ont tenu en tout 14 réunions. Le Conseil a renforcé la structure de gouvernance en revoyant les règlements administratifs de la Monnaie et en mettant à jour son propre mandat et celui de ses trois comités permanents.

En 2019, la Monnaie a accueilli deux nouveaux administrateurs, y compris la présidente de la Monnaie, qui siège aussi au Conseil.

La présidente de la Monnaie reçoit un salaire annuel. La présidente du Conseil et les administrateurs touchent les honoraires annuels et les indemnités quotidiennes établis par le gouverneur en conseil en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ils se font rembourser toutes les dépenses raisonnables liées à leurs fonctions, dont les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre	Présence aux réunions du Conseil	Présence aux réunions des comités
<b>Phyllis Clark</b> <i>Edmonton (Alberta)</i> <i>Présidente, Conseil d'administration</i>	7/7	14/14
<b>Marie Lemay<sup>1</sup></b> <i>Présidente de la Monnaie</i>	7/7	13/13
<b>Jennifer Camelon, CPA, CA<sup>2</sup></b> <i>Ottawa (Ontario)</i> <i>Présidente intérimaire de la Monnaie et chef de la direction financière</i>	S.O.	1/1
<b>Serge Falardeau, ASC, CPA, CA</b> <i>Sainte-Marie-de-Beauce (Québec)</i> <i>Membre, Comité de vérification et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail</i>	6/7	9/9
<b>Sandip K. Lalli, FCPA, IAS.A</b> <i>Heritage Pointe (Alberta)</i> <i>Membre, Comité de régie et des candidatures et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail</i>	7/7	10/10
<b>Fiona L. Macdonald, IAS.A</b> <i>Vancouver (Colombie-Britannique)</i> <i>Présidente, Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail</i>	7/7	5/5
<b>Pina Melchionna<sup>3</sup></b> <i>Toronto (Ontario)</i> <i>Membre, Comité de vérification et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail</i>	4/4	3/3
<b>Cybele Negris</b> <i>Vancouver (Colombie-Britannique)</i> <i>Membre, Comité de vérification et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail</i>	6/7	9/9
<b>Gilles Patry, C.M., O.Ont</b> <i>Ottawa (Ontario)</i> <i>Membre, Comité de vérification et Comité de régie et des candidatures</i>	7/7	7/9
<b>Barry Rivelis<sup>4</sup></b> <i>Vancouver (Colombie-Britannique)</i> <i>Membre, Comité de vérification et Comité de régie et des candidatures</i>	3/3	2/2
<b>William C. Ross<sup>5</sup></b> <i>Toronto (Ontario)</i>	4/4	5/5
<b>L'honorable Carol Skelton, IAS.A<sup>6</sup></b> <i>Harris (Saskatchewan)</i>	S.O.	1/1
<b>Deborah Shannon Trudeau</b> <i>Montréal (Québec)</i> <i>Présidente, Comité de régie et des candidatures</i> <i>Vice-présidente du conseil</i>	7/7	5/5
<b>Victor L. Young, O.C.</b> <i>St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)</i> <i>Président, Comité de vérification</i>	7/7	4/4

Notes :

<sup>1</sup> Nommée le 18 février 2019<sup>2</sup> Présidente intérimaire de la Monnaie jusqu'au 15 février 2019<sup>3</sup> Nommée le 2 juin 2019<sup>4</sup> Nommé le 1 juillet 2019<sup>5</sup> Date de fin de mandat : 30 juin 2019<sup>6</sup> Date de fin de mandat : 28 février 2019

### RESTER EN CONTACT AVEC LA POPULATION ET LES EMPLOYÉS

Se voulant transparente, responsable et accessible, et soucieuse d'entretenir un dialogue constructif avec ses employés, ses clients et les citoyens, la Monnaie organise de nombreuses activités à leur intention. Peu après le dépôt de son rapport annuel de 2018 au Parlement, elle a présenté les faits saillants de son exploitation et de ses finances lors de sa première assemblée publique annuelle tenue à Winnipeg, le 13 mai 2019 au centre national de formation du CN. Avec au programme un double lancement de pièces en l'honneur du centenaire du CN, l'assemblée a attiré plus de 150 personnes.

La Monnaie sonde directement l'opinion de sa clientèle lors des activités qu'elle organise, sur les réseaux sociaux et par des sondages comme tels. Elle rencontre aussi régulièrement ses marchands et ses distributeurs, et participe à des foires commerciales, à des congrès et à des activités où elle peut s'entretenir directement avec ses clients et savoir ce qu'ils pensent de ses produits et de ses services.

En s'appuyant sur les données recueillies, la Monnaie s'efforce d'offrir à ses clients canadiens et étrangers des produits et des services de valeur, qui correspondent de près à leurs besoins et qui enrichissent « l'expérience client ». Toujours soucieuse d'innovation, de productivité et d'agilité, elle veille à ce que son offre demeure pertinente dans le paysage mouvant du commerce de détail et de l'investissement.

La Monnaie a convoqué ses employés à leurs assemblées du printemps et de l'automne afin de les tenir informés de son rendement, ainsi que de saluer et de récompenser leur apport à sa réussite. Elle a aussi adopté une nouvelle approche des communications en cultivant le sentiment d'appartenance collective chez tous les employés, et en visant une concordance entre ses objectifs d'entreprise et le travail quotidien de ses gens. Des téléviseurs installés dans toutes les installations diffusent régulièrement une information ciblée, opportune, qui est reprise dans un bulletin électronique aux employés. Les cadres ont cerné et mis en œuvre dans leurs équipes respectives des mesures propres à faire grandir la motivation et l'habilitation des employés.

Sept réunions du Forum sur le leadership stratégique ont eu lieu en 2019, où les cadres supérieurs de la Monnaie et leurs subordonnés directs ont pu discuter d'objectifs stratégiques, d'initiatives d'intérêt humain et de rendement financier, et entendre des conférenciers experts.

### LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La Monnaie royale canadienne suit sa procédure d'Évaluation des répercussions sur la santé, la sécurité, la protection et l'environnement pour se conformer aux exigences des articles 67 à 69 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (qui s'appelle maintenant la *Loi sur l'évaluation d'impact*).

Cette procédure s'applique à tout projet d'ajout ou de modification de processus, d'équipement, de matériaux, etc. Il en va de même pour tout projet d'ajout ou de remplacement de produits chimiques et tout projet d'entretien ou de modification des bâtiments et de la propriété. Dans le volet environnemental, les répercussions de chaque projet sont documentées. Dans le volet de l'évaluation proprement dite, des mesures d'atténuation sont énoncées au besoin.

En 2019, tous les projets entrepris par la Monnaie, qui ont fait l'objet d'une évaluation en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, ont été jugés peu susceptibles d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

# DANS LA LIGNÉE DU PLAN D'ENTREPRISE

La Monnaie Royale Canadienne donne son plein rendement grâce à une structure d'entreprise diversifiée et intégrée.

Elle progresse sur la voie tracée dans son Plan d'entreprise 2019-2023. En mettant l'accent sur les gens d'abord, elle axe sa stratégie sur le client tout en continuant d'être gage de valeur pour le Canada et pour sa population. Appliquée à écrire le prochain chapitre de son histoire, elle s'efforce de créer un milieu de travail où règnent la sécurité, le respect et l'inclusion. La Monnaie recentre ses efforts pour placer ses clients au cœur des préoccupations quotidiennes de ses employés. Conformément aux attentes placées envers les sociétés d'État canadiennes, elle étend son cadre de responsabilité sociale d'entreprise et continue de parfaire ses activités essentielles et de mieux gérer les risques.

## NOTRE VISION

Symbole d'excellence... grâce à nos activités axées sur le client, à nos employés talentueux et à la valeur que nous offrons au Canada et à sa population.

La Monnaie a obtenu de bons résultats en 2019, conformes aux objectifs énoncés dans son Plan d'entreprise 2019-2023. Elle a dépassé ses objectifs financiers comme l'indique le Rapport de gestion présenté à partir de la page 21.

Les objectifs de la Monnaie s'articulent autour des piliers *le Canada, les clients, les employés*.



### CANADA

- Assurer la production fiable et la distribution efficace de pièces de circulation sûres et durables pour le Canada
- Célébrer l'histoire et les valeurs du Canada à l'aide du Programme de pièces de circulation commémoratives
- Être une bonne entreprise citoyenne



### CLIENTS

- Créer de la valeur pour ses clients canadiens et étrangers en offrant des produits et des services de valeur de même qu'une excellente expérience client
- Faire constamment preuve d'excellence en matière de monnayage et de gestion des opérations à l'échelle internationale, et tirer profit des occasions dans des marchés et auprès des clients en mettant continuellement l'accent sur l'innovation, la productivité et l'agilité



### EMPLOYÉS

- Encourager un milieu de travail positif et inclusif qui favorise l'esprit d'équipe, la santé et la sécurité
- Offrir des activités, des formations, des outils et des mesures d'appui pour aider les employés à mettre en œuvre les stratégies et les objectifs d'entreprise de la Monnaie

• Entièrement réalisé      • Partiellement réalisé

Forts des progrès accomplis, la Monnaie continuera sur sa lancée en 2020, suivant les perspectives énoncées à partir de la page 36 du Rapport de gestion.

# RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion renferme une analyse des résultats financiers et de l'évolution des activités de la Monnaie royale canadienne (la « Monnaie ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, lesquels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Sauf indication contraire, les résultats financiers indiqués dans ce rapport de gestion sont présentés en dollars canadiens et ont été arrondis au million près; l'information qui y figure est en date du 5 mars 2020.

La direction est responsable de tous les renseignements paraissant dans le rapport annuel et dans ce rapport de gestion. Le Conseil d'administration a approuvé la teneur de ce rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés audités.

## IMPORTANCE RELATIVE

Pour établir quelles informations doit contenir le rapport de gestion, la direction est guidée par le principe de l'importance relative. La direction juge l'information importante s'il est probable que son omission ou son inexactitude influencerait sur les décisions qu'un lecteur prendrait en se fondant sur celle-ci.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

En parcourant tout énoncé prospectif, les lecteurs sont priés de garder à l'esprit la mise en garde figurant à la fin de ce rapport de gestion.



Dans une vision bien à elle de notre pays, Alisha Giroux s'est inspirée de la faune du Canada pour réaliser un montage d'illustrations dignes des livres d'histoires. Les emblèmes animaliers tiennent lieu des provinces et territoires qu'ils représentent, formant une carte du Canada hors du commun. Cette pièce a fait sensation dans les médias du pays et du monde entier.

## RÉSUMÉ

La Monnaie royale canadienne est l'établissement de monnayage national du Canada et un chef de file mondial des produits et services visant les pièces de circulation, de collection et d'investissement. Dans le cadre de son mandat principal, la Monnaie produit et distribue, pour le compte du Canada, des pièces de circulation pouvant combler les besoins du secteur canadien du commerce. La Monnaie fournit, au nom du gouvernement du Canada, un service de gestion du cycle de vie entier des pièces, offrant ainsi des services de prévision, de production de classe mondiale, de logistique, de recyclage, de distribution et de mise en circulation de pièces ainsi que de contrôle.

La Monnaie propose, au nom du gouvernement du Canada, un programme de pièces commémoratives qui célèbre l'histoire, la diversité, la culture et les valeurs du Canada. Outre son mandat principal, la Monnaie est également responsable du Programme de récupération des alliages en vertu duquel les plus vieilles pièces canadiennes sont retirées du marché et remplacées par des pièces en acier plaqué multicouche, lesquelles sont plus durables et plus sûres.

La Ligne des pièces de circulation étrangères fabrique des pièces finies, des flans et des jetons destinés à des clients du monde entier, dont des banques centrales, des établissements de monnayage, des autorités monétaires et des ministères des Finances. La Monnaie produit également, pour ses clients à l'échelle internationale et grâce à une technologie de pointe, des coins qui leur permettent de frapper eux-mêmes leurs pièces. Ces contrats permettent à la Monnaie de tirer parti de son infrastructure et de son savoir-faire inégalé à son usine de Winnipeg.

La Ligne des produits et services d'investissement propose à sa clientèle des produits d'investissement de premier ordre sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux ainsi que des services intégrés d'affinage et d'entreposage de ces métaux et des reçus de transactions boursières. Parmi ses produits, citons la série des pièces Feuille d'érable qui se décline en or et en argent. Elle offre également d'autres produits et services de métaux précieux à des fins d'investissement et de fabrication. Grâce à sa position de chef de file du marché de même qu'à la qualité et la sûreté inégalées de ses pièces d'investissement, la Monnaie est bien placée pour conquérir une grande part de toute augmentation de la demande tout en maintenant ses volumes lorsque les marchés s'affaiblissent. Les reçus de transactions boursières des Réserves d'or et d'argent canadiennes qui sont cotés à la Bourse de Toronto permettent aux épargnants et aux investisseurs institutionnels d'avoir accès aux métaux précieux entreposés par la Monnaie, et celle-ci réduit ainsi ses coûts de location.

La Ligne des produits numismatiques conçoit et fabrique des pièces de collection et des médailles qu'elle vend à une clientèle qui lui est fidèle et qui se trouve tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. La Monnaie occupe une position de chef de file mondial dans l'art et la science du monnayage qui est régulièrement reconnue par de prestigieux prix internationaux, et ce, en grande partie grâce à l'emploi de procédés technologiques d'avant-garde, tels la photoluminescence, le placage sélectif et la coloration distinctive, procédés que la Monnaie utilise pour créer des produits attrayants et originaux. Celle-ci vend ses produits numismatiques sur sa plateforme de commerce électronique, dans ses boutiques d'Ottawa et de Winnipeg ainsi que par l'entremise de commerçants et de partenaires au pays et à l'échelle internationale.



La capacité de la Monnaie de frapper des pièces en très haut relief saute aux yeux sur cette pièce concave, de forme ovale et pesant 1 kg, frappée en l'honneur du centenaire du CN. La gravure méticuleuse révèle le moindre détail d'une locomotive fonçant à travers un paysage de la forêt canadienne.

## FAITS IMPORTANTS AU SEIN DE L'ENTREPRISE

### CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS

Le 21 janvier 2019, l'honorable Bill Morneau, ministre des Finances, a annoncé la nomination de M<sup>me</sup> Marie Lemay au poste de présidente de la Monnaie en date du 18 février 2019 et pour un mandat de cinq ans.

La Monnaie a créé le poste de dirigeant commercial principal et l'a confié à M. Tom Froggatt. Dans le cadre du processus d'examen de la stratégie à l'égard des produits numismatiques, M. Froggatt a assumé les responsabilités des postes de vice-président, Marketing, et de vice-président, Ventes, lesquelles ont été regroupées. La Monnaie a également nommé M. Jean-Laurent Rousset au poste de vice-président, Opérations.

### NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En juin 2019, l'honorable Bill Morneau, ministre des Finances, a annoncé les nominations de M<sup>me</sup> Pina Melchionna et de M. Barry Rivelis au Conseil d'administration de la Monnaie en date respectivement du 2 juin 2019 et du 1<sup>er</sup> juillet 2019, et ce, pour des mandats de quatre ans.



Comme l'atteste sa marque d'atelier « W », cette pièce de collection en argent est la première de son espèce frappée à Winnipeg. Issue d'une collaboration unique entre employés d'Ottawa et de Winnipeg, elle symbolise leur commune fierté pour la Feuille d'érable en argent, une des pièces d'investissement les mieux cotées dans le monde entier.

## CONVENTION COLLECTIVE DE L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA (« AFPC »)

Le 27 septembre 2019, la Monnaie et ses sections locales de l'AFPC à Ottawa et Winnipeg ont convenu du renouvellement d'une convention collective d'une durée de quatre ans qui prendra fin le 31 décembre 2021. L'AFPC représente la majorité des employés de la Monnaie, soit principalement ceux affectés à la fabrication. Le 23 décembre 2019, la Monnaie et le Syndicat uni du transport, lequel représente les agents des Services de protection de celle-ci, ont également conclu une convention collective de quatre ans.

## DIVIDENDES

En décembre 2019, la Monnaie a versé à son actionnaire, le gouvernement du Canada, un dividende de 40 millions de dollars.

## INDICATEURS DE RENDEMENT

Soucieuse d'atteindre ses objectifs, la Monnaie s'efforce d'accroître constamment sa rentabilité par une gestion prudente de ses finances et par des activités efficaces. Elle évalue son rendement au moyen de paramètres significatifs pour ses clients, ses partenaires commerciaux et ses employés. Les mesures présentées ci-dessous lui permettent de surveiller sa capacité à améliorer son rendement et à créer de la valeur pour son actionnaire et pour le Canada.

### Résultats et rendement financier consolidés

	2019	2018	Variation en \$	Variation en %
Produits des activités ordinaires	<b>1 453,4 \$</b>	1 420,6 \$	32,8 \$	2
Résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments <sup>1</sup>	<b>42,3</b>	46,0	(3,7)	(8)
Marge des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments <sup>2</sup>	<b>2,9 %</b>	3,2 %		
Résultats de l'exercice	<b>34,8</b>	35,1	(0,3)	(1)
Rendement des capitaux propres avant impôts <sup>2</sup>	<b>28 %</b>	29 %		
Rendement de l'actif avant impôts <sup>2</sup>	<b>10 %</b>	12 %		

<sup>1</sup> Un rapprochement des résultats de l'exercice et des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments est présenté à la page 30.

<sup>2</sup> Le calcul est fondé sur les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments.

	En			
	2018	2017	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>65,5 \$</b>	66,4 \$	(0,9) \$	(1)
Stocks	<b>94,9</b>	62,2	32,7	53
Immobilisations	<b>173,9</b>	172,8	1,1	1
Total de l'actif	<b>429,9</b>	397,8	32,1	8
Fonds de roulement	<b>102,5</b>	107,5	(5,0)	(5)

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### ANALYSE DU RENDEMENT FINANCIER

Les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se sont comprimés de 8 %, passant de 46,0 millions de dollars en 2018 à 42,3 millions de dollars. La Monnaie exerce un ensemble diversifié d'activités à l'échelle mondiale aux termes d'une structure pleinement intégrée, et la majorité des coûts associés à ses installations et à ses lignes commerciales et de ses coûts indirects sont attribués au Programme de pièces de circulation canadiennes et à chaque ligne commerciale. En 2019, ce programme et toutes les lignes commerciales de la Monnaie ont été rentables. La Ligne des produits et services d'investissement, ce qui inclut ses services complémentaires, a affiché un excellent rendement, la Ligne des produits numismatiques a, grâce à un portefeuille de produits moins étoffé, mais plus attrayant, inscrit des produits des activités ordinaires comparables à ceux de 2018 et les produits des activités ordinaires de la Ligne des pièces de circulation étrangères sont revenus à un niveau plus courant.

Le fonds de roulement est demeuré élevé même s'il a accusé un recul de 5 % en regard de ce qu'il était au 31 décembre 2018. Ce recul reflète la hausse, d'un exercice à l'autre, de 30 millions de dollars des dividendes versés au gouvernement du Canada. La trésorerie est demeurée relativement stable sur un an et est toujours d'un niveau assurant un soutien aux activités continues de la Monnaie. Les remboursements d'emprunt prévus, soit 3,0 millions de dollars en 2019, ont réduit le montant de l'emprunt. Les stocks ont, par rapport à ceux au 31 décembre 2018, bondi de 53 % en raison de l'augmentation des achats de métaux précieux destinés aux produits d'investissement, les commandes des clients passées vers la fin de 2019 n'ayant pas encore été expédiées au 31 décembre 2019.

### PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR LIGNE COMMERCIALE ET PAR PROGRAMME

	2019	2018	Variation en \$	Variation en %
Programme de pièces de circulation canadiennes	95,2 \$	95,0 \$	0,2 \$	-
Ligne des pièces de circulation étrangères	65,4	94,9	(29,5)	(31)
Ligne des produits et services d'investissement	1 176,0	1 113,6	62,4	6
Ligne des produits numismatiques	116,8	117,1	(0,3)	-

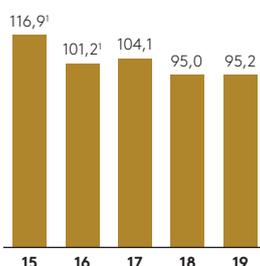
### PIÈCES DE CIRCULATION CANADIENNES

Les produits des activités ordinaires du Programme de pièces de circulation canadiennes ont été stables puisque ceux générés par le programme des pièces commémoratives ont été contrebalancés par le recul, par ailleurs prévu, des coûts fixes imputés aux termes du protocole d'entente de 2018 et par la baisse des produits des activités ordinaires tirés du Programme de récupération des alliages.



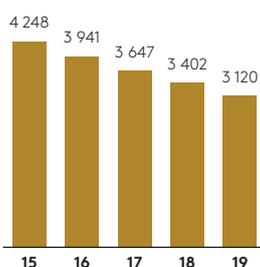
Ce dollar de circulation, œuvre de l'artiste de Vancouver Joe Average, commémore 50 années de promotion des droits de la communauté LGBTQ2 au Canada. Sa conception audacieuse met en valeur la diversité et l'égalité chères à la population canadienne.

**Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation canadiennes**  
(en millions de \$)



<sup>1</sup> Les chiffres des exercices précédents ont été révisés de façon à inclure les produits tirés du Programme de récupération des alliages dans les produits des activités ordinaires des pièces de circulation canadiennes.

**Demande annuelle de pièces de circulation canadiennes, exclusion faite des pièces de un cent**  
(en millions de pièces)



**Approvisionnement en pièces**

(en millions de pièces)	2019	2018	Variation	%
Dépôts dans les institutions financières	<b>2 589</b>	2 824	(235)	(8)
Pièces recyclées	<b>165</b>	163	2	1
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres	<b>366</b>	415	(49)	(12)
<b>Total de l'approvisionnement en pièces</b>	<b>3 120</b>	3 402	(282)	(8)

**Stocks du ministère des Finances**

(en millions de dollars)	2018	2017	Variation en \$	Variation en %
Stocks d'ouverture	<b>98,0 \$</b>	101,1 \$	(3,1) \$	(3)
Nouvelles pièces produites	<b>119,3</b>	129,3	(10,0)	(8)
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres	<b>(115,3)</b>	(132,4)	17,1	13
<b>Stocks de clôture</b>	<b>102,0 \$</b>	98,0 \$	4,0 \$	4

La demande est comblée au moyen des trois principales sources d'approvisionnement indiquées dans le tableau ci-dessus, et elle peut varier d'une région à l'autre du pays et d'une période à l'autre de l'année. Le volume de l'approvisionnement en pièces de circulation canadiennes s'est contracté de 8 % sur un an, le nombre de nouvelles pièces vendues aux institutions financières ayant fléchi en 2019 puisque les stocks dans lesquels elles pouvaient puiser pour combler leurs besoins ont été plus importants en raison de la stabilité des volumes de recyclage.

La Monnaie gère ses stocks de façon proactive en tenant compte des variations de la demande, des dépôts dans les institutions financières et des volumes de recyclage afin de s'assurer que la demande de pièces est comblée tout au long de l'année. Au 31 décembre 2019, la valeur nominale des stocks du ministère des Finances s'établissait à 102 millions de dollars, ce qui respectait les limites énoncées à cet égard dans le protocole d'entente intervenu avec ce ministère. Dans l'exercice à l'étude, il n'y a eu aucune pénurie de pièces. Afin de regarnir les stocks détenus au nom du ministère des Finances, la Monnaie a produit 385 millions de nouvelles pièces au cours de l'exercice, contre 369 millions en 2018.

Une gestion efficace du réseau de monnayage va de pair avec la promotion de l'histoire, de la diversité, de la culture et des valeurs du Canada. Ainsi, la Monnaie a émis en 2019 une pièce de circulation de 2 \$ commémorant le 75<sup>e</sup> anniversaire du jour J ainsi qu'une pièce de 1 \$ soulignant 50 ans de progrès en faveur de l'égalité des droits de la communauté LGBTQ2 au pays. La Monnaie a reçu du gouverneur en conseil l'autorisation d'émettre trois pièces commémoratives en 2020, soit deux pièces de 2 \$ en l'honneur du 75<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et du 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance de Bill Reid et une pièce de 1 \$ soulignant le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Charte des Nations Unies.

## PIÈCES DE CIRCULATION ÉTRANGÈRES

Les produits des activités ordinaires de la Ligne des pièces de circulation étrangères ont baissé de 31 % en 2019, pour s'établir à 65,4 millions de dollars, revenant ainsi à un niveau plus habituel, alors qu'ils avaient été exceptionnellement élevés en 2018, soit 94,9 millions de dollars.

Le fléchissement de ces produits rend compte de la fabrication ou de l'expédition de 1 308 millions de pièces et de flans (1 816 millions en 2018) à 10 pays (12 en 2018). En 2019, la Monnaie a été accordé 11 nouveaux contrats aux termes desquels elle produira au total 1 480 millions de pièces.

## PRODUITS ET SERVICES D'INVESTISSEMENT

	2019	2018
Produits des activités ordinaires, montant brut	<b>1 650,1 \$</b>	1 467,5 \$
Moins les opérations visant des stocks de clients	<b>(474,1)</b>	(353,9)
Produits des activités ordinaires, montant net	<b>1 176,0 \$</b>	1 113,6 \$

(en milliers d'onces)	2019	2018
Or	<b>483,0</b>	523,0
Argent	<b>22 754,5</b>	18 431,8
Onces, nombre brut	<b>23 237,5</b>	18 964,8
Moins les onces provenant des opérations visant des stocks de clients	<b>(1 079,4)</b>	(2 769,6)
Onces, nombre net	<b>22 158,1</b>	16 185,2

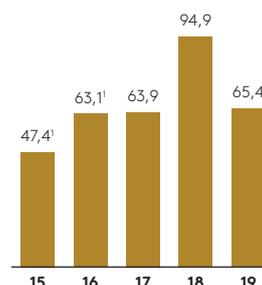
Le montant net des produits des activités ordinaires de la Ligne des produits et services d'investissement a progressé de 6 %, passant de 1,1 milliard de dollars en 2018 à 1,2 milliard en 2019. La Monnaie est demeurée en tête du marché des produits et services d'investissement en 2019 et, grâce à sa présence sur la scène internationale, elle a pu tirer parti du renforcement de la demande de produits d'investissement en argent dans certaines régions hors de l'Amérique du Nord, ce qui a accru ses produits des activités ordinaires. La hausse de ceux générés par l'élargissement des volumes de ces produits a été atténuée par le repli, d'un exercice à l'autre, des volumes des produits d'investissement en or. L'apport des produits tirés des services d'affinage et d'entreposage à la rentabilité globale de la Monnaie est demeuré stable. Ces produits ont augmenté de 8 % en regard de ce qu'ils étaient un an plus tôt.

## PRODUITS NUMISMATIQUES

La Monnaie poursuit l'exécution de sa stratégie à l'égard des produits numismatiques. En 2019, elle a rationalisé sa gamme de produits en réaction aux commentaires émis par ses clients. Grâce à l'attention plus soutenue qu'elle a accordée à l'expérience client, son taux de recommandation net, lequel mesure la loyauté de sa clientèle, a bondi de 26 % en un peu moins d'un an.

Les produits des activités ordinaires de la Ligne des produits numismatiques sont demeurés comparables à ceux de l'exercice précédent, s'établissant ainsi à 117 millions de dollars. L'accroissement des produits en or fabriqués sur mesure a favorisé une hausse des produits des activités ordinaires générés par les produits en or, alors qu'une gamme plus restreinte a fait baisser ceux tirés des ventes de produits en argent et d'autres produits.

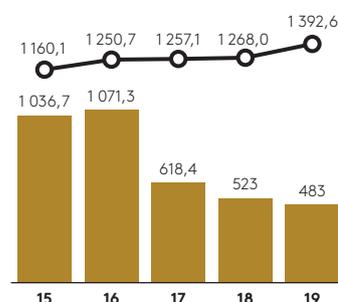
**Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation étrangères**  
(en millions de \$)



<sup>1</sup> Les chiffres des exercices précédents ont été révisés de façon à exclure les produits tirés du Programme de récupération des alliages.

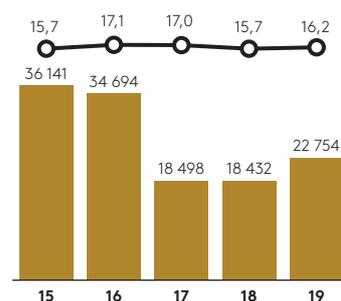
**Ventes de produits d'investissement en or**  
(en milliers d'onces)

↗ contre le prix moyen de l'or  
(\$ US l'once)



**Ventes de produits d'investissement en argent**  
(en milliers d'onces)

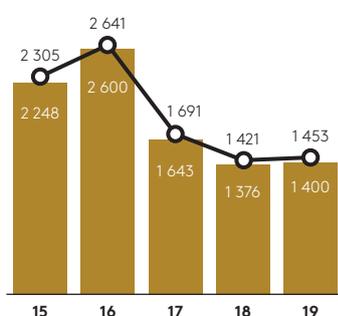
↗ contre le prix moyen de l'argent  
(\$ US l'once)





Le North Shore Regiment du Nouveau-Brunswick, avec le concours d'historiens de l'endroit et de l'Ontario, a réussi à identifier le soldat George Baker comme étant celui qui figure sur le dollar de 2019 commémorant le 75<sup>e</sup> anniversaire du jour J. Le portrait a été adapté à partir de plusieurs images tirées d'un film d'archives du jour J. La Monnaie a eu l'honneur de remettre à la fille de George Baker une pièce encadrée en souvenir de son défunt père.

■ Coût des ventes et des charges de fonctionnement  
 ✂ contre les revenus  
 (en millions de \$)



	2019	2018
Or	<b>31,0 \$</b>	25,1 \$
Argent	<b>75,2</b>	79,7
Autres matières	<b>10,6</b>	12,3
Total des produits des activités ordinaires	<b>116,8 \$</b>	117,1 \$

## CHARGES, AUTRES PRODUITS ET IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

### Charges (produits)

	2019	2018	Variation en \$	Variation en %
Coût des ventes	<b>1 310,5 \$</b>	1 286,0 \$	24,5 \$	2
Charges d'exploitation				
Frais de marketing et ventes	<b>32,1</b>	36,6	(4,5)	(12)
Frais d'administration	<b>62,4</b>	57,2	5,2	9
Perte nette (gain net) de change	<b>1,8</b>	(3,7)	5,5	
(Produits) financiers, montant net	<b>(0,3)</b>	(1,9)	1,6	
Autres produits	<b>(0,2)</b>	(0,5)	0,3	
Charge d'impôts sur le résultat	<b>12,3</b>	11,7	0,6	

Le coût des ventes s'est accru de 2 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ce qui est essentiellement attribuable à l'augmentation des coûts des matières pour les produits d'investissement en raison de la hausse des volumes des ventes ainsi que de la majoration des coûts de l'or et de l'argent d'un exercice à l'autre. Les hausses enregistrées par rapport à 2018 ont été annulées en partie par une baisse des coûts de la Ligne des pièces de circulation étrangères en raison de changements dans le calendrier de production et du repli des volumes dans l'exercice ainsi que par l'incidence positive de la réduction du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale par suite d'une hausse du prix de l'argent en 2019.

Les charges d'exploitation se sont alourdies de 1 % en 2019, passant de 93,8 millions de dollars en 2018 à 94,5 millions de dollars. L'augmentation des frais d'administration provient en grande partie de la montée des coûts liés à la rémunération du personnel afin de soutenir les efforts de diligence à l'égard de la position de la Monnaie en matière de sécurité physique et de cybersécurité ainsi que de la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie à l'égard des produits numismatiques. De fait, celle-ci s'est traduite par l'imputation de certains coûts de développement de produits aux frais d'administration en 2019 et non pas au coût des ventes comme en 2018. Le repli des frais de marketing et ventes a découlé surtout de l'optimisation des coûts d'exploitation, dont ceux liés à la rémunération du personnel et aux campagnes de marketing, ce qui s'inscrit dans la stratégie précitée.

Le résultat net de change s'est dégradé de 5,5 millions de dollars de 2018 à 2019. La perte nette de change, au montant de 1,8 million de dollars, a résulté principalement de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain et des conséquences négatives que celle-ci a eues à la conversion des soldes libellés dans cette devise, soit principalement de celui de la composante récupération de métaux précieux du passif au titre des produits vendus à leur valeur nominale.

## LIQUIDITÉ ET RESSOURCES EN CAPITAL

### Flux de trésorerie

	2019	2018	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>65,5 \$</b>	66,4 \$	(0,9) \$	(1)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	<b>57,1</b>	39,7	17,4	44
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<b>(11,4)</b>	(13,9)	(2,5)	(18)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<b>(45,7)</b>	(17,5)	28,2	161

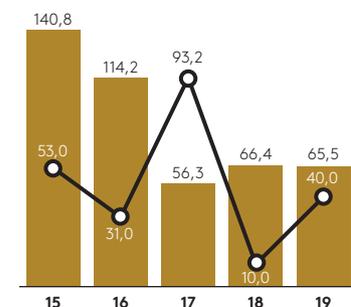
Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont établis à 57,1 millions de dollars pour 2019, soit 17,4 millions de dollars de plus qu'en 2018. Cette hausse a résulté essentiellement du moment de la facturation aux clients et de celui des paiements aux fournisseurs, ce qui a été atténué par une augmentation des impôts sur le résultat payés aux États-Unis, par le fait que, contrairement à 2018, aucun crédit d'impôt étranger n'a été constaté et par l'accroissement des achats de métaux précieux en 2019.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont été relativement stables d'un exercice à l'autre. Divers facteurs déterminent les projets d'immobilisations de la Monnaie, dont les besoins en recherche et développement de nouveaux produits et technologies et ceux en production ainsi que le soutien et la mise à niveau des installations et des technologies de l'information. Les sommes affectées à ces projets ont, en 2019, été réparties selon les trois catégories suivantes :

- Matériel (6,7 millions de dollars), ce qui comprend les investissements visant à rehausser la fiabilité, la flexibilité et la capacité ainsi que ceux consentis à la sécurité et à la protection de l'environnement. En 2019, la Monnaie a mené à terme le remplacement du matériel de production de coins et la reconfiguration d'un convoyeur de recuit à Winnipeg en plus de mettre en service un laser servant à la production de coins à Ottawa.
- Technologies de l'information (3,2 millions de dollars), ce qui englobe le matériel informatique et les logiciels utilisés pour soutenir et renforcer l'infrastructure informatique et celle des communications. Les principaux projets menés en 2019 ont compris la poursuite des investissements dans l'infrastructure de cybersécurité et dans la reprise des activités après sinistre.
- Édifices (1,5 million de dollars), ce qui inclut la modernisation des bureaux de la Monnaie à Ottawa et des améliorations visant leur optimisation.

L'augmentation de 28,2 millions de dollars des flux de trésorerie affectés aux activités de financement dans l'exercice reflète la majoration, de 2018 à 2019, du dividende déclaré et versé au gouvernement du Canada. Les dividendes versés dans les quatrièmes trimestres de 2018 et de 2019 représentaient le solde de trésorerie projeté à la clôture de l'exercice par rapport à une réserve de trésorerie requise et prédéterminée dans le Plan d'entreprise de la Monnaie.

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie  
 ↗ contre les dividendes versés  
 (en millions de \$)





L'équipe de Recherche-développement de la Monnaie s'est surpassée avec cette pièce au relief exceptionnel figurant une tête de loup, qui s'élève jusqu'à 6 mm au-dessus d'une surface de 36 mm de diamètre. Cette merveille de géométrie est constituée de 435 polygones qui donnent vie à la pièce en lui conférant une infinité de reflets lumineux.

## FACILITÉS D'EMPRUNT

À l'ouverture de l'exercice 2019, les emprunts à long terme en cours de la Monnaie totalisaient 12 millions de dollars. Les remboursements de 3 millions de dollars effectués durant cette période en ont ramené le solde à 9 millions de dollars. À l'ouverture de cet exercice, le ratio des emprunts à long terme sur les capitaux propres était de 1:13 et à sa fermeture, il se chiffrait à 1:17. Il y a lieu de se reporter à la note 18 annexe aux états financiers consolidés audités, à la page 87, pour obtenir des détails sur les facilités d'emprunt de la Monnaie.

## RISQUES FINANCIERS

En raison de la nature même de ses activités, la Monnaie est exposée aux risques de marché que posent les variations des prix des métaux et des taux de change. La majeure partie des matières premières qu'elle achète afin de produire ses pièces sont des métaux dont les prix peuvent fluctuer fortement. Le risque de change s'entend de l'incidence des fluctuations des taux de change sur les achats et les ventes qu'effectue la Monnaie. Afin de gérer son exposition aux risques de marché, celle-ci a recours à un programme de couverture qui est axé sur la prudence et qui met en jeu divers types d'instruments financiers.

### Tableau des sensibilités

Facteur clé	Variation	Principale incidence
Par rapport au dollar US, le dollar canadien	s'apprécie	Diminution des produits des activités ordinaires tirés de la vente de produits et services en dollars US Diminution des coûts engagés en dollars US Augmentation du coût des ventes des produits fabriqués au Canada et vendus à l'interne en dollars US Augmentation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale ainsi que du coût des ventes
Le prix d'une once d'or	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires de la Ligne des produits et services d'investissement Hausse du coût des produits d'investissement et des produits numismatiques
Le prix d'une once d'argent	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires de la Ligne des produits et services d'investissement Hausse du coût des produits d'investissement et des produits numismatiques Diminution du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale et du coût des ventes
Le prix d'un kilo de nickel	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du Programme de pièces de circulation canadiennes
Le prix d'un kilo d'acier	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires de la Ligne des pièces de circulation étrangères Hausse du coût des pièces de circulation
Les taux de location des produits d'investissement	augmentent	Hausse du coût des produits d'investissement

## RENDEMENT POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Monnaie a remis un dividende de 40 millions de dollars à son actionnaire, le gouvernement du Canada. Le tableau suivant résume le rendement total de la Monnaie au Canada dans les cinq dernières années.

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Dividendes versés	53,0 \$	31,0 \$	93,2 \$	10,0 \$	40,0 \$	<b>227,2 \$</b>
Impôts sur le résultat payés	10,4 \$	13,6 \$	9,0 \$	7,3 \$	15,5 \$	<b>55,8 \$</b>
Total du rendement	63,4 \$	44,6 \$	102,2 \$	17,3 \$	55,5 \$	<b>283,0 \$</b>

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Il y a lieu de se reporter aux notes 14, 15, 16 et 29 annexes aux états financiers consolidés audités et débutant aux pages 83 et 97 respectivement, afin d'obtenir des détails sur les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la Monnaie.

## RÉALISATIONS PAR RAPPORT AU PLAN D'ENTREPRISE

Les résultats opérationnels et financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 indiquent que les objectifs financiers énoncés dans le Plan d'entreprise 2019-2023 ont été surpassés.

L'objectif financier fixé pour 2019 était la réalisation de résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments de 25,9 millions de dollars. Le montant réellement inscrit à ce chapitre a été de 42,3 millions de dollars. La Monnaie a réussi à dépasser son objectif pour 2019 surtout parce que les produits des activités ordinaires générés par l'accroissement des volumes de produits d'investissement et les services d'entreposage ont été plus élevés que ceux prévus et que les coûts ont encore été gérés avec soin.

Ce qui suit constitue un rapprochement des résultats de l'exercice et des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments.

	2019	2018
Résultats de l'exercice	<b>34,8 \$</b>	35,1 \$
Ajouter (soustraire) :		
Charge d'impôts sur le résultat	<b>12,3</b>	11,7
Autres produits	<b>(0,2)</b>	(0,5)
Perte nette (gain net) de change	<b>1,8</b>	(3,7)
Réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale <sup>1</sup>	<b>(6,4)</b>	3,4
Résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments	<b>42,3 \$</b>	46,0 \$

<sup>1</sup> La réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale représente l'incidence hors trésorerie du changement dans l'évaluation de la composante récupération de métaux précieux du passif au titre des rachats de ces produits.



Notre première pièce en forme de plume a été conçue par l'artiste k'ómoks and kwakwaka'wakw Andy Everson. L'aigle et son plumage sont des symboles riches de sens culturel et spirituel chez les peuples autochtones de la côte du Pacifique au nord-ouest du continent.



La Monnaie a émis sa première pièce trimétallique en l'honneur du 35<sup>e</sup> anniversaire du vol de l'astronaute Marc Garneau à bord de la navette spatiale Challenger. C'est en effet en octobre 1984 que Marc Garneau est devenu le premier Canadien dans l'espace. Le disque central en laiton représente la troposphère, d'où la navette a été lancée; l'anneau interne en cupronickel, la thermosphère, où elle a été en orbite; et l'anneau externe en bronze, le cosmos.

## RISQUES D'EXPLOITATION

La direction tient compte de tous les risques et occasions à chaque palier décisionnel. Le rendement de la Monnaie dépend de nombreux facteurs, dont la conjoncture économique, la volatilité des marchés financiers et des marchandises et les pressions exercées par la concurrence. De plus, en tant que société d'État régie par un cadre législatif, tout changement des objectifs de son actionnaire ou des orientations définies par les organismes dirigeants pourrait influencer sur son rendement. Guidée par le Conseil d'administration, c'est l'équipe de direction qui met en œuvre le processus de gestion des risques de l'entreprise de la Monnaie. Ce processus vise avant tout la détection et la gestion des principaux risques qui pourraient entraver la réalisation de ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de ses responsabilités de supervision, le Conseil examine trimestriellement le profil de risque de la Monnaie et peut orienter les grandes lignes de son approche à la gestion des risques.

Le cadre et les méthodes de gestion des risques de l'entreprise de la Monnaie sont conformes aux directives émises par le Conseil du Trésor et font l'objet d'un examen périodique par son auditeur interne. Des recommandations visant à sensibiliser le personnel aux risques et à favoriser leur gestion sont émises au besoin. Des exigences pertinentes en gestion des risques font partie intégrante des responsabilités du personnel.

Un registre des principaux risques de l'entreprise est tenu, tout comme le sont divers autres registres portant sur les risques opérationnels propres à chaque ligne commerciale ou service de soutien de la Monnaie. Ces registres sont régulièrement mis à jour et sont modifiés au fil de la détection de nouveaux risques et de l'atténuation des risques existants.

La Monnaie a établi que les principaux risques de l'entreprise suivants pourraient entraver grandement la réalisation de ses objectifs stratégiques, lesquels sont décrits à la page 20.

## RISQUES STRATÉGIQUES

### TAUX D'ADOPTION DES PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES

Les tendances en matière de paiement électronique qui ont cours tant au Canada qu'à l'étranger font qu'il est difficile de prévoir la demande de pièces dans l'avenir. La Monnaie est consciente que si le taux d'adoption des paiements électroniques augmente plus fortement que le suggèrent les hypothèses actuelles utilisées à des fins de planification, cela pourrait nuire à l'atteinte de ses objectifs financiers ainsi qu'à son modèle opérationnel. Comme l'utilisation des paiements électroniques est de plus en plus répandue, la Monnaie évalue ce qui se passe à l'échelle nationale et internationale en ce domaine afin de modéliser des scénarios concernant ce qui pourrait survenir dans l'avenir. Ces travaux lui permettent d'analyser divers risques et situations qui n'existent pas encore et ils l'aideront à accroître sa capacité à gérer avec succès une transition future vers une économie où le numéraire sera moins présent. La Monnaie veille à accroître la mobilisation des intervenants afin de mieux prévoir à long terme la demande de pièces et les taux d'adoption des paiements électroniques.

## RELATIONS AVEC L'ACTIONNAIRE

La Monnaie est une société d'État et elle est essentiellement assujettie à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Si la Monnaie ne parvient pas à maintenir de saines relations avec son actionnaire, elle pourrait se voir imposer des obligations d'information et de gouvernance supplémentaires, éprouver des difficultés à obtenir l'approbation rapide ou complète des pièces et devoir mener des longues négociations. Par suite d'un récent examen des points de contact entre la Monnaie et divers secteurs du gouvernement du Canada, la Monnaie a élaboré un programme visant à rendre les communications plus efficaces et mieux ciblées, l'objectif étant de rehausser l'efficacité du processus d'approbation, du Plan d'entreprise et des pièces à émettre.

## VALEUR DES PRODUITS NUMISMATIQUES

La Monnaie a terminé l'examen de sa stratégie à l'égard des produits numismatiques à l'automne 2018. La nouvelle stratégie est axée sur le marché et est assortie de choix clairs et précis en ce qui concerne les marchés sur lesquels la Monnaie sera présente, les mesures qui assureront sa réussite ainsi que son mode d'organisation dans l'avenir. Si l'exécution de cette nouvelle stratégie axée sur le marché n'est pas suffisamment solide pour assurer la réalisation fructueuse des changements requis, la croissance et la rentabilité à long terme de la Ligne des produits numismatiques de la Monnaie pourraient ne pas être viables. Actuellement, les efforts visent la mise en œuvre de la stratégie, le regroupement des activités de marketing et des ventes et la poursuite des investissements dans la capacité de la Monnaie et les outils lui permettant d'optimiser ses coûts d'exploitation.

## RISQUES FINANCIERS

### VOLATILITÉ ET DYNAMIQUE DU MARCHÉ DES PRODUITS D'INVESTISSEMENT

La demande de produits d'investissement dépend en grande partie de lois du marché qui échappent au contrôle de la Monnaie. Celle-ci entend maintenir sa part du marché mondial grâce à des programmes de commercialisation et de vente ciblés qui font ressortir l'aspect novateur de ses produits et services. La Monnaie continue de surveiller les conditions de marché et d'adapter ses stratégies et tactiques commerciales en conséquence, ce qui inclut l'optimisation des coûts d'exploitation et l'ajustement de la production en fonction des fluctuations des marchés.

### DYNAMIQUE DES MARCHÉS ÉTRANGERS

La Ligne des pièces de circulation étrangères de la Monnaie mène ses activités dans un contexte hautement concurrentiel. Pour réaliser nos objectifs financiers, il est essentiel d'atteindre un niveau approprié de volume et de rentabilité. La Monnaie continue de mettre l'accent sur la productivité, la compétitivité des prix, l'expansion des services de coloration de pièces et le maintien d'une approche ciblée en matière de vente.



Le myosotis est un emblème du souvenir particulier à Terre-Neuve-et-Labrador. Il figure en abondance sur cette pièce lancée le Jour du Souvenir (1<sup>er</sup> juillet) à Government House, à St. John's, en mémoire du lourd tribut de vies humaines versé par la province, alors un dominion britannique, durant la Première Guerre mondiale.

## RISQUES D'EXPLOITATION

### RÉSILIENCE ET REPRISE DES ACTIVITÉS

Des événements indésirables, tels que des catastrophes naturelles, des pandémies et des perturbations dans le fonctionnement des infrastructures essentielles, peuvent nuire aux activités de la Monnaie. Pour démontrer une saine résilience et faire face adéquatement à de tels événements, elle se doit d'avoir en place des plans, des outils et des systèmes qui sont dûment documentés et qui sont testés et actualisés sur une base régulière. La Monnaie mène actuellement deux grands projets en ce domaine, soit l'officialisation et la mise à l'essai de plans de continuité des activités ainsi que la planification d'un programme de reprise après sinistre et sa mise à l'épreuve.

### SÉCURITÉ

Des événements portant atteinte à la sécurité, tels que des cyberattaques ou des violations de la sécurité physique, peuvent avoir des répercussions sur les activités de la Monnaie. Celle-ci est responsable de la protection de son personnel, de ses visiteurs, des métaux précieux de ses clients et des renseignements confidentiels de tous ceux qui lui en confient. La Monnaie procède actuellement à une mise à niveau de sa cybersécurité, ce qui renforcera la protection de ses systèmes et de l'information sur ses clients. Après avoir réalisé une évaluation en profondeur des menaces susceptibles de compromettre la sécurité de son personnel et de ses biens, la Monnaie est également en voie de mettre en application des recommandations visant l'amélioration de sa sécurité physique.

### GESTION DES CHANGEMENTS

La Monnaie sait que, sur le plan des ressources humaines, il lui faut gérer avec soin les incidences des changements afin d'obtenir les résultats organisationnels souhaités. Elle a actuellement recours à des processus servant à cerner le volume de changements qui outrepassent sa capacité et à régler cette question. Outre la priorisation des projets et des initiatives, elle continue de surveiller les statistiques sur les départs volontaires, de prendre en compte les résultats des sondages sur la mobilisation du personnel et de travailler de manière proactive avec les dirigeants syndicaux afin d'assurer de saines relations de travail. Le rythme des changements s'accélérait sans cesse, la Monnaie investira dans ses systèmes, ses processus et ses ressources humaines afin de toujours être en mesure de s'y adapter.

### RÉGLEMENTATION

Si le volume et la complexité des obligations réglementaires devaient augmenter et dépasser la capacité de la Monnaie, cela pourrait l'empêcher de mener à bien sa stratégie. À des fins de conformité, la Monnaie emploie toujours une méthode fondée sur l'analyse des risques, laquelle optimise les ressources tout en assurant le respect de la réglementation.

## ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE

Si des événements politiques avec certains gouvernements étrangers avaient d'importantes conséquences sur le commerce international, cela pourrait réduire la part de marché de la Monnaie ou la compétitivité des coûts de ses différentes lignes commerciales. Étant donné qu'il y a peu à faire pour atténuer la probabilité ou les conséquences de ce risque, la Monnaie continue de le surveiller tout en préservant ses relations avec sa clientèle et en faisant croître sa part de marché dans d'autres régions.

## ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES, ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET FAITS NOUVEAUX EN COMPTABILITÉ

Il y a lieu de se reporter aux notes 4 et 5 annexes aux états financiers consolidés, commençant aux pages 63 et 67, respectivement, pour obtenir des renseignements sur les estimations comptables cruciales, l'adoption de nouvelles normes comptables et les faits nouveaux en comptabilité.

## FRAIS DE VOYAGES, D'ACCUEIL ET DE CONFÉRENCES

Le tableau suivant résume les frais de voyages, d'accueil et de conférences qu'a engagés la Monnaie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

	2019	2018	Variation en \$	Variation en %
Voyages	1,9 \$	1,7 \$	0,2 \$	12
Accueil	0,2	0,2	-	-
Conférences	0,2	0,3	(0,1)	(33)
Total des frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements	2,3 \$	2,2 \$	0,1 \$	5

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les membres du Conseil d'administration de la Monnaie ont engagé des frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements totalisant 0,2 million de dollars (0,1 million de dollars en 2018).

## CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES

La Monnaie a instauré un cadre de contrôle interne, ce qui inclut des contrôles internes en matière de rapports financiers ainsi que des contrôles et procédures de communication de l'information. En 2019, la présidente et la vice-présidente principale, Finances et Administration, et chef de la direction financière de la Monnaie ont mis en œuvre un processus d'évaluation interne afin d'estimer l'efficacité de ces contrôles. Ce processus remplit les exigences concernant les meilleures pratiques prescrites par le Règlement 52-109 qu'ont publié les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En tant que société d'État, la Monnaie s'est conformée volontairement à certaines règles et exigences du Règlement 52-109. L'évaluation au 31 décembre 2019 a été fondée sur une appréciation de l'efficacité de la conception de ces contrôles. La Monnaie poursuit ses travaux en vue de mettre en œuvre un processus permettant d'évaluer l'efficacité opérationnelle de ses contrôles internes en matière de rapports financiers, incluant les contrôles et procédures de communication de l'information, et s'attend à ce qu'un processus d'attestation exhaustif soit en place d'ici le 31 décembre 2020.



Billy Bishop apparaît en superbes couleurs à l'avant-plan, puis en gravure devant son Nieuport 17, qu'il surnommait affectueusement « Little Daisy ». Natif d'Owen Sound (Ontario), Billy Bishop est devenu l'as de l'aviation canadien le plus célèbre de la Première Guerre mondiale. Il était même réputé avoir abattu le fameux « Baron rouge » allemand, la terreur des pilotes alliés.



La Voie maritime du Saint-Laurent est une artère commerciale vitale pour le Canada et les États-Unis. On voit ici un vraquier se dirigeant vers l'est dans un de ses fameux réseaux de canaux et d'écluses. Lancée en l'honneur des 60 ans de la Voie maritime, la pièce évoque la relation durable entre les deux pays, encore renforcée par la chaîne d'ancrage qui lui fait un pourtour ondulé.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Les contrôles et procédures de communication de l'information visent à fournir l'assurance raisonnable que tous les renseignements requis sont recueillis et transmis à la haute direction, ce qui inclut la présidente et la chef de la direction financière, en temps opportun de sorte que la Monnaie puisse prendre des décisions éclairées au sujet des informations à divulguer auprès du public. La présidente et la chef de la direction financière ont évalué l'efficacité de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information en lien avec la rédaction du présent rapport de gestion et l'établissement des états financiers consolidés et ont conclu que leur conception était efficace en date du 31 décembre 2019.

## CONTRÔLES INTERNES EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

Les contrôles internes en matière de rapports financiers fournissent une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés sont établis conformément aux IFRS. Cependant, en raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que les contrôles internes en matière de rapports financiers ne puissent fournir qu'une assurance raisonnable et ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. La présidente et la chef de la direction financière ont évalué l'efficacité de la conception des contrôles internes en matière de rapports financiers de la Monnaie en date du 31 décembre 2019 en se fondant sur les critères énoncés dans le document Internal Control – Integrated Framework qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission et sur les Objectifs de contrôle dans les domaines de l'information et des technologies connexes. S'appuyant sur cette évaluation, la présidente et la chef de la direction financière ont conclu que la conception des contrôles internes en matière de rapports financiers de la Monnaie était efficace en date du 31 décembre 2019.

## PERSPECTIVES

Le 24 septembre 2019, le Conseil d'administration de la Monnaie a approuvé son Plan d'entreprise 2020-2024, lequel a été remis au ministre des Finances le 4 octobre 2019 et approuvé par le Conseil du Trésor le 6 février 2020.

Comme de nombreuses options de paiement sont désormais offertes et que la présence en ligne des détaillants s'accroît, le système des paiements au Canada continue d'évoluer. Même si les paiements électroniques gagnent en popularité et réduisent le pourcentage de transactions au comptant, les Canadiens continuent d'utiliser les billets et les pièces de monnaie pour effectuer leurs paiements. Au pays, l'usage de l'argent liquide est inclusif, confidentiel et commode, tous les Canadiens y ont aisément accès et il sert à l'ensemble des commerces de détail. Outre le choix des modes de paiement, divers facteurs, tels la croissance économique, la population et le rôle proactif de la Monnaie dans la gestion du système de monnayage, influent sur la demande de nouvelles pièces. Même si, selon les prévisions internes, cette demande devrait continuer de fléchir de manière continue en 2020, la Monnaie continuera d'assurer que les pièces de monnaie sont produites à faibles coûts et qu'il y en a suffisamment pour répondre aux besoins de tous les Canadiens en matière de commerce.

Le carnet de commandes de pièces de circulation étrangères de la Monnaie lui permettra d'utiliser les ressources de placage de ses installations de Winnipeg jusqu'au milieu de 2020. La Monnaie suit toujours de près la conjoncture du marché international des pièces de circulation. Au cours des 12 prochains mois, les banques centrales devraient émettre des appels d'offres portant sur quatre milliards de pièces et de flans en acier plaqué nickel. Cependant, la capacité excédentaire du secteur continuera d'exercer des pressions sur les marges. Pour demeurer rentable, la Monnaie devra rester à l'affût d'occasions à l'égard desquelles elle jouira d'avantages concurrentiels en plus d'optimiser sa combinaison de produits en fonction de sa capacité disponible. La Monnaie prévoit continuer d'utiliser de manière rentable ses installations de Winnipeg tout au long de 2020. Tout au long de 2019 ainsi qu'en 2020, la Monnaie a peaufiné son processus de planification par voie de scénarios à long terme, se concentrant sur les compétences clés qu'exigera le passage à une économie moins monétaire, son objectif étant d'assurer qu'elle continue de procurer de la valeur au Canada et aux Canadiens.

La Monnaie continue de surveiller étroitement les conditions du marché des pièces d'investissement et a su tirer parti de la récente amélioration de la conjoncture de marché des produits d'investissement en argent de l'Europe et de l'Asie, tout en demeurant prête à profiter de toute hausse de la demande de pièces d'investissement en or. Elle continue de se concentrer sur ses stratégies clientèle et marchés ainsi que sur la différenciation des produits afin de préserver son imposante part de marché tout en gérant avec soin ses coûts d'exploitation, son objectif étant d'atténuer l'impact des incertitudes régnant sur le marché des pièces d'investissement en or. Les services d'affinage et d'entreposage de la Monnaie restent solides.

En 2020, la Monnaie poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie à l'égard des produits numismatiques. Elle entend toujours continuer d'évoluer en tant qu'entreprise centrée sur sa clientèle, de rehausser l'expérience client et d'améliorer la performance de la Ligne des produits numismatiques. Elle y parviendra en menant des activités de marketing et de vente ciblées auprès de ses clients, qu'ils soient nouveaux ou non, et en recherchant d'autres occasions de compression des coûts, ce qui favorisera le maintien de sa rentabilité.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport annuel, incluant ce rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction de la Monnaie quant à ses objectifs, ses plans, ses stratégies, sa croissance future, ses résultats d'exploitation, son rendement, ses perspectives commerciales et ses débouchés. Des énoncés prospectifs se reconnaissent généralement par l'emploi de termes ou d'expressions tels que « projeter », « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « à l'intention de » et d'autres termes ou expressions analogues. De tels énoncés prospectifs ne constituent pas des faits, mais seulement des estimations de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement, des perspectives commerciales et des débouchés prévus (soit des hypothèses). Bien que la direction juge, à la lumière des informations à sa disposition, que ces hypothèses sont raisonnables, elles pourraient se révéler inexactes. Ces estimations des résultats futurs sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes ainsi qu'à divers autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux attendus. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux énoncés sous la rubrique Risques d'exploitation présentée ci-dessus ainsi qu'à la note 10, Instruments financiers et gestion des risques financiers, annexe aux états financiers consolidés audités de la Monnaie.



Pionnière des droits civiques au Canada, Viola Desmond a fait preuve de courage en se dressant contre la discrimination raciale. Lancée à l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs, la pièce à son effigie, reproduction d'une photographie, rappellera à tout jamais qu'il suffit d'une personne pour changer le monde. Si la marche vers l'égalité des droits se poursuit, le geste de Viola demeure un jalon important gravé dans l'histoire du Canada.



Cette rare formation aurorale, observée la première fois par des astronomes amateurs albertains en 2016, porte le nom de « Steve » (Strong Thermal Emission Velocity Enhancement), un phénomène confirmé par des scientifiques de l'Université de Calgary. Éclairée à la lumière noire, la pièce révèle l'arc fugace de lumière verte et violette qui caractérise cet étrange spectacle de la voûte céleste.

Dans la mesure où celle-ci présente des informations financières prospectives ou des perspectives financières, telles celles portant sur sa croissance et son rendement financier à venir, elle le fait dans le seul but de décrire ses attentes. Par conséquent, les lecteurs sont priés de comprendre que ces informations ou perspectives pourraient ne pas convenir à d'autres fins. En outre, à l'instar de tout énoncé prospectif en général, de telles informations ou perspectives reposent sur des hypothèses et sont exposées à divers risques.

Les lecteurs doivent analyser ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent de tels énoncés prospectifs. Compte tenu de ces hypothèses et risques, les événements prévus par ces énoncés pourraient ne pas survenir. La Monnaie ne peut garantir que les résultats ou événements projetés se concrétiseront. C'est pourquoi les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport annuel ne sont faits qu'en date du 5 mars 2020, et la Monnaie ne s'engage nullement à les mettre à jour publiquement après cette date en raison de nouvelles informations, d'événements à venir, de changements de situation ou pour tout autre motif que ce soit.

## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

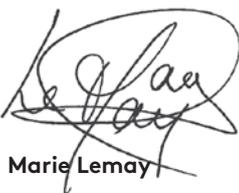
Les états financiers consolidés du présent rapport annuel ont été établis par la direction de la Monnaie royale canadienne (la « Monnaie » ou la « Société ») conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, en utilisant les meilleurs estimations et jugements de la direction, lorsque cela était approprié. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui figurent dans ces états financiers consolidés. La direction est également responsable de toutes les autres informations que renferme le rapport annuel et de leur concordance, le cas échéant, avec les informations et les données contenues dans les états financiers consolidés.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés et que les transactions de la Société et de sa filiale entièrement détenue sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, dont un décret (C.P. 2015-1107) qui a été délivré en vertu de l'article 89 de cette loi, et aux règlements qui en découlent et, selon le cas, à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la Société, ainsi qu'à la charte et aux règlements administratifs de sa filiale entièrement détenue.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du Comité de vérification. Le Comité rencontre la direction, l'auditeur interne et l'auditeur externe indépendant pour voir comment la direction de la Société s'acquitte de ses responsabilités et discuter de points concernant l'audit, les contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification se réunit pour examiner les états financiers consolidés avec les auditeurs interne et externe et présente son rapport au Conseil d'administration qui, à son tour, examine et approuve les états financiers consolidés.

L'auditeur externe de la Société, soit le vérificateur général du Canada, audite les états financiers consolidés et fait rapport au ministre responsable de la Monnaie royale canadienne.

La présidente,



**Marie Lemay**

La vice-présidente principale, Finances et  
Administration, et chef de la direction financière,



**Jennifer Camelon, CPA, CA**

Ottawa, Canada  
Le 5 mars 2020

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

Au ministre des Finances

## Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Monnaie royale canadienne (« la Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et ses règlements, la charte et règlements administratifs de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation des contrats de location expliqué à la note 3.1 afférente aux états financiers consolidés, les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



**Dennis Fantinic, CPA, CGA**  
Directeur principal

Ottawa, Canada  
Le 5 mars 2020

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre (audit) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2019	2018
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		65 506 \$	66 364 \$
Créances clients, montant net et créances diverses	6	38 343	38 764
Impôts sur le résultat à recevoir		7 748	-
Charges payées d'avance	7	4 018	3 395
Stocks	8	94 901	62 239
Actifs sur contrat	9	11 778	17 304
Actifs financiers dérivés	10	684	50
Total des actifs courants		222 978	188 116
<b>Actifs non courants</b>			
Créances clients, montant net et créances diverses	6	519	-
Charges payées d'avance	7	404	612
Actifs financiers dérivés	10	35	92
Actifs d'impôts sur le résultat différés	25	32 031	36 196
Immobilisations corporelles	11	159 507	164 170
Immeuble de placement	12	236	236
Immobilisations incorporelles	13	6 339	8 390
Actifs au titre des droits d'utilisation	14	7 856	-
Total des actifs non courants		206 927	209 696
<b>Total de l'actif</b>		<b>429 905 \$</b>	<b>397 812 \$</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	15	44 616 \$	48 999 \$
Provisions	16	1 918	5 784
Impôts sur le résultat à payer		-	2 388
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	17	1 091	1 292
Passifs sur contrat	9	64 294	14 590
Emprunt	18	3 000	3 000
Obligations locatives	14	2 452	-
Obligations au titre des avantages du personnel	19	3 101	2 540
Passifs financiers dérivés	10	-	2 064
Total des passifs courants		120 472	80 657
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	15	215	274
Provisions	16	1 373	2 136
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	17	133 024	138 527
Emprunt	18	5 993	8 989
Obligations locatives	14	7 146	-
Obligations au titre des avantages du personnel	19	11 476	10 756
Passifs financiers dérivés	10	-	23
Total des passifs non courants		159 227	160 705
<b>Total du passif</b>		<b>279 699</b>	<b>241 362</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions (4 000 actions non transférables autorisées et émises)		40 000	40 000
Résultats non distribués		110 179	116 358
Cumul des autres éléments du résultat global		27	92
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>150 206</b>	<b>156 450</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>429 905 \$</b>	<b>397 812 \$</b>

Engagements, éventualités et garanties (note 29)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Approuvé au nom du  
Conseil d'administration

Approuvé au nom de la direction

La présidente du Conseil,

Le président du  
Comité de vérification,

La présidente du Conseil,

La vice-présidente principale,  
Finances et Administration, et  
chef de la direction financière,

Phyllis Clark



Victor L. Young, O.C.



Marie Lemay



Jennifer Camelon, CPA, CA

## ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice clos le 31 décembre (audité) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2019	2018
Produits des activités ordinaires	21	<b>1 453 411</b>	\$ 1 420 563 \$
Coût des ventes	20, 22	<b>1 310 529</b>	1 286 044
<b>Marge brute</b>		<b>142 882</b>	134 519
Frais de marketing et ventes	20, 22	<b>32 121</b>	36 568
Frais d'administration	20, 22, 26	<b>62 403</b>	57 226
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>94 524</b>	93 794
(Perte nette) gain net de change	23	<b>(1 828)</b>	3 701
<b>Résultats d'exploitation</b>		<b>46 530</b>	44 426
Produits financiers, montant net	24	<b>318</b>	1 876
Autres produits		<b>223</b>	502
<b>Résultats avant impôts sur le résultat</b>		<b>47 071</b>	46 804
Charge d'impôts sur le résultat	25	<b>(12 280)</b>	(11 725)
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>34 791</b>	35 079
<i>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :</i>			
Pertes nettes non réalisées sur couvertures de flux de trésorerie		<b>(65)</b>	(7)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :</i>			
(Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets des régimes à prestations définies		<b>(970)</b>	1 128
<b>Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat</b>		<b>(1 035)</b>	1 121
<b>Résultat global total</b>		<b>33 756</b>	\$ 36 200 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre (audit) (en milliers de \$ CA)

	Notes	Capital- actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie)	Total
Solde au 31 décembre 2017		40 000 \$	88 127 \$	99 \$	128 226 \$
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		40 000	88 127	99	128 226
Incidence d'un changement de méthode comptable <sup>1,2</sup>		-	2 024	-	2 024
Solde ajusté au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		40 000 \$	90 151 \$	99 \$	130 250 \$
Résultats de l'exercice		-	35 079	-	35 079
Autres éléments du résultat global, montant net <sup>1</sup>		-	1 128	(7)	1 121
Dividendes versés	10.1	-	(10 000)	-	(10 000)
Solde au 31 décembre 2018		40 000 \$	116 358 \$	92 \$	156 450 \$
Résultats de l'exercice		-	<b>34 791</b>	-	<b>34 791</b>
Autres éléments du résultat global <sup>1</sup>		-	<b>(970)</b>	<b>(65)</b>	<b>(1 035)</b>
Dividendes versés	10.1	-	<b>(40 000)</b>	-	<b>(40 000)</b>
Solde au 31 décembre 2019		<b>40 000 \$</b>	<b>110 179 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>150 206 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

<sup>1</sup> Les montants présentés sont nets d'impôts sur le résultat<sup>2</sup> A trait à l'adoption, en 2018, d'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

## TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre (audité) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Résultats de l'exercice		34 791 \$	35 079 \$
Ajustements visant à rapprocher les résultats et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Dotation aux amortissements	22	20 317	18 080
Charge d'impôts sur le résultat	25	12 280	11 725
Produits financiers, montant net		(318)	(1 876)
Autres produits		(223)	(502)
Perte nette (gain net) de change		652	(3 387)
Ajustements des autres (produits) charges, montant net	27	(20 845)	(1 832)
Variation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale		(7 618)	1 959
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	27	35 722	(11 600)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation avant intérêts et impôts sur le résultat			
		74 758	47 646
Impôts sur le résultat payés, déduction faite des impôts sur le résultat reçus			
	27	(17 700)	(8 938)
Intérêts reçus, déduction faite des intérêts payés			
	27	53	943
<b>Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation</b>		<b>57 111</b>	<b>39 651</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(9 628)	(11 699)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(1 811)	(2 156)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(11 439)</b>	<b>(13 855)</b>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>			
Dividendes versés	10.1	(40 000)	(10 000)
Remboursement d'emprunts	18	(3 000)	(7 500)
Paiements en capital sur contrats de location	14	(2 713)	-
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement</b>		<b>(45 713)</b>	<b>(17 500)</b>
Effet des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
		(817)	1 800
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(858)</b>	<b>10 096</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>66 364</b>	<b>56 268</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>65 506 \$</b>	<b>66 364 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

# NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

## 1. NATURE ET DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

La Monnaie royale canadienne (la « Monnaie » ou « Société ») a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* afin de frapper des pièces de monnaie et d'exercer des activités connexes. Elle est une société mandataire de Sa Majesté mentionnée à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle produit toutes les pièces de circulation qui ont cours au Canada et en gère le cycle de vie pour le compte du gouvernement du Canada.

En juillet 2015, un décret (C.P. 2015-1107) a été délivré en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ordonnant à la Société d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor en ce domaine, et ce, en accord avec ses obligations juridiques. Ce décret lui ordonne aussi de faire rapport sur leur mise en œuvre dans son Plan d'entreprise. La Société a respecté ce décret et a mis en œuvre toutes les modifications ultérieures du décret du Conseil du Trésor sur les frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements.

La Société est l'un des principaux producteurs mondiaux de pièces de circulation, de collection et d'investissement destinées aux marchés intérieur et extérieur, et l'un des plus grands affineurs d'or au monde. Les adresses du siège social et des installations principales sont le 320, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1A 0G8, Canada et le 520, boulevard Lagimodière, Winnipeg (Manitoba), R2J 3E7, Canada.

La Société est une société d'État fédérale visée par règlement aux fins de l'impôt sur le revenu et elle est assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Même si elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis d'Amérique, la Société est, dans certains États, assujettie à l'impôt sur le revenu étatique.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Les méthodes énoncées ci-dessous ont été appliquées de façon cohérente à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des changements de méthodes comptables touchant les contrats de location qui sont décrits à la note 3.

Le 5 mars 2020, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés.

### 2.2 CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux de sa filiale entièrement détenue, RCMH-MRCF inc. Celle-ci a adopté les IFRS en même temps que la Société et ses méthodes comptables suivent celles utilisées par la Société. RCMH-MRCF inc. est inactive depuis le 31 décembre 2008. Les transactions, soldes, produits et charges interentreprises ont été complètement éliminés lors de la consolidation.

### 2.3 CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

À moins d'indication contraire, tous les montants présentés dans les états financiers consolidés et les informations fournies sont exprimés en milliers de dollars canadiens (\$ CA), soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Les transactions effectuées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société (monnaies étrangères) sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change qui résultent du règlement de transactions libellées en monnaies étrangères et de leur conversion sont comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent.

## 2.4 STOCKS

Les stocks comprennent des matières premières et des fournitures, des travaux en cours et des produits finis, et sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks englobe tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks dans le cadre de l'activité ordinaire diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

## 2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et à l'émission de passifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, suivant le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou à l'émission de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués ultérieurement comme suit :

Instrument financier	Classement	Évaluation ultérieure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Coût amorti
Créances clients, montant net et créances diverses	Coût amorti	Coût amorti
Actifs financiers dérivés	Dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	Coût amorti	Coût amorti
Emprunt	Coût amorti	Coût amorti
Passifs financiers dérivés	Dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur

### 2.5.1 MÉTHODE DU TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affectation du produit ou de la charge d'intérêt au cours des périodes visées. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements futurs estimés sur la durée de vie prévue du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

## 2.6 ACTIFS FINANCIERS

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers de la Société sont classés et évalués au coût amorti. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société modifie le modèle économique qu'elle suit pour gérer les actifs, auquel cas tous les actifs financiers touchés sont reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement de modèle économique. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction.

Tous les actifs financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf ceux désignés et efficaces comme instruments de couverture, pour lesquels les exigences de la comptabilité de couverture s'appliquent (voir la note 2.8.1).

### 2.6.1 CRÉANCES CLIENTS, MONTANT NET ET CRÉANCES DIVERSES

Les créances clients, montant net et créances diverses comprennent des actifs financiers et des actifs non financiers. Les actifs financiers incluent les créances clients ainsi que les intérêts à recevoir sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les créances clients sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les créances clients sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, coût qui est diminué de toute perte de valeur. Les actifs financiers de cette catégorie sont classés comme actifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme où la comptabilisation des intérêts serait négligeable.

### 2.6.2 ACTIFS FINANCIERS DÉRIVÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Un actif financier est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée selon la méthode décrite à la note 10.2.3.

### 2.6.3 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS ET D'ACTIFS SUR CONTRAT

La Société comptabilise des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard :

- des actifs financiers évalués au coût amorti;
- des créances locatives; et
- des actifs sur contrat.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients, des créances locatives et des actifs sur contrat sont toujours évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

La Société applique un modèle de dépréciation unique à tous les instruments financiers, créances locatives et actifs sur contrat (selon la définition qu'en donne IFRS 15), utilisant à cette fin un modèle prospectif mettant en jeu les pertes de crédit attendues. Ce modèle tient compte des événements passés et des conditions actuelles ainsi que des informations prospectives raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables pour calculer la dépréciation. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées chaque période de présentation de l'information financière, et ce, même si aucun événement générateur de pertes ne s'est produit.

Un indice objectif de dépréciation peut inclure :

- des difficultés financières importantes du débiteur;
- un manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la dégradation importante de la qualité du crédit du débiteur.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti et des actifs sur contrat sont déduites de la valeur comptable brute de ces actifs.

#### 2.6.4 DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou si elle transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité.

### 2.7 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers, sauf ceux désignés et efficaces comme instruments de couverture, pour lesquels la comptabilité de couverture s'applique (voir la note 2.8.1), sont classés comme des passifs financiers soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti.

Tous les passifs financiers dérivés étaient classés dans la catégorie des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf ceux désignés et efficaces comme instruments de couverture, pour lesquels les exigences de la comptabilité de couverture s'appliquaient (voir la note 2.8.1).

#### 2.7.1 DETTES FOURNISSEURS, AUTRES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer comprennent des passifs financiers et des passifs non financiers. Les passifs financiers incluent les dettes fournisseurs ainsi que les charges à payer en lien avec de futures dettes fournisseurs.

Les dettes fournisseurs et les charges à payer sont des passifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les passifs financiers de cette catégorie sont classés comme passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

#### 2.7.2 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque le passif financier est désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée de la manière décrite à la note 10.2.3.

#### 2.7.3 DÉCOMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

La Société décomptabilise un passif financier si et seulement si l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

### 2.8 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société utilise de façon sélective des instruments financiers dérivés, notamment pour gérer les risques financiers et son exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises. La Société a pour politique de ne pas utiliser les dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de passation des contrats d'instruments dérivés et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les coûts de transaction imputables sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Tout profit ou perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé soit un instrument de couverture désigné et efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation du profit ou de la perte en résultat net est fonction de la nature de la relation de couverture.

Un dérivé affichant une juste valeur positive est comptabilisé à titre d'actif financier, tandis qu'un dérivé ayant une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un dérivé est classé comme actif non courant ou passif non courant dans l'état consolidé de la situation financière si la durée résiduelle jusqu'à l'échéance contractuelle est supérieure à 12 mois et que l'on ne prévoit pas qu'il soit réalisé ou réglé en deçà des 12 mois. Les autres dérivés sont présentés comme actifs courants ou passifs courants.

### 2.8.1 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société désigne certains dérivés comme couvertures pour des transactions prévues hautement probables ou pour des engagements fermes (couvertures de flux de trésorerie). Elle applique la comptabilité de couverture lorsque le dérivé est désigné comme couverture d'un risque spécifique. Tous les éléments de couverture sont officiellement documentés au moment de leur mise en place et des détails sont fournis quant à l'objectif particulier de gestion du risque et à la stratégie sous-jacente à la couverture.

La documentation précise l'actif ou le passif couvert, le risque géré par la couverture, le type de produit dérivé utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. La Société évalue si le dérivé a une grande efficacité pour compenser la variation des flux de trésorerie prévus découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. En outre, son inefficacité accumulée au cours de sa durée de vie est également prise en compte. Le profit ou la perte qui découle des variations de la juste valeur de la partie efficace des dérivés qui sont désignés et qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte ayant trait à la partie non efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Les montants qui avaient été comptabilisés auparavant dans les autres éléments du résultat global sont portés au résultat net dans la période où l'élément couvert est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global.

La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque l'instrument de couverture est résilié, exercé ou arrive à maturité, ou qu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture. Actuellement, la Société utilise la comptabilité de couverture seulement pour ses swaps de taux d'intérêt.

## 2.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### 2.9.1 COMPTABILISATION D'UN ACTIF

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur, exception faite des projets d'immobilisations en cours de réalisation à des fins de production, d'approvisionnement ou d'administration, ou pour lesquels les fins n'ont pas encore été déterminées, projets qui sont comptabilisés au coût.

Le coût comprend les dépenses attribuables directement à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif construit par la Société elle-même englobe le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts attribuables directement à la mise en état de l'actif pour son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif et à la remise en état du site sur lequel il est situé, ainsi que les coûts d'emprunt liés à l'actif qualifié.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme éléments séparés (composantes importantes) des immobilisations corporelles.

## 2.9.2 AMORTISSEMENT

L'amortissement des immobilisations corporelles commence lorsque l'actif est prêt à être mis en service par la Société aux fins de son utilisation prévue. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, qui est comme suit :

Amélioration aux terrains	40 ans
Édifices et améliorations	10-60 ans
Matériel	3-40 ans

Les immobilisations incluses dans les projets d'immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être mises en service par la Société aux fins de leur utilisation prévue. Elles sont alors reclassées depuis les projets d'immobilisations en cours aux catégories d'actifs indiquées ci-dessus.

Les fonds francs ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées une fois l'an, et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

## 2.9.3 COÛTS ULTÉRIEURS

Les coûts de réparation et de maintenance régulière sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts engagés pour remplacer une partie d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés à la valeur comptable de l'élément touché lorsque les coûts sont engagés. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Le coût des inspections ou des révisions majeures est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément ou à titre de remplacement. Le solde résiduel de la valeur comptable du coût de l'inspection précédente est décomptabilisé.

## 2.9.4 DÉCOMPTABILISATION

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé comme la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et est comptabilisé en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé.

## 2.10 IMMEUBLE DE PLACEMENT

Un immeuble de placement est un bien détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour le vendre dans le cadre de l'activité normale, l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

L'immeuble de placement de la Société est évalué au coût et est constitué de terrains vacants à son emplacement de Winnipeg. La juste valeur de l'immeuble de placement est présentée à la note 12. Lorsque, de l'avis de la direction, il est probable qu'il y a eu un changement important dans son prix de marché, il fera l'objet d'une évaluation.

## 2.11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 2.11.1 LOGICIELS

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent des logiciels pour usage interne ou pour la prestation de services aux clients. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué de tout cumul des amortissements ou cumul de pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles varie entre 2 et 10 ans. La durée d'utilité estimée et la méthode d'amortissement sont examinées à la clôture de chaque exercice et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

Les immobilisations incluses dans les projets d'immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être mises en service par la Société aux fins de leur utilisation prévue. Elles sont alors reclassées depuis les projets d'immobilisations en cours aux catégories d'actifs pertinentes.

#### 2.11.2 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses liées aux activités de recherche entreprises en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles, sont comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

Les activités de développement comprennent un plan ou un modèle en vue de la production de produits ou de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. La Société n'inscrit les dépenses de développement à l'actif que si elle peut les évaluer de façon fiable, que le produit ou le procédé est réalisable du point de vue technique ou commercial, que des avantages économiques futurs sont probables, et qu'elle a l'intention et possède suffisamment de ressources pour compléter le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses comptabilisées à l'actif englobent le coût des matériaux, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects qui sont attribuables directement à préparer l'actif pour son utilisation visée, ainsi que les coûts d'emprunts inscrits à l'actif. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

### 2.12 CONTRATS DE LOCATION

#### 2.12.1 MÉTHODE COMPTABLE APPLIQUÉE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

À la date de passation d'un contrat, la Société doit apprécier si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour apprécier si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Société établit si :

- le contrat met en jeu l'utilisation d'un bien déterminé : le bien peut être implicitement ou explicitement spécifié et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité d'un bien physiquement distinct. Si le fournisseur a un droit de substitution substantiel, le bien ne peut alors être identifié;
- la Société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de sa période d'utilisation; et
- la Société a le droit de décider de l'utilisation du bien. La Société dispose de ce droit si elle a les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence quant à la façon d'utiliser le bien et à quelle fin.

Cette méthode est appliquée aux contrats conclus ou modifiés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi qu'aux contrats existants à cette date, tel qu'il est décrit à la note 3.1.

#### ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION EN TANT QUE PRENEUR

Dans le cas d'un contrat qui est ou qui contient un contrat de location, la Société constate un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date où le contrat débute. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, ce qui comprend :

- le montant initial de l'obligation locative, ajusté au titre de tout paiement de loyer effectué à la date du début du contrat ou avant cette date; plus
- les coûts directs initiaux engagés, s'il en est; plus
- une estimation des coûts qu'il faudra engager aux fins du démantèlement et de l'enlèvement du bien sous-jacent ou de sa remise en état ou de la restauration du lieu; moins
- tout avantage incitatif à la location reçu.

La Société amortit les actifs au titre des droits d'utilisation selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début du contrat jusqu'au terme de la durée d'utilité de ces actifs ou jusqu'au terme de la durée du contrat s'il est antérieur. Cette durée englobe le temps durant lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et par toute option de résiliation du contrat qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début du contrat, valeur qui est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, ou si ce taux n'est pas disponible, du taux d'emprunt marginal de la Société. Son taux d'emprunt marginal est calculé au moyen de la courbe de rendement coupon zéro que publie la Banque du Canada, ce qui est ajusté de 15 points de base au titre du risque de crédit.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris ceux en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux à la date de début du contrat;
- les sommes qui devraient être à payer aux termes d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers d'une période de renouvellement optionnelle si la Société a la certitude raisonnable qu'elle exercera l'option de prolongation; et
- les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, sauf si la Société a la certitude raisonnable qu'elle ne le résiliera pas.

Après son évaluation initiale, l'obligation est réduite au titre des paiements effectués et augmentée pour tenir compte des intérêts. La Société réévalue l'obligation locative s'il y a un changement dans la durée du contrat de location ou dans l'évaluation d'une option d'achat du bien sous-jacent.

Lorsque l'obligation locative est ainsi réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est porté en résultat net si cette valeur comptable a été ramenée à zéro.

La Société a choisi de comptabiliser ses contrats de location à court terme et ceux dont les biens sous-jacents étaient de faible valeur en ayant recours aux mesures de simplification décrites à la note 3.1.1. Au lieu de constater un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, les paiements en lien avec ces contrats de location sont constatés comme une charge imputée en résultat net selon la méthode linéaire sur la durée des contrats. Au 31 décembre 2019, la Société avait quelques contrats de location visant des biens de faible valeur, mais n'avait aucun contrat de location à court terme.

#### ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION EN TANT QUE BAILLEUR

Lorsque la Société est le bailleur, elle doit déterminer à la date de passation de chaque contrat de location s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

Pour classer chaque contrat de location, la Société évalue globalement si celui-ci transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si tel est le cas, il s'agit d'un contrat de location-financement, sinon c'est un contrat de location simple. Dans le cadre de son évaluation, la Société tient compte de certains facteurs, dont les suivants :

- la durée du contrat de location couvre ou ne couvre pas la majeure partie de la durée de vie économique du bien sous-jacent, même s'il n'y a pas de transfert de propriété;
- le contrat de location a pour effet, au terme de sa durée, de transférer au preneur la propriété du bien sous-jacent;
- le preneur a l'option d'acheter le bien sous-jacent à un prix dont on s'attend à ce qu'il soit suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option devient exerçable pour que, dès la date de passation du contrat de location, il existe une certitude raisonnable que l'option sera exercée;
- à la date de passation du contrat de location, la valeur actualisée des paiements de loyers s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur du bien sous-jacent; et
- le bien sous-jacent est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modifications majeures.

Lorsque la Société est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise séparément ses intérêts dans le contrat principal et dans le contrat de sous-location. Elle détermine le classement d'un contrat de sous-location par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal et non par rapport au bien sous-jacent. Si le contrat de location principal est un contrat de location à court terme d'une durée de moins de 12 mois, la Société classe le contrat de sous-location en tant que contrat de location simple, conformément à la méthode de classement des contrats à court terme qu'elle applique lorsqu'elle est le preneur. La Société a des actifs au titre des droits d'utilisation lorsqu'elle a conclu des contrats de sous-location qu'elle classe comme contrats de location-financement. Ces contrats sont de fait des contrats de location-financement puisqu'ils transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué aux termes du contrat principal.

#### 2.12.2 MÉTHODE COMPTABLE APPLIQUÉE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

À la passation d'un contrat, la Société a déterminé s'il était ou contenait un contrat de location en s'appuyant sur les faits suivants :

- l'exécution du contrat dépendait de l'utilisation d'un bien ou de biens spécifiques; et
- le contrat conférait le droit d'utiliser le ou les biens. Un contrat conférait un tel droit si l'une des conditions suivantes était remplie :
  - l'acquéreur avait la capacité ou le droit d'exploiter le bien tout en obtenant ou en contrôlant une portion non négligeable de sa production;
  - l'acquéreur avait la capacité ou le droit de contrôler l'accès physique au bien tout en obtenant ou en contrôlant une portion non négligeable de sa production; ou
  - les faits et circonstances indiquaient qu'il était improbable que d'autres parties prennent plus qu'une portion non négligeable de la production, et le prix unitaire n'était ni fixe par unité d'œuvre ni l'équivalent d'un prix sur le marché par unité d'œuvre.

La Société classait ses contrats de location en tant que contrats de location-financement dès que leurs modalités lui transféraient la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Tous les autres contrats de location étaient classés comme contrats de location simple.

La Société n'avait aucun contrat de location-financement au 31 décembre 2018.

Les paiements de loyers en vertu des contrats de location simple étaient comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

## 2.13 DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES ET DES ACTIFS AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation afin de déterminer s'il existe des indices que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si de tels indices existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin d'établir l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être identifiée, les actifs de la Société sont également attribués aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, sinon ils sont attribués aux plus petites unités génératrices de trésorerie pour lesquelles une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être identifiée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. En évaluant la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle afin de refléter l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est réduite au montant recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

En plus d'examiner les valeurs comptables de toutes ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin d'y déceler des indices de perte de valeur, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation qui se sont déjà dépréciées afin de déterminer s'il existe des indices justifiant des reprises de pertes de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est ultérieurement reprise, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est augmentée jusqu'à l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais seulement dans la mesure où la valeur comptable accrue ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée pour l'actif ou l'unité génératrice de trésorerie au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement portée au résultat net.

## 2.14 COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés, soit des actifs qui exigent une longue période de préparation avant leur utilisation ou vente prévue, sont inclus dans le coût de ces actifs, jusqu'au moment où ces actifs sont substantiellement prêts à être utilisés ou vendus comme prévu.

Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges à même le résultat net dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

## 2.15 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat représente la somme des impôts sur le résultat exigibles et des impôts sur le résultat différés.

Les impôts sur le résultat exigibles et différés sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

### 2.15.1 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT EXIGIBLE

Les impôts sur le résultat exigibles sont fondés sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du résultat déclaré dans l'état consolidé du résultat global à cause d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices et d'éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles.

Le passif d'impôts sur le résultat exigibles de la Société est calculé en utilisant les taux d'imposition qui sont en vigueur ou essentiellement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

#### 2.15.2 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ

Les impôts sur le résultat différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires imposables entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les états financiers consolidés et l'assiette fiscale correspondante. Les passifs d'impôts sur le résultat différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont de façon générale comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure qu'il soit probable que des bénéfices imposables seront disponibles contre lesquels les différences temporaires déductibles peuvent être utilisées.

La valeur comptable des actifs d'impôts sur le résultat différés est examinée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et est réduite s'il n'est plus probable que ces actifs pourront être recouverts.

Les actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés sont évalués aux taux d'imposition qui sont censés s'appliquer dans la période où le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition et la législation fiscale qui sont en vigueur ou le seront essentiellement à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés reflète les conséquences fiscales de la manière que la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

#### 2.15.3 CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL

La Société déduit les crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental de ses frais de recherche et de développement. Seuls les crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental qui devraient être obtenus sont déduits du résultat net aux fins fiscales.

### 2.16 OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL

#### 2.16.1 AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME

Les avantages du personnel à court terme désignent les avantages que l'on s'attend à régler dans les douze mois après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme de la Société incluent les salaires, les congés payés, les primes et d'autres types d'avantages à court terme.

La Société comptabilise à titre de passif dans l'état consolidé de la situation financière le montant non actualisé des avantages à court terme gagnés par les membres du personnel en échange des services rendus au cours de la période, après déduction du montant déjà payé et comme charge en résultat net.

#### 2.16.2 PRESTATIONS DE RETRAITE

Pratiquement tous les membres du personnel de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations pour couvrir les coûts des services rendus pendant la période. En vertu de la législation actuelle, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de l'exercice où les employés rendent les services et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

### 2.16.3 AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les autres avantages postérieurs à l'emploi incluent des indemnités de départ et un régime de retraite supplémentaire, y compris des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités d'assurance postérieures à l'emploi pour certains employés et anciens employés. Ces avantages sont constitués à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner.

L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée par calcul actuariel par des actuaires qualifiés indépendants en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées en fonction d'un taux d'actualisation lié au marché et d'autres hypothèses actuarielles, qui représentent les meilleures estimations à long terme de la direction de facteurs tels que les augmentations futures de salaires et les taux de cessation d'emploi.

Les écarts actuariels surviennent lorsque les résultats réels diffèrent de ceux prévus reposant sur les hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont présentés dans les résultats non distribués au sein des capitaux propres au cours de l'exercice où ils sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsque surviennent des coûts des services passés, ils sont portés en résultat net à l'état du résultat global à la date la plus proche à laquelle la modification ou la réduction survient ou lorsque la Société comptabilise les frais de restructuration ou de départ connexes.

### 2.16.4 OBLIGATIONS AU TITRE D'AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME

Les autres avantages du personnel à long terme sont des avantages du personnel, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, que l'on ne s'attend pas à régler dans les 12 mois après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les autres avantages du personnel à long terme de la Société comprennent les avantages accordés aux employés qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, les avantages pour congés de maladie et congés spéciaux et les prestations pour les accidents du travail.

Les avantages pour congés de maladie et congés spéciaux de la Société qui sont accumulés, mais non acquis, sont constatés comme autres avantages du personnel à long terme et présentés comme passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière parce que la Société n'a pas le droit de différer le règlement de ces passifs.

Les avantages à long terme pour les prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie et les congés spéciaux s'accumulent au fur et à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des prestations constituées est établie par calcul actuariel effectué par des actuaires qualifiés indépendants utilisant les paiements estimés de prestations futurs actualisés.

La Société est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, c'est donc dire qu'elle s'autoassure. Ainsi, en tant qu'employeur autoassuré, la Société est responsable du passif engagé depuis sa constitution. L'obligation au titre des indemnités constituées pour les accidents du travail est établie par calcul actuariel en considérant les rentes d'invalidité et les rentes de survivant établies et conférées, ainsi que les rentes futures estimées en fonction des accidents survenus jusqu'à la date d'évaluation. Les droits aux prestations sont fondés sur les lois provinciales pertinentes en vigueur à cette date.

Tous les autres avantages du personnel à long terme, coûts des services passés et écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat net dans l'état consolidé du résultat global, comme l'incidence d'une compression ou d'un règlement, le cas échéant.

## 2.17 PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera obligée de régler l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie requise pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes qui affectent l'obligation. Lorsque la provision est évaluée en utilisant les flux de trésorerie estimés pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de trésorerie si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera remboursée par une autre partie, une créance est comptabilisée comme actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et si le montant de la créance peut être évalué de manière fiable.

## 2.18 CAPITAL-ACTIONS

En 1987, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* révisée a fourni à la Société un capital-actions autorisé de 40 millions de dollars, constitué de 4 000 actions non transférables, rachetables à leur prix d'émission de 10 000 \$ chacune. En 1989, le ministre des Approvisionnements et des Services a acheté les 4 000 actions de la Société. Cette transaction faisait partie d'une restructuration financière qui autorisait la Société à utiliser ses bénéfices nets pour satisfaire à ses besoins opérationnels, remplacer ses immobilisations corporelles, assurer de façon générale sa stabilité financière globale et verser un dividende raisonnable au gouvernement du Canada. Les actions sont actuellement détenues en fiducie par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada.

## 2.19 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

### 2.19.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS QUI SONT COMPTABILISÉS AU FIL DU TEMPS OU À UN MOMENT PRÉCIS

La Société tire des produits ordinaires des contrats conclus avec des clients lorsqu'elle remplit les obligations de prestation aux termes de ces contrats. Les obligations de prestation peuvent être remplies progressivement ou à un moment précis selon le moment auquel le contrôle est transféré au client. Le contrôle d'un actif s'entend de la capacité de décider de l'utilisation de celui-ci et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants. Pour certains contrats, le contrôle de l'actif est transféré progressivement au client par la Société. La Société évalue si les produits des activités ordinaires seront comptabilisés au fil du temps ou à un moment précis au moment de la passation du contrat.

La Société transfère le contrôle d'un bien ou d'un service au fil du temps et, ainsi, elle remplit une obligation de prestation et comptabilise des produits des activités ordinaires au fil du temps si un des critères suivants est rempli :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation de la Société, au fur et à mesure où celle-ci a lieu;
- la prestation de la Société crée ou valorise un actif (par exemple des travaux en cours) dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation; ou
- la prestation de la Société ne crée pas un actif que la Société pourrait utiliser autrement, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui ne sont pas comptabilisés au fil du temps sont comptabilisés au moment précis où la Société transfère le contrôle de l'actif promis au client. Les éléments indicatifs d'un transfert de contrôle que la Société prend en compte sont notamment les suivants :

- la Société a un droit actuel à un paiement au titre de l'actif transféré;
- le client a le titre de propriété de l'actif;
- la Société a transféré la possession matérielle de l'actif au client;
- le client a les risques et avantages importants inhérents à la propriété de l'actif; et/ou
- le client a accepté l'actif.

#### *PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES : PIÈCES DE CIRCULATION CANADIENNES*

La Société fournit au ministère des Finances du gouvernement du Canada un service de gestion du cycle de vie entier des pièces de monnaie, ce qui englobe des activités de prévision, de production, de logistique, de recyclage et de distribution relatives aux pièces et des services de circulation et de suivi.

Les produits des activités ordinaires associés à la production des pièces de circulation canadiennes ainsi qu'aux activités de logistique, de recyclage et de distribution sont gagnés à un moment précis lorsque le contrôle est transféré. Le contrôle est habituellement transféré au moment de la livraison des pièces ou de la prestation des services connexes.

Les produits des activités ordinaires associés aux services de prévision et de suivi des pièces de circulation canadiennes sont gagnés au fil du temps, à mesure que le ministère des Finances reçoit les prestations réalisées par la Société au titre de ces services sur une base continue et qu'il en tire des avantages.

Le prix de transaction aux fins des produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation canadiennes est établi d'après les modalités du protocole d'entente avec le gouvernement du Canada, lequel répond, selon la Société et à la lumière de ses pratiques commerciales normales avec le gouvernement du Canada, à la définition d'un contrat aux fins comptables. Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation canadiennes sont un délai de cinq jours nets.

#### *PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES : PIÈCES DE CIRCULATION ÉTRANGÈRES*

La Ligne des pièces de circulation étrangères fabrique et distribue des pièces de circulation finies et des flans destinés à une vaste clientèle du monde entier, dont des banques centrales, des établissements de monnayage, des autorités monétaires et des ministères des Finances de pays étrangers. La Société produit également, pour ses clients à l'échelle internationale et grâce à une technologie de pointe, des coins qui leur permettent de frapper eux-mêmes leurs pièces.

Les produits des activités ordinaires tirés des contrats de production de pièces de circulation étrangères sont généralement comptabilisés à un moment précis, lorsque les pièces, les flans et les coins (produits de pièces de circulation étrangères) sont expédiés au client ou reçus par celui-ci. Pour certains contrats, la Société comptabilise des produits des activités ordinaires à mesure que des produits de pièces de circulation étrangères sont fabriqués, lorsque la Société a établi que les produits de pièces de circulation étrangères ne peuvent être utilisés autrement et lorsque la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre des produits de pièces de circulation étrangères fabriqués à tout moment pendant la durée du contrat.

Le prix de transaction pour les contrats de production de pièces de circulation étrangères est établi d'après les contrats individuels conclus avec les clients. Lorsque la contrepartie promise prévue à un contrat comprend un montant variable, comme des pénalités ou des escomptes, la Société estime le montant de la contrepartie variable à laquelle elle aura droit en échange du transfert des biens ou des services promis à son client dans le cadre du calcul du prix de transaction.

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires dans certaines circonstances où la livraison des produits de pièces de circulation étrangères est retardée à la demande de l'acheteur, mais ce dernier prend les titres et accepte la facturation. Un tel arrangement est appelé une entente de vente à livrer. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés pourvu que le client ait demandé l'entente, que les produits soient identifiés séparément prêts pour le transfert physique, et que la Société ne puisse utiliser les produits ou les réattribuer à un autre client. Lorsque les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au titre d'une entente de vente à livrer, la Société évalue s'il lui reste des obligations de prestation à remplir, par exemple des services de garde, et si elles sont importantes, une partie du prix de transaction est affectée aux obligations de prestation qui restent à remplir.

Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation étrangères varient, selon le client, d'un paiement anticipé à un délai de 60 jours nets. Le délai commence lorsque le titre de propriété des produits de pièces de circulation étrangères est transféré au client.

#### *PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES : PRODUITS ET SERVICES D'INVESTISSEMENT*

La Ligne des produits et services d'investissement de la Société propose à sa clientèle des produits d'investissement sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux ainsi que des services intégrés d'affinage et d'entreposage de ces métaux et des reçus de transactions boursières (RTB).

Les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement et des RTB sont généralement gagnés à un moment précis lorsque la transaction est réglée.

Les produits des activités ordinaires tirés des services d'entreposage sont gagnés à un moment précis ou au fil du temps, à mesure que le client reçoit et consomme les avantages procurés par la prestation de la Société.

Les produits des activités ordinaires tirés des services d'affinage sont gagnés au fil du temps, à mesure que la Société valorise un actif contrôlé par le client.

Lorsque le client peut aussi être le fournisseur du métal précieux utilisé dans les produits d'investissement, les transactions de vente de produits d'investissement sont évaluées afin d'établir si la Société agit ou non pour son propre compte et de déterminer si ces transactions devraient être inscrites à leur montant brut ou net. Lorsque la Société n'agit pas pour son propre compte dans le cadre d'une transaction, les produits et le coût des ventes sont inscrits à leur montant net et aucuns produits ni aucun coût ne sont comptabilisés au titre du métal précieux.

Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux sont le paiement avant livraison. Pour les services d'affinage et d'entreposage, les modalités de paiement ordinaires sont habituellement un délai de 30 jours nets. Pour les produits des activités ordinaires tirés des RTB, les modalités de paiement s'appliquent seulement en cas de rachat; le paiement anticipé est alors de mise.

#### *PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES : PRODUITS NUMISMATIQUES*

La Ligne des produits numismatiques englobe la création de motifs de médailles et de pièces de collection, la fabrication ainsi que la vente de ces produits à des clients du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Les produits des activités ordinaires tirés de la vente de pièces numismatiques et de médailles sont généralement comptabilisés à un moment précis, lorsque le contrôle des pièces ou des médailles est transféré au client. Les modalités de paiement normales varient d'un paiement anticipé à un délai de 60 jours nets.

Le programme du Club des Maîtres de la Société est un programme de fidélisation aux termes duquel les membres reçoivent des points de récompense qu'ils peuvent appliquer à des achats pendant un certain temps après leur émission. Les produits des activités ordinaires associés à ces points sont différés et comptabilisés seulement lorsque les points sont échangés. Certains clients peuvent également recevoir annuellement une pièce gratuite en fonction de leurs dépenses annuelles. Les produits des activités ordinaires associés à ces pièces gratuites sont aussi différés et comptabilisés seulement lorsque la livraison est effectuée.

Une provision au titre des retours, par les clients, de pièces numismatiques est estimée en fonction de la politique de la Société à ce chapitre et selon les résultats passés. Lorsqu'il est important, un actif, évalué par rapport à l'ancienne valeur comptable du produit rendu diminuée des coûts de recouvrement du produit, le cas échéant, est comptabilisé au titre du droit de la Société de recouvrer des produits auprès d'un client pour régler une obligation de remboursement. Lorsque la Société ne peut estimer de manière fiable les retours des clients, les rabais ou d'autres provisions semblables, les produits ne sont pas constatés.

Une provision pour réclamations au titre des garanties est estimée en fonction de la politique de la Société à ce chapitre et selon les résultats passés.

#### 2.19.2 PAIEMENTS ANTICIPÉS REÇUS DE CLIENTS

Les paiements reçus par anticipation sur les ventes ne sont comptabilisés en tant que produits que lorsque le contrôle des produits ou des services est transféré au client. Ainsi, un passif sur contrat est initialement comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, où il demeure jusqu'à la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

#### 2.19.3 COÛTS DES CONTRATS

Les commissions à payer au titre des contrats de production de pièces étrangères sont inscrites à l'actif en tant que coûts d'obtention d'un contrat lorsqu'ils sont marginaux et que leur recouvrement est prévu. Les coûts de contrats d'investissement sont amortis en résultat net sur la durée du contrat auquel ils se rapportent, conformément au transfert des biens ou des services au client. Si la période d'amortissement prévue est d'un an ou moins, les commissions sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Aucun coût de contrat n'avait été inscrit à l'actif au 31 décembre 2019 ou 2018.

#### 2.19.4 CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS QUI COMPORTENT UNE COMPOSANTE FINANCEMENT IMPORTANTE

La Société ajuste le montant de contrepartie promis à recevoir d'un client pour tenir compte des effets d'une composante financement importante si, au moment de la passation du contrat, elle s'attend à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service excède un an. Au 31 décembre 2019 ou 2018, aucun contrat ne comportait une composante financement importante.

### 2.20 PASSIF AU TITRE DES RACHATS DE PRODUITS VENDUS À LEUR VALEUR NOMINALE

La Société a établi qu'elle ne pouvait estimer de manière fiable les rachats de pièces vendues à leur valeur nominale. Les jugements exercés pour en arriver à cette conclusion sont décrits à la note 4.2.1. Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale représente le montant net des sorties de trésorerie prévu qui sera engagé par la Société advenant que la totalité des pièces vendues à leur valeur nominale soient rachetées, ce qui englobe les coûts estimés des rachats, facteur contrebalancé par la valeur des métaux précieux que récupérerait la Société par suite de ces rachats. Si la Société peut établir une estimation raisonnable des rachats, le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale serait réduit au cours de la période où l'estimation est faite et des produits seraient constatés dans l'état consolidé du résultat global.

### 3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

#### 3.1 CONTRATS DE LOCATION

IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 ») remplace IAS 17 *Contrats de location* (« IAS 17 ») ainsi que trois interprétations, soit IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location simple* et SIC 27 *Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location*.

La Société a adopté IFRS 16 et l'a appliquée initialement le 1<sup>er</sup> janvier 2019 au moyen de la méthode rétrospective modifiée. Conformément à cette méthode, la Société a appliqué la norme de façon rétrospective uniquement au plus récent exercice présenté dans les états financiers consolidés. L'application initiale d'IFRS 16 n'a eu aucune incidence cumulative et c'est pourquoi aucun ajustement n'a été apporté à l'état de la situation financière d'ouverture le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ainsi, les informations comparatives pour 2018 qui sont présentées dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 n'ont pas été retraitées et sont toujours présentées conformément aux méthodes comptables indiquées à la note 2.12.2.

Les activités de location de la Société se rapportent principalement à des locaux à bureaux, ce qui inclut les édifices et les améliorations, et à l'équipement de production, lequel est pris en compte dans le matériel (note 14).

##### 3.1.1 CONTRATS DE LOCATION DANS LESQUELS LA SOCIÉTÉ EST LE PRENEUR

En tant que preneur, la Société classait antérieurement ses contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement. Pour ce faire, elle déterminait si le contrat de location lui transférait ou non la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Selon IFRS 16, la Société a comptabilisé des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives pour la plupart de ses contrats de location.

À l'adoption de cette norme, la Société n'avait, en tant que preneur, aucun contrat de location classé en tant que contrat de location-financement en vertu de la norme précédente, à savoir IAS 17. Les obligations locatives aux termes des contrats de location simple existants, autres que ceux à court terme ou dont les biens sous-jacents étaient de faible valeur, ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qu'il restait à verser, valeur calculée au moyen du taux d'emprunt marginal de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Quant aux actifs au titre des droits d'utilisation, ils ont été évalués à un montant équivalant aux obligations locatives et ajusté de tout paiement de loyer payé d'avance ou à payer, de tout avantage incitatif à la location, de tout coût direct initial déjà engagé et de tout coût estimé devant être engagé aux fins de la restauration du lieu ou du démantèlement et de l'enlèvement du bien sous-jacent.

En choisissant d'appliquer la méthode rétrospective modifiée, la Société a calculé les obligations locatives en utilisant son taux d'emprunt marginal moyen pondéré, lequel se situait entre 3,3 % et 3,4 % environ au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En appliquant IFRS 16 aux contrats de location qui étaient classés comme contrats de location simple aux termes d'IAS 17, la Société a eu recours aux mesures de simplification suivantes :

- elle a appliqué un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques semblables;
- elle a choisi de recourir à l'exemption lui permettant de ne pas constater d'actifs au titre des droits d'utilisation ni d'obligations eu égard aux contrats de location d'un terme de moins de 12 mois;
- elle a choisi de se prévaloir de l'exemption l'autorisant à ne pas constater d'actifs au titre des droits d'utilisation ni d'obligations relativement aux contrats de location dont les biens sous-jacents étaient de faible valeur, soit de moins de 5 000 \$ chacun; et
- elle a utilisé des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée des contrats de location assortis d'options de prolongation ou de résiliation.

### 3.1.2 CONTRATS DE LOCATION DANS LESQUELS LA SOCIÉTÉ EST LE BAILLEUR

La Société est un bailleur seulement dans les cas où elle sous-loue des locaux à bureaux qu'elle loue dans le cadre de contrats de location de locaux à bureaux existants.

En vertu d'IFRS 16, un bailleur intermédiaire classe un contrat de sous-location en fonction de l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal, et non du bien sous-jacent, sauf si le contrat de location principal est à court terme ou si le bien sous-jacent est de faible valeur. Après avoir analysé les exigences d'IFRS 16, la Société a classé ses contrats de sous-location en tant que contrats de location-financement et a inscrit à leur égard une créance locative dans les créances clients et créances diverses.

La Société a eu recours aux mesures de simplification aux termes desquelles elle a ajusté les actifs au titre des droits d'utilisation du montant de la provision pour les contrats déficitaires constatée en vertu d'IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (« IAS 37 ») immédiatement avant la date de l'application initiale au lieu d'effectuer un test de dépréciation au 1<sup>er</sup> janvier 2019. À cette date, la Société avait deux contrats de sous-location visant des locaux à bureaux, et ils avaient tous deux été considérés auparavant comme contrats de location déficitaires aux termes d'IAS 37, et une provision avait été constatée à leur égard en 2016 et en 2017. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la provision de 1,0 million de dollars relativement aux contrats de location déficitaires a été reclassée en l'imputant aux actifs au titre des droits d'utilisation concernés, conformément à IFRS 16.

### 3.1.3 CONSÉQUENCE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le tableau suivant résume les conséquences, sur les états financiers consolidés de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de l'adoption d'IFRS 16, et ce, qu'il s'agisse de contrats de location où elle était le preneur ou le bailleur.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019

	Soldes compte tenu de l'adoption d'IFRS 16	Ajustements	Soldes compte non tenu de l'adoption d'IFRS 16
Créances clients, montant net et créances diverses	39 768 \$	(1 004) \$	38 764 \$
Actifs au titre des droits d'utilisation	9 972	(9 972)	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>408 788 \$</b>	<b>(10 976) \$</b>	<b>397 812 \$</b>
Provisions	6 945 \$	975 \$	7 920 \$
Obligations locatives	11 951	(11 951)	-
<b>Total du passif</b>	<b>252 338 \$</b>	<b>(10 976) \$</b>	<b>241 362 \$</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>408 788 \$</b>	<b>(10 976) \$</b>	<b>397 812 \$</b>

Le tableau ci-dessous indique les engagements aux termes des contrats de location simple au 31 décembre 2018 qui ont été pris en compte dans les obligations locatives au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Engagements aux termes de contrats de location simple au 31 décembre 2018	<b>13,343 \$</b>
Ajouter :	
Constatation de contrats de location comptabilisés antérieurement comme contrats déficitaires (note 16)	<b>975</b>
Paiements de sous-location non actualisés	<b>957</b>
Soustraire :	
Actualisation au moyen du taux d'emprunt marginal	<b>(1 230)</b>
Composantes non locatives incluses dans les contrats de location	<b>(1 839)</b>
Contrats de location dont les biens sous-jacents étaient de faible valeur	<b>(255)</b>
Obligations locatives au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	<b>11 951 \$</b>

## 4. PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS ET AUX JUGEMENTS CRUCIAUX

### 4.1 PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

Pour établir les présents états financiers consolidés, la direction a dû exercer son jugement ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses à la fois complexes et subjectives qui ont influé sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période de présentation de l'information financière.

En faisant les estimations et les hypothèses connexes, la direction se fie aux informations externes et aux conditions observables autant que possible lorsqu'elle le peut et les complète par des analyses internes, au besoin. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer grandement des estimations et hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que les périodes futures.

Les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations et d'hypothèses sont indiqués ci-dessous.

#### 4.1.1 PASSIF AU TITRE DES RACHATS DE PRODUITS VENDUS À LEUR VALEUR NOMINALE

Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale tient compte d'une estimation de la valeur du contenu de métaux précieux des pièces qui sont vendues à leur valeur nominale et qui sont en circulation, ce qui est fondé sur le prix du marché de l'argent, ainsi que d'une estimation des coûts à engager aux fins des rachats de ces pièces en circulation, selon les coûts d'expédition et de manutention en vigueur. Des changements à ces estimations influeraient sur la valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, tel qu'il est mentionné à la note 2.20. Ces estimations sont examinées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale est indiquée à la note 17.

#### 4.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION

Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée ainsi que les actifs au titre des droits d'utilisation sont amortis sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité se fondent sur les estimations de la direction quant aux périodes de service que fourniront ces actifs. Les durées d'utilité des actifs sont examinées annuellement pour s'assurer qu'elles sont toujours appropriées. Toute modification de la durée d'utilité aura une incidence sur le moment de constatation de la charge d'amortissement future et la valeur comptable future des actifs. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des actifs au titre des droits d'utilisation à la fin des périodes de présentation de l'information financière sont indiquées aux notes 11, 13 et 14, respectivement.

Pour établir si des immobilisations corporelles ou incorporelles et des actifs au titre des droits d'utilisation se sont dépréciés, il faut estimer leur valeur recouvrable ou celle des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles des indices de dépréciation ont été notés. La valeur recouvrable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie est établie en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité, selon la plus élevée des deux, méthode aux termes de laquelle les flux de trésorerie futurs non actualisés devant provenir des unités génératrices de trésorerie sont estimés et un taux d'actualisation représentant le coût moyen pondéré du capital est employé pour calculer la valeur actuelle des flux de trésorerie. Les principales estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable incluent habituellement les prix des métaux futurs estimés, les produits futurs attendus, les coûts futurs et les taux d'actualisation. Les changements dans les estimations auraient une incidence sur les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie et sur les différents actifs et pourraient entraîner des ajustements importants à la valeur comptable de l'actif concerné.

#### 4.1.3 OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL

La valeur actuelle des passifs au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme à être réglés dans le futur est fonction de plusieurs facteurs qui sont déterminés selon une méthode actuarielle qui utilise un certain nombre d'hypothèses, telles que les taux d'actualisation, les taux d'augmentation à long terme de la rémunération, l'âge de la retraite, les coûts futurs des soins de santé et des soins dentaires et les taux de mortalité. La Société consulte annuellement des actuaires externes au sujet de ces hypothèses. Toute modification de ces hypothèses aura une incidence sur la valeur comptable des passifs au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme. La valeur comptable des passifs liés aux avantages du personnel à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 19.

#### 4.1.4 STOCKS DE MÉTAUX PRÉCIEUX ET LEUR RAPPROCHEMENT

Certains sous-produits de l'affinage contenant des métaux précieux que la Société ne peut traiter sont expédiés à des affineurs à forfait afin de déterminer le contenu réel de métaux précieux. Compte tenu du degré variable d'homogénéité physique de ces matériaux, la Société se fie aux meilleures méthodes d'échantillonnage et d'affinage disponibles pour établir sa meilleure estimation du contenu de métaux précieux au moment de l'expédition des matériaux. Une fois que les règlements finaux ont été convenus avec les affineurs à forfait et que le contenu réel de métaux précieux est connu, ces estimations sont remplacées par les valeurs réelles. La Société affine également des sous-produits à l'interne, ce qui exige l'établissement d'estimations du contenu des métaux précieux selon la même méthodologie décrite plus haut. La Société minimise la quantité de sous-produits non affinés dans ses stocks afin de réduire la variabilité dans les résultats de rapprochement concernant les métaux précieux.

La direction peut être tenue d'avoir recours à des estimations à d'autres moments dans le processus de rapprochement des métaux précieux en fonction de conditions variables. Si des estimations sont requises, on a recours à l'expérience acquise et à d'autres facteurs.

Toute modification de ces estimations aura une incidence sur la valeur comptable des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 8.

#### 4.1.5 PROVISION POUR LA DÉVALUATION DES STOCKS

La provision pour la dévaluation des stocks est estimée pour les stocks à rotation lente ou obsolètes. La direction examine régulièrement l'estimation. Toute modification de l'estimation aura une incidence sur la provision pour la dévaluation des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 8.

#### 4.1.6 PROVISIONS

Les provisions sont établies en fonction de la meilleure estimation que fait la Société de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les provisions concernant un événement individuel (tels une restructuration, des règlements judiciaires ou des éléments d'ordre fiscal) sont évaluées au montant le plus probable, tandis que les provisions visant de grands ensembles d'événements (tels des retours de produits vendus et des remises ou garanties) sont évaluées à la valeur prévue selon une pondération probabiliste. La direction examine et ajuste les provisions à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. S'il est établi qu'une sortie n'est plus probable, la provision est reprise. La note 16 donne plus de renseignements au sujet des provisions de la Société.

#### 4.1.7 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Société mène ses activités dans un territoire qui exige des calculs pour lesquels la détermination ultime des impôts est incertaine dans le cadre de l'activité normale. Des passifs sont comptabilisés pour les incidences fiscales anticipées en fonction des estimations d'impôts supplémentaires qui seront probablement exigibles. Lorsque le montant définitif des impôts relatifs à ces questions diffère du montant comptabilisé initialement, cette différence influera sur les provisions pour la charge d'impôts sur le résultat et les impôts sur le résultat différés dans la période où cette détermination est effectuée.

Les actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés englobent les différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs. Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés seulement dans la mesure qu'ils seront probablement réalisés. La reprise des différences temporaires peut prendre plusieurs années à se concrétiser et l'impôt différé sur le résultat connexe est calculé selon les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés au cours de la période visée.

Si les résultats futurs devaient différer de façon défavorable de la meilleure estimation des résultats d'exploitation futurs effectuée par la direction qui touchent le moment de la reprise des différences temporaires déductibles, la Société pourrait subir des ajustements d'impôts différés significatifs. De tels ajustements ne donneraient pas lieu à des sorties de trésorerie immédiates et n'affecteraient pas la liquidité immédiate de la Société.

## 4.2 JUGEMENTS CRUCIAUX

Les jugements cruciaux que la direction a faits lors de l'application des méthodes comptables de la Société, autres que ceux comprenant des estimations, qui ont l'incidence la plus marquée sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société sont les suivants :

### 4.2.1 PASSIF AU TITRE DES RACHATS DE PRODUITS VENDUS À LEUR VALEUR NOMINALE

En déterminant la méthode comptable appropriée qu'il fallait utiliser à l'égard des transactions mettant en jeu des pièces vendues à leur valeur nominale, la Société a établi si elle pouvait ou ne pouvait pas estimer les rachats de ces pièces. Celles-ci n'ont pas les mêmes caractéristiques que les autres produits numismatiques puisque leur valeur nominale équivaut à leur prix d'achat, ce qui, combiné à la période indéfinie des rachats qu'autorisent les politiques et pratiques actuelles de la Société à cet égard, fait en sorte que les pièces vendues à leur valeur nominale sont beaucoup plus susceptibles d'être rachetées que les autres produits numismatiques. Par conséquent, les tendances passées des rachats d'autres produits numismatiques ne peuvent servir à estimer les rachats des pièces vendues à leur valeur nominale. En 2016, la Société a établi qu'aucun produit des activités ordinaires ne pouvait être constaté sur la vente des pièces vendues à leur valeur nominale étant donné qu'aucune estimation raisonnable des rachats ne pouvait être faite. Au 31 décembre 2019, la meilleure estimation veut toujours que toutes les pièces vendues à leur valeur nominale seront rachetées, donnant lieu au passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale. Les fluctuations du prix du marché de l'argent et les changements dans la durée pendant laquelle des rachats peuvent être acceptés constituent les principaux facteurs qui influent sur la capacité de la Société à estimer les rachats de manière plus fiable. Si la Société détermine qu'elle peut les estimer de manière fiable, cela pourrait modifier fortement la valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, tel qu'il est indiqué à la note 2.20. La valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à la valeur nominale est présentée à la note 17.

### 4.2.2 INDICES DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme à durée d'utilité déterminée doivent être soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice de dépréciation. La direction doit poser un jugement en ce qui a trait à l'existence d'indices de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

En 2019 et en 2018, aucun nouvel indice de dépréciation ni aucun indice qui entraînerait la reprise de pertes de valeur antérieures n'a été noté.

### 4.2.3 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Quand elle évalue si un passif devait être comptabilisé sous forme de provision, la direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite à la suite d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour régler l'obligation, et si une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lors de cet exercice, la direction peut utiliser son expérience acquise, des précédents externes antérieurs et des consultations et avis juridiques. Si la direction conclut que les trois conditions ci-dessus sont satisfaites, elle comptabilise une provision pour l'obligation. Autrement, un passif éventuel est présenté dans les notes annexes aux états financiers consolidés, si la direction détermine que l'une des trois conditions ci-dessus n'est pas satisfaite, à moins que l'éventualité d'une sortie de ressources pour règlement ne soit faible.

#### 4.2.4 DÉTERMINATION DU MONTANT ET DU MOMENT DE LA COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES ET DES CHARGES CONNEXES

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires au fil du temps ou à un moment précis. La méthode comptable choisie est tributaire du moment où le contrôle est transféré au client. La Société considère que le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au fil du temps, et, ainsi, elle remplit une obligation de prestation et comptabilise des produits des activités ordinaires au fil du temps lorsque la prestation de la Société ne crée pas un actif que la Société pourrait utiliser autrement, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. Dans le cas des contrats de production à forfait de pièces de circulation pour lesquels les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au fil du temps, le client obtient habituellement le contrôle lorsque les produits sont finis. Cela s'explique par le fait que la vente des pièces de circulation produites par la Société est, par définition, interdite à toute partie autre que le client. C'est pourquoi la Société ne peut utiliser ces produits autrement. La Société a aussi un droit exécutoire à un paiement au titre des travaux effectués jusqu'à la date considérée en tout temps pendant la durée de ces contrats, à hauteur d'un montant qui comprend une marge bénéficiaire raisonnable, attestée par les modalités contractuelles, l'historique du client et d'autres considérations pertinentes. Si ces critères ne peuvent être démontrés, l'obligation de prestation est alors réputée non remplie au fil du temps et le contrôle du produit est plutôt transféré au client à un moment précis, c'est-à-dire normalement au moment de la livraison du produit au client.

Pour ce qui est des obligations de prestation comptabilisées au fil du temps, la Société utilise généralement une méthode fondée sur les extrants qui correspond au nombre d'unités produites. L'utilisation de cette méthode pour la comptabilisation des obligations de prestation remplies à la date considérée exige le recours au jugement et se fonde sur la nature des produits devant être fournis. Les produits des activités ordinaires sont alors gagnés en fonction du nombre d'unités produites diminué de toute contrepartie variable qui est ou qui peut devenir applicable. Les charges liées aux produits des activités ordinaires comptabilisés s'accumulent aussi en fonction des volumes produits. Les coûts associés à l'exécution des contrats comprennent la main-d'œuvre, les matières premières, les coûts liés aux sous-traitants, les frais de transport, les commissions applicables et d'autres coûts directs, de même qu'une quote-part des coûts indirects.

Le prix de transaction et les obligations de prestation sont généralement définis clairement dans les contrats de la Société conclus avec des clients. L'affectation du prix de transaction aux obligations de prestation dans les contrats de la Société conclus avec des clients représente généralement le prix de vente spécifique de chaque obligation de prestation. Pour certains contrats conclus avec des clients, le prix de transaction comprend une contrepartie variable et des montants que la Société doit payer au client. La contrepartie variable se rapporte généralement à des pénalités prévues aux contrats conclus avec des clients en cas de retard dans la prestation ou de non-exécution des obligations de prestation de la Société aux termes du contrat. Les montants à payer aux clients sont estimés et déduits des produits des activités ordinaires sauf si la Société reçoit d'un client donné un service spécifique pouvant être identifié, auquel cas le montant à lui payer est porté en charges. Les pénalités sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la prestation dans le cadre des contrats applicables en comparaison avec la prestation convenue aux termes du contrat, et elles sont évaluées de façon définie dans le contrat. La contrepartie variable vise généralement le contrat conclu avec un client pris dans son ensemble et est affectée proportionnellement à chaque obligation de prestation aux termes du contrat respectif.

#### 4.2.5 CONTRATS DE LOCATION

##### *OPTIONS DE PROLONGATION DES CONTRATS DE LOCATION*

Lorsque la Société a une option de prolongation d'un contrat de location, la direction pose un jugement afin d'établir s'il existe une certitude raisonnable que cette option sera exercée. Pour déterminer la durée du contrat à la date de sa passation, la direction tient compte de tous les faits et circonstances, dont les pratiques passées, et de tous les coûts qui devront être engagés pour remplacer l'actif si l'option de prolongation n'est pas exercée. La Société réévalue s'il existe une certitude raisonnable que l'option sera exercée lorsque survient un événement ou un changement de circonstances important. Le recours à des options de prolongation et de résiliation donne à la Société une plus grande flexibilité si jamais elle trouve des lieux plus appropriés sur le plan des coûts ou de l'emplacement ou si elle détermine qu'il lui serait avantageux de rester dans un emplacement après la fin du terme initial du contrat de location. Une option n'est exercée que si les avantages économiques associés à son exercice sont supérieurs au coût global qui est prévu. Au 31 décembre 2019, les paiements de loyers éventuels, au montant de 3,5 millions de dollars, n'avaient pas été inclus dans les obligations locatives étant donné qu'il n'y avait pas de certitude raisonnable que les options de prolongation ou de résiliation seront exercées.

##### *BAUX SUR MÉTAUX PRÉCIEUX*

Afin de faciliter la production de pièces en métaux précieux et de gérer les risques associés aux variations de prix des métaux, la Société peut conclure des baux sur métaux précieux. Ces baux n'apparaissent pas aux états financiers consolidés de la Société puisque ces ententes ne répondent pas à la définition d'un contrat de location en vertu d'IFRS 16 étant donné que ces baux sont fongibles et ne constituent donc pas un actif spécifique identifié.

##### *CALCUL DU TAUX D'ACTUALISATION APPROPRIÉ*

Si le taux d'intérêt implicite d'un contrat de location peut être aisément déterminé, ce contrat est actualisé à ce taux. Si la Société n'est pas en mesure de déterminer ce taux, elle utilise son taux d'emprunt marginal moyen pondéré comme facteur d'actualisation.

#### 4.2.6 DESSAISSEMENT DE CYBERMONNAIE<sup>MC</sup>

En décembre 2015, la Société a mené à terme la vente de Cybermonnaie<sup>MC</sup> en contrepartie d'une somme en espèces de 5 millions de dollars et d'un billet garanti de 11 millions de dollars portant intérêt au taux de 4 % dont les paiements d'intérêts seront exigibles deux fois l'an et dont le montant en capital viendra à échéance le 16 décembre 2022. La direction doit avoir recours à son jugement pour déterminer l'incertitude entourant la recouvrabilité du billet. Au 31 décembre 2019 et 2018, il a été déterminé qu'aucun actif ne serait inscrit dans les états financiers consolidés et toute contrepartie future supplémentaire liée aux intérêts et aux remboursements de capital serait constatée dans les autres produits au moment de l'encasement de la somme en espèces.

## 5. APPLICATION DE PRISES DE POSITION LIÉES À DES IFRS NOUVELLES OU RÉVISÉES

### 5.1 PRISES DE POSITION LIÉES À DES IFRS NOUVELLES OU RÉVISÉES QUI ONT UNE INCIDENCE SUR LES MONTANTS PRÉSENTÉS OU INDIQUÉS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Société a pris connaissance des prises de position en comptabilité révisées qui ont été publiées et qui devaient obligatoirement être appliquées pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- a) La Société a adopté IFRS 16 Contrats de location en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce qui a eu une incidence significative sur ses états financiers consolidés. L'incidence de l'application de cette nouvelle norme est présentée à la note 3 annexe aux états financiers consolidés de la Société.
- b) La Société a adopté les modifications suivantes en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, modifications qui n'ont pas eu d'incidence sur ses états financiers consolidés.

#### AMÉLIORATIONS ANNUELLES DES IFRS – CYCLE 2015-2017

En décembre 2017, l'IASB a publié les améliorations annuelles apportées aux IFRS au cours du cycle 2015-2017. Les normes touchées par ces modifications sont les suivantes : IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* : les modifications précisent que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise commune, elle doit réévaluer les intérêts qu'elle détenait antérieurement dans cette entreprise; IFRS 11 *Partenariats* : les changements clarifient le fait que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise commune, elle n'a pas à réévaluer ses intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise; IAS 12 *Impôts sur le résultat* : les modifications précisent que toutes les conséquences fiscales des dividendes doivent être comptabilisées en résultat net, peu importe leur origine; et IAS 23 *Coûts d'emprunt* : il est dorénavant précisé que si un emprunt spécifique reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation prévue ou sa vente, cet emprunt doit alors être traité en tant que fonds empruntés de façon générale aux fins du calcul du taux de capitalisation des emprunts généraux.

#### IFRIC 23 INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

Cette interprétation fournit des directives sur la façon d'évaluer certaines positions fiscales incertaines en fonction de la probabilité que l'administration fiscale pertinente en accepte ou non les traitements.

## 5.2 PRISES DE POSITION LIÉES À DES IFRS NOUVELLES OU RÉVISÉES QUI ONT ÉTÉ PUBLIÉES, MAIS QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR

La Société a examiné les prises de position en comptabilité révisées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur. Il a été jugé que l'adoption des prises de position liées aux IFRS indiquées ci-dessous pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société dans des périodes à venir, mais cette incidence ne peut être établie à l'heure actuelle.

#### CADRE CONCEPTUEL DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du Cadre conceptuel de l'information financière, lequel définit un ensemble de notions pour assister l'IASB dans l'élaboration des normes et aider les préparateurs à appliquer les méthodes comptables uniformément en l'absence de normes comptables spécifiques. La version révisée du Cadre conceptuel de l'information financière décrit que l'information financière doit être pertinente et représentée de façon fidèle pour être utile; établit les définitions révisées d'un actif et d'un passif ainsi que de nouvelles directives en matière d'évaluation et de décomptabilisation, de présentation et d'informations à fournir. Le cadre n'est pas une norme comptable et il n'a pas préséance sur les exigences prévues par d'autres normes IFRS. La version révisée du Cadre conceptuel de l'information financière est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### DÉFINITION DU TERME « SIGNIFICATIF »

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») et à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »). Ces modifications clarifient la définition du terme « significatif » et en harmonisent le sens qui lui est prêté dans les deux normes. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**6. CRÉANCES CLIENTS, MONTANT NET ET CRÉANCES DIVERSES**

Au 31 décembre

	<b>2019</b>	2018
Créances et régularisations découlant de contrats conclus avec des clients	<b>36 403 \$</b>	37 918 \$
Créances découlant de contrats conclus avec des parties liées (note 28)	<b>650</b>	443
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	<b>(42)</b>	(274)
Créances clients, montant net	<b>37 011</b>	38 087
Créances locatives	<b>251</b>	-
Autres créances financières courantes	<b>880</b>	384
Créances diverses	<b>201</b>	293
Total des créances clients, montant net et créances diverses courantes	<b>38 343 \$</b>	38 764 \$
Créances locatives non courantes	<b>519</b>	-
Total des créances clients, montant net et créances diverses non courantes	<b>519 \$</b>	-
Total des créances clients, montant net et créances diverses	<b>38 862 \$</b>	38 764 \$

La Société ne détient aucune garantie à l'égard des créances clients et des créances diverses.

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des créances locatives.

Au 31 décembre

	<b>Créances locatives</b>
Solde d'ouverture	<b>1 004 \$</b>
Produits d'intérêts (note 24)	<b>30</b>
Paievements de sous-location reçus	<b>(264)</b>
Solde de clôture	<b>770 \$</b>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le total des entrées de trésorerie au titre des contrats de location qui était inclus dans les créances locatives s'est chiffré à 0,3 million de dollars.

La Société sous-loue certains de ses locaux à bureaux (note 14). Les contrats de sous-location concernés sont considérés comme des contrats de location-financement. La Société a analysé son exposition au risque de crédit inhérent aux créances locatives au 31 décembre 2019 et a évalué ce risque comme étant minime. Ce qui suit présente une analyse des échéances de ces créances, lesquelles incluent les paiements de loyers non actualisés à recevoir.

Au 31 décembre

	<b>2019</b>
Moins de 1 an	<b>273 \$</b>
De 1 à 2 ans	<b>280</b>
De 2 à 3 ans	<b>257</b>
De 3 à 4 ans	-
De 4 à 5 ans	-
<b>Total des paiements de loyers non actualisés à recevoir</b>	<b>810 \$</b>
Produits financiers non encore gagnés	<b>(40)</b>
<b>Investissement net dans le contrat de location</b>	<b>770 \$</b>

## 7. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Au 31 décembre

	2019	2018
Total des charges payées d'avance courantes	<b>4 018 \$</b>	3 395 \$
Total des charges payées d'avance non courantes	<b>404</b>	612
Total des charges payées d'avance	<b>4 422 \$</b>	4 007 \$

Les charges payées d'avance ont tenu compte d'un montant de 1,8 million de dollars (2,0 millions de dollars en 2018) lié à un contrat de transfert de propriété intellectuelle et de recherche et de développement d'une durée de cinq ans.

## 8. STOCKS

Au 31 décembre

	2019	2018
Matières premières et fournitures	<b>62 272 \$</b>	14 605 \$
Travaux en cours	<b>10 537</b>	12 609
Produits finis	<b>22 092</b>	35 025
Total des stocks	<b>94 901 \$</b>	62 239 \$

Le montant des stocks comptabilisé à titre de coût des ventes en 2019 est de 1 288,8 millions de dollars (1 260,1 millions de dollars en 2018).

Le coût des stocks comptabilisé à titre de coût des ventes en 2019 comprend 4,5 millions de dollars à titre de dépréciation de stocks à la valeur nette de réalisation (5,3 millions de dollars en 2018).

Aucun stock n'avait été porté en nantissement des emprunts au 31 décembre 2019 ou 2018.

## 9. ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRAT

Les actifs sur contrat s'entendent des droits de la Société à une contrepartie pour les travaux réalisés, mais non encore facturés au 31 décembre 2019. La Société a analysé son exposition au risque de crédit inhérent aux actifs sur contrat au 31 décembre 2019 et a établi qu'il en résulte un risque minime puisque chaque contrat est assujéti à un processus d'évaluation des risques qui lui est propre. Les passifs sur contrat s'entendent de la contrepartie versée d'avance par des clients et pour laquelle les produits des activités ordinaires n'ont pas encore été comptabilisés ainsi que des charges à payer liées aux actifs sur contrat et des montants liés aux programmes de fidélisation de la clientèle.

Les variations importantes des soldes des actifs et passifs sur contrat s'établissent comme suit :

Au 31 décembre

	2019	
	Actifs sur contrat	Passifs sur contrat
Solde d'ouverture	17 304 \$	14 590 \$
Produits des activités ordinaires comptabilisés	–	(6 976)
Trésorerie reçue, excluant les montants comptabilisés au cours de l'exercice	(2 492)	57 155
Virements depuis les passifs sur contrat vers les créiteurs	–	(4 533)
Réévaluation des écarts de conversion	(691)	(127)
Virements depuis les actifs sur contrat vers les créances	(49 678)	–
Augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement <sup>1</sup>	47 335	4 185
<b>Solde de clôture</b>	<b>11 778 \$</b>	<b>64 294 \$</b>

<sup>1</sup> Les augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement qui sont incluses dans les passifs sur contrat comprennent un montant de 0,6 million de dollars lié au protocole d'entente intervenu entre la Société et le ministère des Finances (note 28).

Au 31 décembre

	2018	
	Actifs sur contrat	Passifs sur contrat
Solde d'ouverture	11 257 \$	9 766 \$
Produits des activités ordinaires comptabilisés	–	(8 221)
Trésorerie reçue, excluant les montants comptabilisés au cours de l'exercice	–	10 733
Virements depuis les passifs sur contrat vers les créiteurs	–	(8 534)
Réévaluation des écarts de conversion	(4)	193
Virements depuis les actifs sur contrat vers les créances	(51 020)	–
Augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement <sup>1</sup>	57 071	10 653
<b>Solde de clôture</b>	<b>17 304 \$</b>	<b>14 590 \$</b>

<sup>1</sup> Les augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement qui sont incluses dans les passifs sur contrat comprennent un montant de 0,5 million de dollars lié au protocole d'entente intervenu entre la Société et le ministère des Finances (note 28).

LES PASSIFS SUR CONTRAT SE COMPOSENT DE CE QUI SUIT :

Au 31 décembre

	2019	2018
Paiements anticipés des clients	59 295 \$	10 479 \$
Programmes de fidélisation de la clientèle	864	473
Produits différés attribuables à une partie liée (note 28)	598	509
Charges à payer liées aux produits des activités ordinaires comptabilisés au fil du temps	3 537	3 129
<b>Total des passifs sur contrat</b>	<b>64 294 \$</b>	<b>14 590 \$</b>

## 10. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### 10.1 GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Les objectifs de gestion du capital de la Société consistent à assurer la continuité de l'exploitation et à exécuter sa stratégie de croissance organisationnelle pour offrir un rendement au gouvernement du Canada et des avantages aux autres parties intéressées. La stratégie globale de la Société relative à la gestion du risque de capital est la même depuis l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La structure du capital de la Société se compose d'un emprunt tel que décrit à la note 18 et des capitaux propres, qui sont constitués du capital émis, du cumul des autres éléments du résultat global et des résultats non distribués.

Les cadres supérieurs de la Société examinent périodiquement la structure du capital de la Société. Au cours de cet examen, ils prennent en compte le coût du capital et les risques associés afin de se conformer aux limites d'emprunt précisées dans la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*. La Société gère sa structure du capital et la rajuste selon la conjoncture générale, les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents, les changements requis aux normes comptables et ses besoins en fonds de roulement. Le ministre des Finances approuve le calendrier et les conditions de toutes les transactions d'emprunt.

La Société peut emprunter au Trésor, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances quant à la période et aux conditions de l'emprunt. Depuis mars 1999, suivant les modifications à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, l'ensemble des montants empruntés et non remboursés ne doit à aucun moment dépasser 75 millions de dollars. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les emprunts à court terme approuvés dans ce contexte et devant servir à combler les besoins du fonds de roulement ne devaient pas dépasser 25 millions de dollars (25 millions de dollars en 2018) ou l'équivalent en dollars américains.

Pour répondre à ces besoins éventuels d'emprunts à court terme qui peuvent être nécessaires de temps à autre, la Société détient avec plusieurs institutions financières canadiennes diverses lignes de crédit commerciales non garanties prévoyant des emprunts pour une durée maximale de 364 jours à des taux négociés. Aucune de ces lignes de crédit n'avait été utilisée au 31 décembre 2019 ou 2018.

La Société surveille également les ratios de levier financier de la dette dans le cadre de la gestion de la liquidité afin d'assurer un financement et un endettement appropriés pour faciliter l'atteinte des objectifs prévus. Vous trouverez ci-dessous les ratios de levier financier de la dette à la fin de la période de présentation de l'information financière.

#### RATIO DE LA DETTE SUR LES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre	2019	2018
Emprunt (courant et non courant)	8 993 \$	11 989 \$
Capitaux propres	150 206	156 450
Ratio de la dette sur les capitaux propres	1:17	1:13

#### RATIO D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre	2019	2018
Emprunt (courant et non courant)	8 993 \$	11 989 \$
Total de l'actif	429 905	397 812
Ratio d'endettement	1:48	1:33

Pour maintenir ou rajuster sa structure du capital, la Société peut rajuster le montant des dividendes versés à son actionnaire, le gouvernement du Canada, émettre de nouvelles actions ou émettre ou rembourser des titres de créance. Ces activités sont approuvées par le Conseil d'administration et soumises aux dispositions de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*.

En 2019, la Société a remis des dividendes de 40,0 millions de dollars au gouvernement du Canada (10,0 millions de dollars en 2018). La Société a recours à un cadre conceptuel pour calculer les dividendes à payer à son actionnaire. Le montant calculé du dividende correspond à l'excédent prévu de la trésorerie à la clôture de l'exercice par rapport à une réserve de trésorerie requise prédéterminée, et son versement a généralement lieu au quatrième trimestre de chaque exercice.

## 10.2 CLASSEMENT ET ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### 10.2.1 VALEUR COMPTABLE ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente le classement ainsi que la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers de la Société.

Au 31 décembre

	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Actifs financiers</i>				
Coût amorti				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65 506 \$	65 506 \$	66 364 \$	66 364 \$
Créances clients, montant net et créances diverses	37 891	37 891	38 471	38 471
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Actifs financiers dérivés :				
Contrats de change à terme	684	684	19	19
Dérivés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Actifs financiers dérivés :				
Swap de taux d'intérêt	35	35	123	123
<i>Passifs financiers</i>				
Coût amorti				
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	44 473	44 473	45 109	45 109
Emprunt	8 993	8 996	11 989	11 995
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Passifs financiers dérivés :				
Contrats de change à terme	-	-	2 087	2 087

### 10.2.2 HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Pour les instruments financiers, autres que ceux qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur et pour lesquels la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable, peu importe qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, il est nécessaire de présenter leur juste valeur et de les classer selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées dans leur évaluation :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : données autres que les cours du marché visés dans le niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des dérivés des cours).
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

L'évaluation de la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie était classée comme étant au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2019 et 2018. Les évaluations de la juste valeur de tous les autres instruments financiers détenus par la Société étaient classées comme étant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2019 et 2018. Il n'y a pas eu de virement d'instruments financiers entre les niveaux en 2019.

### 10.2.3 CLASSEMENT ET TECHNIQUES D'ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société détient des instruments financiers sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de créances clients, montant net et créances diverses, d'actifs dérivés, de dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer, d'un emprunt et de passifs dérivés.

La Société a estimé de la façon suivante la juste valeur de ses instruments financiers :

- La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, montant net et créances diverses et des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la durée relativement courte de ces instruments financiers.
- La juste valeur de l'emprunt a été estimée en se fondant sur la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt du marché.
- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt est fondée sur les cours du marché à terme estimés et rajustés en fonction de la qualité du crédit. La Société prend en compte le risque de crédit des contreparties et son propre risque de crédit pour établir la juste valeur des instruments financiers.

### 10.2.4 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

La Société a comptabilisé les produits et charges d'intérêts à l'égard des instruments financiers suivants :

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
Actifs financiers détenus au coût amorti :		
Produits d'intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 985 \$	986 \$
Autres passifs financiers :		
Charge d'intérêts sur l'emprunt	244 \$	407 \$

### 10.3 OBJECTIFS ET CADRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'utilisation d'instruments financiers expose la Société au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché.

Le Conseil d'administration est chargé de la mise en place et de la surveillance du cadre de gestion des risques financiers de la Société. Le Comité de vérification aide le Conseil et est responsable de l'examen, de l'approbation et de la surveillance des politiques de la Société en matière de gestion des risques financiers. Le Comité de vérification rend régulièrement compte de ses activités au Conseil d'administration.

#### 10.3.1 GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte financière par la Société si un client ou une contrepartie liée à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il se situe surtout dans les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les instruments dérivés. La Société a adopté une politique de transiger seulement avec des contreparties bien cotées comme moyen d'atténuer le risque d'une perte financière par manquement. Le risque de la Société et la cote de crédit des contreparties sont surveillés continuellement.

La valeur comptable des actifs financiers comptabilisés dans les états financiers consolidés représente l'exposition maximale au risque de la Société.

##### 10.3.1.1 CRÉANCES CLIENTS

L'exposition de la Société au risque de crédit associé aux créances clients financières et créances financières diverses fluctue surtout selon les caractéristiques particulières de chaque client. Toutefois, la Société prend également en compte les données démographiques de sa clientèle, y compris le risque associé au type de client et à son pays d'activité.

La Société gère ce risque en surveillant la solvabilité de ses clients et en demandant un paiement anticipé ou un autre type de paiement garanti des clients présentant un risque élevé. Elle a mis en place des mécanismes pour les contrats avec des clients étrangers afin de gérer les risques qu'ils présentent. La direction de la Société examine régulièrement la liste détaillée des créances clients en vue de déceler des variations des soldes de clients qui pourraient présenter des problèmes de recouvrabilité. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues est établie au besoin pour de tels comptes.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients financières et créances financières diverses par région géographique est la suivante :

Au 31 décembre	2019	2018
Asie et Australie	16 384 \$	18 671 \$
Amérique latine et Caraïbes	11 055	7 765
Canada	8 367	11 295
États-Unis	1 778	606
Europe, Moyen-Orient et Afrique	307	427
Total des créances clients financières, montant net et créances financières diverses	37 891 \$	38 764 \$

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients financières, montant net et créances financières diverses par type de client est la suivante :

Au 31 décembre

	2019	2018
Banques centrales et institutionnelles	28 287 \$	26 160 \$
Clients, commerçants et autres	5 768	10 704
Gouvernements (incluant les ministères et organismes)	3 836	1 900
Total des créances clients financières, montant net et créances financières diverses	37 891 \$	38 764 \$

La Société a déterminé, en fonction d'une matrice de provision, une correction de valeur pour pertes de crédit attendues qui tient compte de la moins-value estimée des créances clients financières et créances financières diverses. La matrice de provision était fondée sur les taux de défaut passés et ajustée pour tenir compte des estimations prospectives. La Société établit des conditions de paiement différentes selon le client et le produit, et exception faite des paiements anticipés, son délai de règlement est généralement de 30 jours. Au 31 décembre 2019, le taux de pertes sur créances de la Société correspondait à moins de 1 % du total (1 % en 2018) du total des créances clients financières et des créances financières diverses.

Le classement chronologique des créances clients financières et créances financières diverses est le suivant :

Au 31 décembre

	2019		2018	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie
0-30 jours	15 972 \$	1 \$	22 470 \$	113 \$
31-60 jours	9 181	17	9 406	17
61-90 jours	5 163	23	6 164	10
Plus de 90 jours	7 617	1	998	134
Total	37 933 \$	42 \$	39 038 \$	274 \$
Montant net		37 891 \$		38 764 \$

La variation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie est comme suit :

Au 31 décembre

	2019	2018
Solde d'ouverture	274 \$	28 \$
Ajouts	395	349
Radiations	(627)	(103)
Solde de clôture	42 \$	274 \$

**10.3.1.2 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

Les fonds excédentaires de la Société sont conservés dans des comptes auprès de banques commerciales ou investis pour gagner des revenus de placement tout en maintenant la sécurité du capital et en ayant en main les liquidités nécessaires pour satisfaire aux besoins en flux de trésorerie. Elle gère son risque de crédit relatif à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en prenant ses décisions en matière de placements à la lumière d'une politique de placement à court terme. Les placements doivent respecter les critères minimaux d'évaluation du crédit d'au moins une des agences suivantes :

Dominion Bond Rating Service (DBRS), R1 Faible  
 Moody's, P1  
 Standard and Poor's (S&P), A1

La Société examine régulièrement l'évaluation de crédit des émetteurs dont elle détient des placements et en dispose au taux généralement pratiqué sur le marché lorsque l'évaluation de crédit de l'émetteur régresse en dessous des cotes acceptables. À chacune des dates de clôture indiquées, la Société ne détenait aucun placement de cette nature.

**10.3.1.3 INSTRUMENTS DÉRIVÉS**

Le risque de crédit relatif aux contrats de change à terme et aux autres instruments dérivés est créé par la possibilité que les contreparties aux ententes manquent à leurs obligations respectives lorsque ces ententes apportent une juste valeur positive à la Société. Ces contreparties sont d'importantes institutions financières internationales et, à ce jour, aucune d'elles n'a manqué à son obligation financière envers la Société. De plus, la Société gère son exposition en passant des contrats uniquement avec des contreparties solvables conformément aux *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*.

**10.3.2 RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et prévus pour s'assurer dans la mesure du possible qu'elle a les liquidités nécessaires pour satisfaire aux obligations qui échoient dans une conjoncture normale ou contraignante, sans subir de pertes inacceptables ou ternir sa réputation.

Le tableau suivant présente les conditions contractuelles jusqu'à l'échéance des actifs financiers non dérivés et des instruments dérivés reflétant les décaissements nets non actualisés de la Société.

Au 31 décembre 2019

Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Dettes fournisseurs, autres créanciers et charges à payer	(44 473) \$	(44 258) \$	(215) \$	– \$	– \$
Emprunt	(8 993)	(3 161)	(3 107)	(3 046)	–

Au 31 décembre 2018

Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	(45 109) \$	(45 109) \$	- \$	- \$	- \$
Emprunt	(11 989)	(3 214)	(3 161)	(6 149)	-
Instruments dérivés					
Contrats de change à terme	(2 087) \$	51 414 \$	50 219 \$	1 195 \$	- \$

### 10.3.3 RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que des variations des prix du marché, telles les fluctuations du taux de change, l'évolution des taux d'intérêt ou les fluctuations des prix des marchandises, influent sur les résultats de la Société ou sur la juste valeur de ses instruments financiers.

À l'occasion, la Société utilise des instruments dérivés tels des contrats de change à terme, des accords portant sur l'échange de taux d'intérêt, des swaps sur marchandises et des contrats à terme, pour gérer son exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque marchandises. La Société achète et vend des dérivés dans le cours ordinaire de son activité et toutes ces transactions sont exécutées conformément aux lignes directrices prévues dans les politiques en vigueur. Conformément à les politiques de la Société, les dérivés ne sont pas utilisés à des fins de transaction ou de spéculation.

#### 10.3.3.1 RISQUE DE CHANGE

La Société est exposée au risque de change lors des transactions d'achat et de vente et des besoins de gestion de trésorerie à court terme qui sont libellés en monnaies étrangères, soit essentiellement en dollars américains. Elle gère son exposition aux fluctuations du taux de change entre les monnaies étrangères et le dollar canadien en concluant des contrats de change à terme. Elle a également recours à de tels contrats pour gérer ses besoins de trésorerie généraux.

En se fondant sur les contrats de change à terme en vigueur au 31 décembre 2019 et en supposant que toutes les autres variables ne changent pas, une appréciation hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain hausserait de 2,3 millions de dollars (3,7 millions de dollars en 2018) le résultat net de l'exercice. Une dépréciation hypothétique de 10 % du dollar canadien en regard de cette devise aurait un effet contraire égal.

L'incidence, sur le reste de l'exposition en dollars américains découlant des actifs et des passifs financiers, d'une hausse ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien en regard de cette devise au 31 décembre 2019 et en supposant que toutes les autres variables demeurent les mêmes, serait une baisse ou une hausse de 2,4 millions de dollars (3,4 millions de dollars en 2018) des résultats de l'exercice.

#### 10.3.3.2 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Les actifs financiers et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. Ce risque n'existe pas pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les emprunts au taux d'acceptation bancaire ou sur un swap de taux exposent la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Société a couvert l'intégralité de son exposition aux variations des taux d'intérêt liés à ces instruments en concluant des swaps de taux correspondants prévoyant qu'elle paie un taux fixe en retour d'un taux variable. Les swaps de taux sont désignés comme des instruments de couverture selon le modèle de comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Les actifs financiers et les passifs financiers à intérêt fixe sont sujets au risque de taux d'intérêt à la juste valeur. Le swap de taux d'intérêt expose la Société à un risque de taux d'intérêt à la juste valeur. Une hausse de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture augmenterait la juste valeur de l'actif ou du passif dérivé lié au swap de taux d'intérêt et augmenterait ou diminuerait les autres éléments du résultat global d'environ 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars en 2018). Une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt aurait un effet contraire égal.

#### 10.3.3.3 RISQUE MARCHANDISES

La Société est exposée au risque marchandises à l'achat et à la vente de métaux précieux, dont l'or, l'argent, le platine et le palladium, et de métaux communs, entre autres, le nickel, le cuivre et l'acier.

La Société n'est pas exposée au risque de prix lié au programme de vente de produits d'investissement en métal précieux, car l'achat et la vente de métaux précieux utilisés dans ce programme sont réalisés le même jour, sur la même base de prix et dans la même monnaie. Aux fins des ventes de produits numismatiques, la Société conclut des contrats à court terme ou prend des engagements d'achat de métaux précieux et de métaux communs afin d'atténuer le risque marchandises (notes 29.1 et 29.3).

Pour les contrats conclus aux fins d'acquisition de marchandises à être utilisées dans la production, la Société applique le classement des achats normalisés.

L'incidence d'une variation du risque marchandises sur les états financiers consolidés n'est pas importante, car le volume non couvert de la Société est minime.

#### 10.4 CONTRATS DE CHANGE À TERME ET SWAP DE TAUX D'INTÉRÊT

La valeur notionnelle et la juste valeur des instruments dérivés désignés et non désignés comme couvertures étaient les suivantes :

Au 31 décembre 2019

	Échéances	Désignés comme couvertures		Non désignés comme couvertures		Total des dérivés
		Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur	Juste valeur
Actifs financiers dérivés						
Courants						
Contrats de change à terme	2020	- \$	- \$	34 315 \$	684 \$	684 \$
Total des actifs courants		-	-	34 315	684	684
Non courants						
Swap de taux d'intérêt	2020	9 000 \$	35 \$	-	-	35
Total des actifs non courants		9 000	35	- \$	- \$	35 \$
Total		9 000 \$	35 \$	34 315 \$	684 \$	719 \$

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Au 31 décembre 2018

	Échéances	Désignés comme couvertures		Non désignés comme couvertures		Total des dérivés
		Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur	Juste valeur
Actifs financiers dérivés						
Courants						
Swap de taux d'intérêt	2019	3 000 \$	31 \$	-	-	31
Contrats de change à terme	2019	-	-	685 \$	19 \$	19 \$
Total des actifs courants		3 000	31	685	19	50
Non courants						
Swap de taux d'intérêt	2022	9 000 \$	92 \$	-	-	92
Total des actifs non courants		9 000	92	-	-	92
Total		12 000 \$	123 \$	685 \$	19 \$	142 \$
Passifs financiers dérivés						
Courants						
Contrats de change à terme	2019	-	-	50 219 \$	2 064 \$	2 064 \$
Total des passifs courants		-	-	50 219	2 064	2 064
Non courants						
Contrats de change à terme	2019	-	-	1 195	23	23
Total des passifs non courants		-	-	1 195	23	23
Total		- \$	- \$	51 414 \$	2 087 \$	2 087 \$

Les profits ou pertes sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie seront reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net au cours des périodes pendant lesquelles les profits ou pertes couverts se concrétiseront. Les montants seront reclassés dans le résultat net pendant des périodes d'au plus 3 ans (4 ans en 2018). Le montant qui devra être reclassé dans les 12 prochains mois est négligeable.

## 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La composition de la valeur comptable nette des immobilisations de la Société est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre

	2019	2018
Coût	434 776 \$	429 019 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur	(275 269)	(264 849)
Valeur comptable nette	159 507 \$	164 170 \$

### VALEUR COMPTABLE NETTE PAR CATÉGORIE D'ACTIF

Au 31 décembre

	2019	2018
Terrains et améliorations	3 063 \$	3 068 \$
Édifices et améliorations	86 482	89 573
Matériel	67 686	69 172
Projets d'immobilisations en cours	2 276	2 357
Valeur comptable nette	159 507 \$	164 170 \$

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations corporelles pour 2019 et 2018 :

	Terrains et améliorations aux terrains	Édifices et améliorations	Matériel	Projets d'immobilisations en cours	Total
<i>Coût</i>					
Solde au 31 décembre 2017	4 094	162 180	249 780	958	417 012
Entrées	–	3 630	7 103	2 357	13 090
Virements	–	(570)	1 528	(958)	–
Sorties	–	–	(1 083)	–	(1 083)
Solde au 31 décembre 2018	4 094 \$	165 240 \$	257 328 \$	2 357 \$	429 019 \$
Entrées	–	<b>1 541</b>	<b>5 893</b>	<b>2 276</b>	<b>9 710</b>
Virements	–	<b>187</b>	<b>2 170</b>	<b>(2 357)</b>	–
Décomptabilisation	–	<b>(605)</b>	<b>(3 177)</b>	–	<b>(3 782)</b>
Sorties	–	–	<b>(171)</b>	–	<b>(171)</b>
Solde au 31 décembre 2019	<b>4 094 \$</b>	<b>166 363 \$</b>	<b>262 043 \$</b>	<b>2 276 \$</b>	<b>434 776 \$</b>
<i>Cumul des amortissements et perte de valeur</i>					
Solde au 31 décembre 2017	1 021	70 486	179 434	–	250 941
Amortissement	5	5 181	9 147	–	14 333
Sorties	–	–	(425)	–	(425)
Solde au 31 décembre 2018	1 026	75 667	188 156	–	264 849
Amortissement	<b>5</b>	<b>4 819</b>	<b>9 545</b>	–	<b>14 369</b>
Décomptabilisation	–	<b>(605)</b>	<b>(3 177)</b>	–	<b>(3 782)</b>
Sorties	–	–	<b>(167)</b>	–	<b>(167)</b>
Solde au 31 décembre 2019	<b>1 031 \$</b>	<b>79 881 \$</b>	<b>194 357 \$</b>	– \$	<b>275 269 \$</b>
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	<b>3 063 \$</b>	<b>86 482 \$</b>	<b>67 686 \$</b>	<b>2 276 \$</b>	<b>159 507 \$</b>

Les entrées d'immobilisations corporelles ont tenu compte d'une régularisation totalisant 2,4 millions de dollars (2,4 millions de dollars en 2018).

Aucun actif n'avait été donné en garantie d'emprunts au 31 décembre 2019 ou 2018.

## 12. IMMEUBLE DE PLACEMENT

Au 31 décembre

	2019	2018
Coût	<b>236 \$</b>	236 \$

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

La juste valeur des terrains s'élève à 2,6 millions de dollars (2,6 millions de dollars en 2018). L'évaluation de la juste valeur de l'immeuble de placement est classée comme étant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (voir la note 10.2.2 pour les définitions). L'évaluation a été établie en fonction des prix de marché pour des biens semblables dans l'emplacement pertinent. Une nouvelle évaluation n'est effectuée que lorsqu'il y a un changement important dans le prix de marché.

Aucun indice de dépréciation n'a été noté au 31 décembre 2019 ou 2018 pour ce qui est de l'immeuble de placement.

La Société détient l'immeuble de placement en fonds franc.

### 13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La composition de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles de la Société est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre

	2019	2018
Coût	<b>35 579 \$</b>	34 217 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur	<b>(29 240)</b>	(25 827)
Valeur comptable nette	<b>6 339 \$</b>	8 390 \$

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations incorporelles pour 2018 et 2019 :

	Logiciels	Projets d'immobilisations en cours	Total
Coût			
Solde au 31 décembre 2017	31 467 \$	585 \$	32 052 \$
Entrées	2 073	134	2 207
Virements	585	(585)	-
Décomptabilisation	(42)	-	(42)
Solde au 31 décembre 2018	34 083 \$	134 \$	34 217 \$
Entrées	<b>1 480</b>	<b>309</b>	<b>1 789</b>
Virements	<b>134</b>	<b>(134)</b>	-
Décomptabilisation	<b>(427)</b>	-	<b>(427)</b>
Solde au 31 décembre 2019	<b>35 270 \$</b>	<b>309 \$</b>	<b>35 579 \$</b>
Cumul des amortissements et perte de valeur			
Solde au 31 décembre 2017	22 122 \$	- \$	22 122 \$
Amortissement	3 747	-	3 747
Décomptabilisation	(42)	-	(42)
Solde au 31 décembre 2018	25 827	-	25 827
Amortissement	<b>3 840</b>	-	<b>3 840</b>
Décomptabilisation	<b>(427)</b>	-	<b>(427)</b>
Solde au 31 décembre 2019	<b>29 240 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>29 240 \$</b>
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	<b>6 030 \$</b>	<b>309 \$</b>	<b>6 339 \$</b>

Les entrées d'immobilisations incorporelles ont tenu compte d'une régularisation totalisant 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars en 2018).

## 14. CONTRATS DE LOCATION

La Société a conclu des contrats de location relativement à ses édifices et à son matériel. Exception faite de ceux dont les biens sous-jacents sont de faible valeur, chaque contrat de location est présenté à l'état de la situation financière en tant qu'actif au titre du droit d'utilisation et obligation locative.

La durée des contrats de location de matériel est généralement limitée à une période allant de 4 à 15 ans. Quant à ceux visant des édifices, leur durée varie habituellement de 5 à 10 ans. Les paiements de locations sont habituellement fixes.

Chaque contrat de location comporte généralement une restriction selon laquelle seule la Société peut utiliser l'actif au titre du droit d'utilisation sauf s'il existe un droit contractuel lui permettant de le sous-louer à une autre partie. Les contrats de location ne sont pas résiliables ou peuvent être résiliés uniquement en contrepartie d'un montant substantiel de frais de résiliation. Certains contrats de location renferment une option permettant d'acheter le bien loué sous-jacent dès la fin du terme ou une option de prolongation pour un terme supplémentaire. Il est interdit à la Société de vendre les biens loués sous-jacents ou de les donner en garantie. Dans le cas des contrats de location d'édifices, la Société est tenue de garder ceux-ci en bon état et de les remettre dans leur condition d'origine à la fin du contrat de location. En outre, elle doit assurer les édifices et le matériel en location et engager à leur égard des frais d'entretien conformes aux contrats de location. La Société sous-loue des locaux à bureaux dans certains de ses édifices (note 6).

### ACTIFS AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION

Les actifs au titre des droits d'utilisation représentent des contrats de location qui étaient classés antérieurement en tant que contrats de location simple en vertu d'IAS 17 ainsi que d'autres contrats qui ont été jugés comme contenant un contrat de location en vertu d'IFRS 16.

Les tableaux qui suivent présentent la composition des actifs au titre des droits d'utilisation.

Au 31 décembre	2019
Coût	9 946 \$
Cumul des amortissements	(2 090)
Valeur comptable nette	7 856 \$

### VALEUR COMPTABLE NETTE PAR CATÉGORIE D'ACTIF AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION

Au 31 décembre	2019
Édifices	5 252 \$
Matériel	2 604
Valeur comptable nette	7 856 \$

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des actifs au titre des droits d'utilisation.

	Édifices	Matériel	Total
<b>Coût</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	6 219 \$	3 753 \$	9 972 \$
Virement aux immobilisations corporelles	–	(26)	(26)
Solde au 31 décembre 2019	6 219 \$	3 727 \$	9 946 \$
<b>Cumul des amortissements</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	– \$	– \$	– \$
Amortissement	967	1 141	2 108
Virement aux immobilisations corporelles	–	(18)	(18)
Solde au 31 décembre 2019	967 \$	1 123 \$	2 090 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	5 252 \$	2 604 \$	7 856 \$

### OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des obligations locatives.

	Édifices	Matériel	Total
Solde d'ouverture	8 198 \$	3 753 \$	11 951 \$
Charge d'intérêts (note 24)	259	109	368
Paiements de loyers	(1 505)	(1 208)	(2 713)
Virement aux immobilisations corporelles	–	(8)	(8)
Solde de clôture	6 952 \$	2 646 \$	9 598 \$

Ce qui suit indique les obligations locatives figurant à l'état de la situation financière.

Au 31 décembre, 2019

	Édifices	Matériel	Total
Courantes	1 359 \$	1 093 \$	2 452 \$
Non courantes	5 593	1 553	7 146
Obligations locatives	6 952 \$	2 646 \$	9 598 \$

Les sorties de trésorerie nettes relativement aux contrats de location qui sont prises en compte dans les obligations locatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont totalisé 2,7 millions de dollars.

Ce qui suit présente une analyse, sans actualisation, des échéances des obligations locatives au 31 décembre 2019.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et par la suite	Total
Paiements de loyers	2 742 \$	2 702 \$	1 599 \$	856 \$	855 \$	1 702 \$	10 456 \$
Charges financières	(289)	(206)	(135)	(98)	(71)	(59)	(858)
Valeurs actualisées nettes	2 453 \$	2 496 \$	1 464 \$	758 \$	784 \$	1 643 \$	9 598 \$

**PAIEMENTS DE LOYERS NON CONSTATÉS COMME DES OBLIGATIONS LOCATIVES**

La Société ne constate pas d'obligations locatives dans le cas de contrats de location à court terme ou de ceux dont les biens sous-jacents sont de faible valeur, tel qu'il est défini à la note 2.12. Les paiements effectués en vertu de tels contrats de location sont passés en charges selon la méthode linéaire.

Au 31 décembre 2019, la Société avait quelques contrats de location dont les biens sous-jacents étaient de faible valeur, et son engagement total à cette date était de 0,1 million de dollars (note 29.3).

La charge relative aux paiements liés à ces contrats de location qui a été ignorée aux fins de l'évaluation des obligations locatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est chiffrée à 0,2 million de dollars.

**15. DETTES FOURNISSEURS, AUTRES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

Au 31 décembre

	2019	2018
Dettes fournisseurs	3 960 \$	4 007 \$
Rémunération du personnel à payer et charges à payer	23 956	22 125
Autres passifs financiers courants <sup>1</sup>	16 342	18 703
Autres créditeurs et charges à payer	358	4 164
Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer courants	44 616 \$	48 999 \$
Autres passifs financiers non courants <sup>1</sup>	215	274
Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer non courants	215 \$	274 \$
<b>Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer</b>	<b>44 831 \$</b>	<b>49 273 \$</b>

<sup>1</sup> Les autres passifs financiers comprennent des créditeurs qui ne constituent pas des dettes fournisseurs ainsi que diverses régularisations touchant l'exploitation et les immobilisations.

**16. PROVISIONS**

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions.

Au 31 décembre

	2019	2018
Solde d'ouverture	7 920 \$	6 749 \$
Provisions supplémentaires comptabilisées	3 392	4 043
Paiements	(6 170)	(1 092)
Décomptabilisation de provisions <sup>1</sup>	(1 839)	(1 780)
Gain de change	(12)	-
Solde de clôture	3 291 \$	7 920 \$

<sup>1</sup> La décomptabilisation des provisions inclut des provisions pour contrats de location déficitaires de 1,0 million de dollars qui ont été reclassées en les imputant aux actifs au titre des droits d'utilisation le 1<sup>er</sup> janvier 2019 tel qu'il est indiqué dans la note 3.1 annexe aux états financiers consolidés.

Les provisions comprennent les éléments suivants :

Au 31 décembre

	2019	2018
Retours de produits vendus et garanties	2 427 \$	2 264 \$
Restructuration et autre rémunération du personnel	-	3 374
Autres provisions	864	2 282
Total des provisions	3 291 \$	7 920 \$

	2019	2018
Partie courante	<b>1 918 \$</b>	5 784 \$
Partie non courante	<b>1 373</b>	2 136
Total des provisions	<b>3 291 \$</b>	7 920 \$

## 17. PASSIF AU TITRE DES RACHATS DE PRODUITS VENDUS À LEUR VALEUR NOMINALE

Au 31 décembre

	2019	2018
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	<b>178 616 \$</b>	180 224 \$
Récupération de métaux précieux	<b>(44 501)</b>	(40 405)
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, montant net	<b>134 115</b>	139 819
Moins la partie courante	<b>(1 091)</b>	(1 292)
Partie non courante du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, montant net	<b>133 024 \$</b>	138 527 \$

Au 31 décembre

	2019	2018
Solde d'ouverture	<b>139 819 \$</b>	141 135 \$
Rachats, montant net	<b>(1 256)</b>	(1 455)
Réévaluation	<b>(4 448)</b>	139
Solde de clôture	<b>134 115 \$</b>	139 819 \$

Au 31 décembre 2019, la Société a établi qu'elle ne pouvait toujours pas estimer de manière fiable les rachats de pièces vendues à leur valeur nominale.

Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale représente le montant prévu des sorties de trésorerie advenant que la totalité des pièces vendues à leur valeur nominale soient rachetées, ce qui englobe les coûts des rachats, facteur contrebalancé par le contenu de métaux précieux que récupérera la Société par suite de ces rachats. La composante récupération de métaux précieux du passif est fondée sur la valeur marchande de l'argent à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. L'incidence de la réévaluation de cette composante du passif s'est soldée par une baisse de 4,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (hausse de 0,1 million de dollars en 2018).

La partie courante du passif au titre des rachats des produits vendus à leur valeur nominale est fondée sur ceux des 12 derniers mois puisque la Société a déterminé qu'il était toujours improbable que toutes les pièces vendues à leur valeur nominale qui sont en circulation soient rachetées au cours des 12 prochains mois puisqu'il existe de nombreux détenteurs et que le processus de rachat prend du temps.

La Société continue de surveiller les volumes des rachats de pièces vendues à leur valeur nominale afin de s'assurer de disposer des fonds nécessaires aux rachats futurs.

## 18. EMPRUNT

Au 31 décembre

	2019	2018
Emprunt	8 993 \$	11 989 \$
Intérêts courus	–	–
Total de l'emprunt	8 993 \$	11 989 \$
Partie courante	3 000 \$	3 000 \$
Partie non courante	5 993	8 989
Total de l'emprunt	8 993 \$	11 989 \$

L'emprunt n'est pas garanti et comprend la facilité d'emprunt suivante :

Un emprunt de 30 millions de dollars d'une durée de 10 ans, au taux d'acceptation bancaire ou sur swap de taux d'intérêt portant intérêt à 2,06 % et échéant en 2022. La Société couvre l'emprunt pour le risque de taux d'intérêt par un swap de taux, échangeant un taux fixe pour un taux variable. La structure de l'emprunt comporte l'utilisation d'un taux d'acceptation bancaire et un swap de taux d'intérêt renouvelables chaque mois pour verrouiller le refinancement par acceptations bancaires. L'emprunt est remboursé à raison de 3 millions de dollars par année pendant 10 ans. Au 31 décembre 2019, le solde du capital se chiffrait à 9,0 millions de dollars (12,0 millions de dollars en 2018) et la juste valeur de l'acceptation bancaire était de 9,0 millions de dollars (12,0 millions de dollars en 2018).

## 19. OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL

### I) PRESTATIONS DE RETRAITE

Pratiquement tous les membres du personnel de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations. Le Conseil du Trésor fixe les cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs pour 2019 était fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le taux de cotisation de la Société était de 1,01 fois (1,01 fois en 2018) le taux de cotisation exigé des employés; et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation de la Société était de 1,00 fois (1,00 fois en 2018) le taux de cotisation exigé des employés.

En 2019, la Société a versé des cotisations totalisant 10,6 millions de dollars (10,2 millions de dollars en 2018). Les cotisations pour 2020 sont estimées à 10,5 millions de dollars.

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

### II) AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (« AAPE »)

La Société offre des indemnités de départ aux membres de son personnel ainsi que des avantages de retraite supplémentaires, qui comprennent des avantages postérieurs au départ à la retraite et des prestations d'assurance à certains employés. Les avantages s'accumulent au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

### III) AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME (« AAPLT »)

Les autres avantages à long terme de la Société comprennent des avantages aux membres du personnel qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie, les congés spéciaux et les indemnités des accidents du travail. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Les obligations au titre des avantages du personnel sont les suivantes :

Au 31 décembre

	2019	2018
Avantages postérieurs à l'emploi	635 \$	158 \$
Autres avantages du personnel à long terme	2 466	2 382
Obligations au titre des avantages du personnel, partie courante	3 101	2 540
Avantages postérieurs à l'emploi	10 062 \$	9 185 \$
Autres avantages du personnel à long terme	1 414	1 571
Obligations au titre des avantages du personnel, partie non courante	11 476	10 756
Total des obligations au titre des avantages du personnel	14 577 \$	13 296 \$

Ce qui suit indique l'évolution des obligations au titre des avantages du personnel.

Au 31 décembre

	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages du personnel à long terme		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Solde d'ouverture	9 343 \$	11 008 \$	3 953 \$	3 631 \$	13 296 \$	14 639 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	411	105	3 678	3 365	4 089	3 470
Coût financier	382	381	194	149	576	530
Avantages versés	(651)	(741)	(3 583)	(3 724)	(4 234)	(4 465)
Pertes actuarielles (gains actuariels) provenant :						
d'autres hypothèses	85	(315)	20	(9)	105	(324)
d'hypothèses démographiques	178	(474)	(505)	638	(327)	164
d'hypothèses financières	949	(621)	123	(97)	1 072	(718)
Solde de clôture	10 697 \$	9 343 \$	3 880 \$	3 953 \$	14 577 \$	13 296 \$

Les pertes actuarielles (gains actuariels) provenant des hypothèses démographiques englobent les ajustements au titre des résultats, soit l'incidence des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est réellement passé, ainsi que l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles.

Les pertes actuarielles (gains actuariels) provenant des hypothèses financières comprennent les ajustements imputables à l'effet de l'application du taux d'actualisation à l'obligation au titre des avantages du personnel.

Les charges au titre des avantages du personnel ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
Cotisation au régime de retraite	10 576 \$	10 227 \$
Autres avantages postérieurs à l'emploi	793	486
Autres avantages du personnel à long terme	3 510	4 046
Total des charges au titre des avantages du personnel	14 879 \$	14 759 \$

Ce qui suit indique les montants constatés dans l'état consolidé du résultat global.

Exercice clos le 31 décembre	2019	2018
Inscrits dans le résultat de l'exercice		
Cotisation au régime de retraite	10 576 \$	10 227 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 089	3 470
Coût financier	576	530
(Gain actuariel) perte actuarielle au titre des autres avantages du personnel à long terme	(362)	532
	14 879	14 759
Inscrits dans les autres éléments du résultat global		
Perte actuarielle (gain actuariel) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 212	(1 410)
Total des montants constatés dans l'état consolidé du résultat global	16 091 \$	13 349 \$

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la fin de la période de présentation de l'information financière étaient comme suit (moyenne pondérée) :

Au 31 décembre	2019	2018
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	2,97 %	3,75 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel syndiqué	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel non syndiqué	3,00 %	2,50 %
Coût des avantages pour l'exercice clos		
Taux d'actualisation	2,62 %	3,75 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel syndiqué	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel non syndiqué	3,00 %	2,50 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé		
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins médicaux, AAPE/AAPLT	5,00 %	5,00 %
Taux tendanciel des coûts diminués à	4,00 %	5,00 %
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins dentaires, AAPE	4,00 %	4,00 %
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins dentaires, AAPLT	4,00 %	4,00 %

En supposant que toutes les autres hypothèses ne changent pas, une hausse hypothétique de un point de pourcentage des taux présumés suivants augmenterait (diminuerait) le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier et l'obligation au titre des prestations définies d'un montant précisé dans le tableau suivant. L'incidence d'une baisse hypothétique de un point de pourcentage des taux présumés donnerait environ le résultat contraire.

Exercice clos le 31 décembre	2019	2018
<i>Taux tendanciels du coût des soins de santé :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	31 \$	88 \$
Obligation au titre des prestations définies	624	607
<i>Taux d'actualisation :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	9 \$	(3) \$
Obligation au titre des prestations définies	(1 351)	(1 277)
<i>Taux de rémunération :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	57 \$	71 \$
Obligation au titre des prestations définies	596	474

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 11 années (11 années en 2018).

L'échelonnement des versements de prestations est présenté dans le tableau suivant.

Exercice clos le 31 décembre 2019

	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 11 ans
Versements prévus de prestations de retraite	4 161 \$	4 405 \$	3 742 \$

Exercice clos le 31 décembre 2018

	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 11 ans
Versements prévus de prestations de retraite	4 058 \$	4 639 \$	4 391 \$

La Société est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et c'est pourquoi elle n'est pas tenue d'être couverte par une loi provinciale sur les accidents du travail. La Société étant un employeur autoassuré, elle est responsable des indemnités pour accidents du travail engagées depuis sa constitution. L'obligation non capitalisée au titre de telles indemnités est fondée sur les rentes d'invalidité et les rentes de survivant qui ont été établies et accordées, ainsi que sur les autres attributions futures qui ont été estimées en fonction des accidents survenus jusqu'à la date d'évaluation. Les indemnités pour accidents du travail sont fournies conformément aux lois provinciales pertinentes sur les accidents du travail.

## 20. CHARGES DE RÉMUNÉRATION

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
Inclus dans le coût des ventes :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	34 146 \$	34 122 \$
Coûts du régime de retraite	5 380	5 511
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	2 480	2 912
Indemnités de cessation d'emploi	(144)	965
Inclus dans les frais de marketing et ventes :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	14 056	16 356
Coûts du régime de retraite	1 527	1 638
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	464	665
Indemnités de cessation d'emploi	(132)	818
Inclus dans les frais d'administration :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	34 864	30 654
Coûts du régime de retraite	3 464	3 122
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	1 376	1 261
Indemnités de cessation d'emploi	49	69
Total des charges de rémunération et des avantages du personnel	97 530 \$	98 093 \$

## 21. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

### 21.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES SELON LES OBLIGATIONS DE PRESTATION

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
Obligations de prestation remplies à un moment précis		
Ventes de biens	1 284 903 \$	1 248 686 \$
Prestation de services	24 041	15 230
Total des produits des activités ordinaires constatés à un moment précis	1 308 944 \$	1 263 916 \$
Obligations de prestation remplies au fil du temps		
Ventes de biens	47 334 \$	55 039 \$
Prestation de services	97 133	101 608
Total des produits des activités ordinaires constatées au fil du temps	144 467 \$	156 647 \$
Total des produits des activités ordinaires	1 453 411 \$	1 420 563 \$

Les produits provenant de la vente de biens sont présentés déduction faite du coût des ventes lorsque la Société n'agit pas pour son propre compte dans le cadre de la transaction (« opérations visant des stocks de clients »). Le tableau qui suit renferme un rapprochement du montant brut des produits provenant de la vente de biens et de leur montant net qui est présenté.

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2017 <sup>1</sup>
Produits provenant de la vente de biens, montant brut	1 806 385 \$	1 657 583 \$
Moins les opérations visant des stocks de clients	(474 148)	(353 858)
Produits provenant de la vente de biens, montant net	1 332 237 \$	1 303 725 \$

### 21.2 VENTILATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le tableau suivant présente la ventilation des produits des activités ordinaires en fonction des régions géographiques principales et des programmes ou des lignes commerciales.

Exercice clos le 31 décembre

Régions géographiques principales	2019	2018
Amérique du Nord	822 799 \$	814 418 \$
Europe, Moyen-Orient et Afrique	453 708	431 517
Asie et Australie	155 774	135 153
Amérique latine et Caraïbes	21 130	39 475
Total des produits des activités ordinaires	1 453 411 \$	1 420 563 \$

Exercice clos le 31 décembre

Lignes commerciales et programme	2019	2018
Programme de pièces de circulation canadiennes	95 169 \$	94 950 \$
Pièces de circulation étrangères	65 391	94 849
Produits et services d'investissement	1 176 031	1 113 624
Produits numismatiques	116 820	117 140
Total des produits des activités ordinaires	1 453 411 \$	1 420 563 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, quatre (quatre en 2018) clients ont généré chacun plus de 10 % des produits tirés des activités ordinaires de la Société.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

### 21.3 PRIX DE TRANSACTION AFFECTÉ AUX OBLIGATIONS DE PRESTATION QUI RESTENT À REMPLIR

Le tableau suivant comprend les produits des activités ordinaires dont la comptabilisation est prévue ultérieurement au titre d'obligations de prestation non remplies ou partiellement non remplies au 31 décembre 2019.

Exercice clos le 31 décembre

	2020	2021	2022	Total
Total des produits des activités ordinaires	166 205 \$	83 258 \$	69 942 \$	319 405 \$

La Société a d'autres contrats dont la durée est de plus de 12 mois et l'égard desquels il existe des obligations de prestation non remplies, lesquelles sont fonction des volumes. Ces contrats ainsi que toute composante d'autres contrats qui est tributaire des volumes ont été ignorés dans le tableau précédent puisque la Société ne peut calculer de telles obligations de manière fiable. Aux termes de ces contrats, les clients ont l'option d'accroître ou de réduire le volume sur la durée de leur contrat respectif et, en conséquence, les obligations de prestation non remplies seraient touchées par leur décision.

## 22. CHARGES D'AMORTISSEMENT

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
Amortissement des immobilisations corporelles	14 369 \$	14 333 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	3 840	3 747
Amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation	2 108	-
Total des charges d'amortissement	20 317 \$	18 080 \$

Les charges d'amortissement ont été attribuées aux charges d'exploitation comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
Coût des ventes	12 176 \$	10 686 \$
Frais de marketing et ventes	2 913	2 981
Frais d'administration	5 228	4 413
Total des charges d'amortissement	20 317 \$	18 080 \$

## 23. (PERTE NETTE) GAIN NET DE CHANGE

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
(Perte) gain de change sur réévaluation au bilan	(3 630) \$	5 667 \$
Gain (perte) de change sur contrats à terme	1 845	(2 542)
Autres (pertes) gains de change	(43)	576
Total (de la perte) du gain de change	(1 828) \$	3 701 \$

## 24. PRODUITS FINANCIERS, MONTANT NET

Les produits financiers, montant net des périodes de présentation de l'information financière sont les suivants :

Exercice clos le 31 décembre	2019	2018
Charge d'intérêts sur l'emprunt (note 10.2.4)	(244) \$	(404) \$
Charge d'intérêts au titre des ententes de location (note 14)	(368)	-
Charge d'intérêts sur les impôts sur le résultat à payer	(1 087)	-
Autres charges d'intérêts	-	(4)
Total des charges d'intérêts	(1 699) \$	(408) \$
Produit d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (note 10.2.4)	1 985 \$	986 \$
Produit d'intérêts au titre des ententes de sous-location (note 6)	30	-
Autres produits d'intérêts	2	1 298
Total des produits d'intérêts	2 017 \$	2 284 \$
Total des produits financiers, montant net	318 \$	1 876 \$

## 25. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Ce qui suit indique les principales composantes de la charge d'impôts sur le résultat.

Exercice clos le 31 décembre	2019	2018
Charge d'impôts sur le résultat exigibles	7 508 \$	13 648 \$
Charge d'impôts étrangers	442	1 046
Ajustements sur exercices antérieurs	(101)	1 816
Économie d'impôts sur le résultat comptabilisée directement en capitaux propres	(4)	(684)
Total de la charge d'impôts exigibles	7 845 \$	15 826 \$
Naissance et résorption des différences temporaires	4 088 \$	(2 096) \$
Ajustements sur exercices antérieurs	347	(2 005)
Total de la charge (l'économie) d'impôts sur le résultat différés	4 435 \$	(4 101) \$
Total de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans les résultats	12 280 \$	11 725 \$

La charge d'impôts sur le résultat avant impôts établie au moyen du taux d'imposition effectif de la Société diffère de celle qui résulterait de l'application du taux fédéral d'imposition prévu par la loi de 25 % (25 % en 2018) en raison des différences indiquées ci-dessous.

Exercice clos le 31 décembre	2019	2018
Résultats avant impôts sur le résultat de l'exercice	47 071 \$	46 804 \$
Taux d'imposition	25 %	25 %
Charge d'impôts sur le résultat calculée	11 768	11 701
Charge non déductible	326	62
Incidence des impôts étrangers	-	19
Ajustements sur exercices antérieurs	246	(75)
Autres montants nets	(60)	18
Charge d'impôts sur le résultat prise en compte dans le résultat net	12 280 \$	11 725 \$

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Ce qui suit indique les principales composantes des impôts sur le résultat différés qui ont été constatés dans les autres éléments du résultat global.

Exercice clos le 31 décembre

	2019			2018		
	Avant impôts sur le résultat	Économie d'impôts sur le résultat	Après impôts sur le résultat	Avant impôts sur le résultat	(Charge) Économie d'impôts sur le résultat	Après impôts sur le résultat
(Pertes nettes non réalisées) profits nets non réalisés sur couvertures de flux de trésorerie	(87) \$	22 \$	(65) \$	(10) \$	3 \$	(7) \$
(Pertes actuarielles nettes) profits actuariels nets des régimes à prestations définies	(1 212)	242	(970)	1 410	(282)	1 128
Total des autres éléments du résultat global	(1 299) \$	264 \$	(1 035) \$	1 400 \$	(279) \$	1 121 \$

Les incidences fiscales des différences temporaires qui donnent lieu aux actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés en 2019 et 2018 sont présentées ci-dessous.

Au 31 décembre 2019

	Solde d'ouverture	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôts sur le résultat différés :				
Obligations au titre des avantages du personnel	3 864 \$	(462) \$	242 \$	3 644 \$
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	4 621	(1 316)	-	3 305
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	35 313	(1 441)	-	33 872
Actifs financiers dérivés	486	(688)	22	(180)
Passifs d'impôts sur le résultat différés :				
Immobilisations corporelles	(6 061)	(1 068)	-	(7 129)
Actifs au titre des droits d'utilisation	-	243	-	243
Immobilisations incorporelles	(1 829)	244	-	(1 585)
Crédits d'impôt à l'investissement	(194)	55	-	(139)
Ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués attribuable à IFRS 15	(4)	4	-	-
Actifs d'impôts sur le résultat différés, montant net	36 196 \$	(4 429) \$	264 \$	32 031 \$

Au 31 décembre 2018

	Solde d'ouverture	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôts sur le résultat différés :				
Obligations au titre des avantages du personnel	3 660 \$	486 \$	(282) \$	3 864 \$
Dettes fournisseurs, autre créiteurs et charges à payer	2 240	2 381	–	4 621
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	35 650	(337)	–	35 313
Actifs financiers dérivés	31	452	3	486
Passifs d'impôts sur le résultat différés :				
Immobilisations corporelles	(6 729)	668	–	(6 061)
Immobilisations incorporelles	(2 311)	482	–	(1 829)
Crédits d'impôt à l'investissement	(162)	(32)	–	(194)
Ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués aux termes d'IFRS 15	–	(4)	–	(4)
Actifs d'impôts sur le résultat différés, montant net	32 379 \$	4 096 \$	(279) \$	36 196 \$

## 26. CHARGES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL, MONTANT NET

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
Charges de recherche scientifique et développement expérimental	5 303 \$	4 166 \$
Crédit d'impôt à l'investissement à la recherche scientifique et au développement expérimental	(557)	(778)
Charges de recherche scientifique et développement expérimental, montant net	4 746 \$	3 388 \$

Le montant net des charges de recherche scientifique et développement expérimental est inclus dans les frais d'administration figurant dans l'état consolidé du résultat global.

## 27. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les ajustements aux autres (produits) charges, montant net ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
Charges		
Charges au titre des avantages du personnel	14 879 \$	14 826 \$
Avantages du personnel versés	(14 854)	(14 744)
Dépréciations de stocks	(3 476)	1 282
Profit à la sortie d'actifs	4	658
Provisions	2 516	2 771
Charges payées d'avance	1 799	1 808
Autres charges hors trésorerie, montant net	(232)	245
Produits		
Produits générés par les ventes de pièces de circulation étrangères	(9 256)	(3 659)
Produits générés par les services d'investissement	(12 225)	(5 019)
Ajustements des autres (produits) charges, montant net	(20 845) \$	(1 832) \$

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

La variation nette des actifs et passifs d'exploitation figurant dans le tableau consolidé des flux de trésorerie est imputable aux éléments suivants :

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
Créances clients, montant net et créances diverses	50 973 \$	(23 633) \$
Stocks	(55 405)	16 834
Charges payées d'avance	(2 213)	136
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	(8 618)	(6 886)
Passifs sur contrat	57 155	1 949
Provisions	(6 170)	-
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	35 722 \$	(11 600) \$

Les impôts sur le résultat payés, déduction faite des impôts sur le résultat reçus, ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
Impôts sur le résultat payés	(17 751) \$	(12 982) \$
Impôts sur le résultat reçus	51	4 044
Impôts sur le résultat payés, déduction faite des impôts sur le résultat reçus	(17 700) \$	(8 938) \$

Les intérêts reçus, déduction faite des intérêts payés, ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2018
Intérêts reçus	1 538 \$	1 361 \$
Intérêts payés	(1 485)	(418)
Intérêts reçus, déduction faite des intérêts payés	53 \$	943 \$

## 28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société est liée, sur le plan de la propriété commune, à toutes les entités appartenant au gouvernement du Canada. Elle effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non liées. Conformément à l'exemption de l'obligation en matière d'informations pour les « entités liées à une autorité publique », la Société est exemptée de certaines dispositions relatives aux informations à fournir d'IAS 24 *Information relative aux parties liées* en ce qui a trait à ses transactions et soldes avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique, dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Les transactions avec des parties liées qui sont significatives, considérées individuellement ou collectivement, comprennent celles avec le gouvernement du Canada et ses ministères et toutes les sociétés d'État fédérales.

La majorité des transactions avec le gouvernement du Canada ont été effectuées avec le ministère des Finances concernant la production, la gestion et la distribution de pièces de circulation canadiennes. De telles activités sont régies par les modalités du protocole d'entente qui a été conclu le 13 juin 2018 et qui est en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les transactions avec le ministère des Finances ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre		
	2019	2018
Produits	<b>87 787 \$</b>	86 734 \$
Au 31 décembre		
	2019	2018
Montant à recevoir (note 6)	<b>650 \$</b>	443 \$
Passifs sur contrat (note 9)	<b>598 \$</b>	509 \$

Au cours de l'exercice, la majorité des transactions avec des sociétés d'État portaient sur la vente de produits numismatiques.

#### PERSONNEL DE DIRECTION CLÉ

Le personnel de direction clé comprend tous les membres du Conseil d'administration et les cadres dirigeants, y compris tous les vice-présidents, qui ont le pouvoir et la responsabilité en matière de planification, direction et contrôle des activités de la Société.

Ce qui suit indique la rémunération du personnel de direction clé.

Exercice clos le 31 décembre		
	2019	2018
Salaires, primes et avantages à court terme	<b>2 989 \$</b>	2 862 \$
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi	<b>866</b>	727
Autres avantages à long terme	<b>58</b>	95
Total de la rémunération	<b>3 913 \$</b>	3 684 \$

## 29. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

### 29.1 ENGAGEMENTS SUR MÉTAUX PRÉCIEUX

Afin de faciliter la production de pièces de métaux précieux et de gérer les risques associés aux variations de prix des métaux, la Société peut conclure des accords au titre de contrats d'approvisionnement à prix ferme et des baux sur métaux précieux. Au 31 décembre 2019, la Société comptait 23,0 millions de dollars d'accords au titre de contrats d'approvisionnement en métaux précieux (16,1 millions de dollars au 31 décembre 2018).

À la fin de l'exercice, la Société avait conclu des baux sur métaux précieux comme suit :

Au 31 décembre		
Onces	2019	2018
Or	<b>178 941</b>	262 843
Argent	<b>6 581 392</b>	5 785 450
Platine	<b>14 558</b>	18 781

Les frais de location sont calculés d'après la valeur de marché. Les paiements de location pour les baux sur métaux précieux comptabilisés en charges en 2019 se sont élevés à 2,5 millions de dollars (2,9 millions de dollars en 2018). La valeur des métaux visés par ces baux sur métaux n'apparaît pas aux états financiers consolidés de la Société comme l'indique la note 4.2.5.

## 29.2 GARANTIES COMMERCIALES ET BANCAIRES

La Société détient diverses garanties bancaires et commerciales liées à la production à forfait de pièces étrangères. Les garanties ont été émises dans le cours normal des activités, et elles ont été accordées par diverses institutions financières qui offrent à la Société des lignes de crédit. La durée maximale des garanties de bonne fin est d'un an, selon le contrat visé, tandis que la durée maximale des garanties de soumission est de cinq ans. En règle générale, la durée des garanties de soumission est inférieure à trois mois, selon la durée de la période de soumission relative au contrat visé. La durée des divers contrats visés par les garanties de soumission ou de bonne fin varie normalement de un à deux ans. Les paiements susceptibles de devenir exigibles aux termes des engagements précités feraient suite à l'inexécution d'un contrat par la Société. La Société ne prévoit pas devoir verser de paiement d'importance à l'avenir. Au 31 décembre 2019, le maximum des paiements futurs susceptibles de devenir exigibles aux termes des garanties de soumission et de bonne fin était de 16,5 millions de dollars (16,1 millions de dollars en 2018).

## 29.3 AUTRES ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Le total des engagements minimums futurs estimés qui subsistent est indiqué ci-dessous.

Au 31 décembre

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et par la suite	Total
Contrats de location simple <sup>1</sup>	147 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	147 \$
Autres engagements	27 684	1 448	77	45	44	8	29 306
Engagements sur métaux communs	22 136	156	–	–	–	–	22 292
Engagements relatifs à des projets d'immobilisations	2 279	1	–	–	–	–	2 280
<b>Total</b>	<b>52 246 \$</b>	<b>1 605 \$</b>	<b>77 \$</b>	<b>45 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>54 025 \$</b>

<sup>1</sup> Les contrats de location simple comprennent les contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.

Les autres engagements comprennent des contrats fermes conclus avec des fournisseurs et portant sur des biens et des services, compte non tenu des engagements sur métaux précieux, et les composantes non locatives des contrats de location comportant des actifs au titre des droits d'utilisation (note 3.1.3.)

Les engagements sur métaux communs sont des contrats d'approvisionnement fermes et à prix fixe que la Société conclut afin de faciliter la production de pièces de circulation et de collection, pour le Canada et d'autres pays, et de gérer ses risques associés aux variations des prix des métaux.

Au 31 décembre 2019, la Société s'était engagée à consacrer environ 2,3 millions de dollars (2,2 millions de dollars en 2018) à des projets d'immobilisations en 2020.

En outre, il existe diverses créances légales contre la Société. Les demandes qui sont incertaines en termes d'issue ou de sortie potentielle ou qui ne peuvent pas être évaluées sont considérées comme des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Au 31 décembre 2019, les autres provisions (note 16) tiennent compte d'une provision de 0,8 million de dollars pour les obligations éventuelles de nature juridique (0,9 million de dollars en 2018). Le montant et le moment du règlement de la provision sont incertains.

Il n'y a pas eu d'autres modifications importantes aux engagements, éventualités et garanties de la Société depuis le 31 décembre 2018.

# STATISTIQUES

## TABLEAU 1 – MONNAIE DE CIRCULATION CANADIENNE

Production jusqu'au 31 décembre 2019

	2019	2018	2017
2 \$	<b>25 995 000</b>	26 730 000	39 595 000
1 \$	<b>26 670 000</b>	33 930 000	30 900 000
25 ¢	<b>80 160 000</b>	102 560 000	143 220 000
10 ¢	<b>159 775 000</b>	118 525 000	219 925 000
5 ¢	<b>92 736 000</b>	87 528 000	126 680 000

## TABLEAU 2 – MONNAIE DE CIRCULATION CANADIENNE

Production de motifs commémoratifs et standard de 2017 à 2019

	2019	2018	2017
2 \$	<b>22 995 000</b>	23 730 000	24 465 000
2 \$ – Canada 150 – Mon Canada m'inspire :			
La danse des esprits	–	–	10 000 000
2 \$ – 100 <sup>e</sup> anniversaire de la bataille de la crête de Vimy	–	–	5 130 000
2 \$ – 100 <sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice	–	3 000 000	–
2 \$ – 75 <sup>e</sup> anniversaire du jour J	<b>3 000 000</b>	–	–
1 \$	<b>23 670 000</b>	33 930 000	15 750 000
1 \$ – Canada 150 – Mon Canada m'inspire :			
Le lien d'une nation	–	–	10 000 000
1 \$ – 100 <sup>e</sup> anniversaire des <i>Toronto Maple Leafs</i> <sup>MD</sup>	–	–	5 150 000
1 \$ – 50 <sup>e</sup> anniversaire des premières mesures prises par le Parlement pour décriminaliser l'homosexualité	<b>3 000 000</b>	–	–
25 ¢	<b>80 160 000</b>	102 560 000	110 720 000
25 ¢ – Canada 150 – Mon Canada m'inspire :			
Pour l'avenir de notre environnement	–	–	20 000 000
25 ¢ – 125 <sup>e</sup> anniversaire de la Coupe Stanley <sup>MC</sup>	–	–	12 500 000
10 ¢	<b>159 775 000</b>	118 525 000	199 925 000
10 ¢ – Canada 150 – Mon Canada m'inspire :			
Les ailes de la paix	–	–	20 000 000
5 ¢	<b>92 736 000</b>	87 528 000	106 680 000
5 ¢ – Canada 150 – Mon Canada m'inspire :			
Traditions vivantes	–	–	20 000 000

# DIRIGEANTS



**Marie Lemay**  
Présidente



**Jennifer Camelon, CPA, CA**  
Vice-présidente principale  
et chef de la direction financière



**Tom Froggatt**  
Dirigeant commercial principal



**Michel Boucher**  
Vice-président,  
Ressources humaines



**Simon Kamel**  
Vice-président, Affaires générales  
et juridiques, avocat général et  
secrétaire de la Société



**Jean-Laurent Rousset**  
Vice-président, Opérations

### SIÈGE SOCIAL ET USINE D'OTTAWA

Monnaie royale canadienne  
320, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G8 Canada  
613-993-3500

### USINE DE WINNIPEG

Monnaie royale canadienne  
520, boulevard Lagimodière  
Winnipeg (Manitoba)  
R2J 3E7 Canada  
204-983-6400

### BOUTIQUES

Ottawa  
320, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G8 Canada  
613-933-8990

Winnipeg  
520, boulevard Lagimodière  
Winnipeg (Manitoba)  
R2J 3E7 Canada  
204-983-6429

Voir la gamme complète de  
nos produits dans notre boutique  
en ligne au [www.monnaie.ca](http://www.monnaie.ca)

